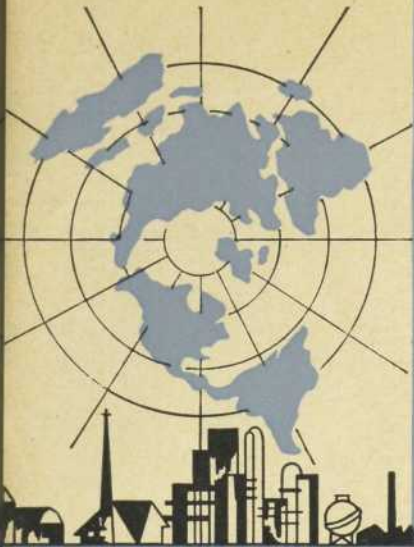


SEPTEMBRE 1961

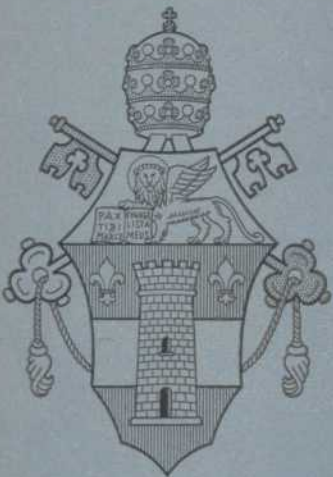
MONTRÉAL



# Relations

REVUE DU MOIS

N° 249



ANALYSE

COMMENTAIRES

## L'encyclique MATER ET MAGISTRA

- I. Présentation
- II. L'image  
de la société moderne
- III. La sollicitude catholique  
de l'Église
- IV. L'État  
et la vie économique
- V. Une civilisation  
chrétienne du travail
- VI. La participation  
des travailleurs à la vie  
de l'entreprise
- VII. La propriété privée
- VIII. Le secteur agricole
- IX. Nos problèmes  
de développement  
économique régional
- X. Nations riches  
et nations pauvres
- XI. Accroissements  
démographiques  
et développement  
économique
- XII. Deux programmes  
mondiaux

35¢

## SOMMAIRE

septembre 1961

### L'ENCYCLIQUE « MATER ET MAGISTRA »

I. PRÉSENTATION ET VUE D'ENSEMBLE . . .	Richard Arès	229
II. L'IMAGE DE LA SOCIÉTÉ MODERNE D'APRÈS L'ENCYCLIQUE . . . . .	Hervé Carrier	231
III. LA SOLLICITUDE CATHOLIQUE DE L'ÉGLISE . . . . .	Georges Robitaille	234
IV. L'ÉTAT ET LA VIE ÉCONOMIQUE . . . .	Richard Arès	236
V. UNE CIVILISATION CHRÉTIENNE DU TRAVAIL . . . . .	Jacques Cousineau	237
VI. LA PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS À LA VIE DE L'ENTREPRISE . . . . .	Clément Mertens	239
VII. LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE . . . . .	Richard Arès	242
VIII. LE SECTEUR AGRICOLE . . . . .	Léon Lebel	244
IX. NOS PROBLÈMES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL ET LE PROGRÈS SOCIAL . . . . .	Irénée Desrochers	245
X. NATIONS RICHES ET NATIONS PAUVRES . . . . .	Luigi d'Apollonia	249
XI. ACCROISSEMENTS DÉMOGRAPHIQUES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE . . . . .	Joseph d'Anjou	251
XII. DEUX PROGRAMMES MONDIAUX . . . .	Joseph Ledit	253
Au service du français: <i>La règle ou l'usage?</i> . . .	J. d'Anjou	254
Les livres . . . . .		255
Notes bibliographiques . . . . .		259
Le pape nous parle . . . . .		260

## Relations

REVUE DU MOIS

Publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus  
aux Éditions Bellarmin, 8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal-11  
Téléphone: DU. 7-2541

**Directeur :** Richard ARÈS.  
**Rédacteurs :** Luigi D'APOLLONIA (Vie religieuse et  
Politique internationale)  
Jacques COUSINEAU (Vie ouvrière)  
Joseph-H. LEDIT (Horizon international)  
**Collaborateurs :** Joseph D'ANJOU, Robert BERNIER,  
Irénée DESROCHERS, Gérard HÉBERT.  
**Secrétaire de la rédaction :** Georges ROBITAILLE  
**Tirage :** Clarence DONTIGNY  
**Administrateur :** Albert PLANTE  
**Publicité :** Jacques SÉGUIN



RELATIONS est membre de l'« Audit Bureau of Circulations ». Ses articles sont répertoriés dans le « Canadian Index », publication de l'Association canadienne des Bibliothèques.

**PRIX DE L'ABONNEMENT:** Canada: \$4 par année.  
Hors du Canada: \$5. Le numéro: \$0.35

■ Des témoignages, venus de plusieurs milieux, démontrent l'importance et l'influence de *Relations*.  
■ Abonnez-vous sans tarder afin d'être assuré de recevoir notre prochain numéro.  
■ CE NUMÉRO DE *Relations* EST-IL LE VÔTRE ?  
■ Abonnez-vous et recevez votre revue régulièrement.  
■ Prix spéciaux fournis sur demande pour plusieurs exemplaires ou plusieurs abonnements.

Apprenez à connaître les avantages  
de l'épargne en ouvrant un compte

à la

## BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Il y a un bureau de la Banque dans votre voisinage

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE  
UNE MUTUELLE  
D'ASSURANCE-VIE  
41 ouest, rue St-Jacques, Montréal

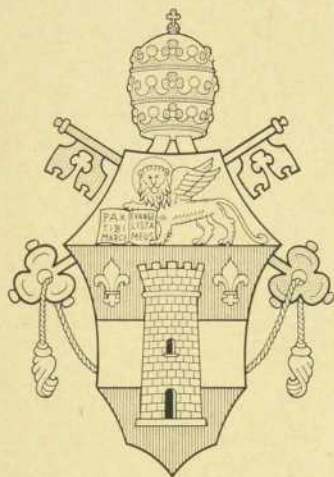


### «PROTECTION DE LA FAMILLE»

- Une seule police protège toute la famille !
- Le plan moderne que les familles attendaient !
- Beaucoup plus de protection pour un prix vraiment réduit !

Bureaux à :

MONTRÉAL — JOLIETTE — SAINT-JEAN  
QUÉBEC — SHERBROOKE — OTTAWA



## L'encyclique Mater et Magistra

### I. — PRÉSENTATION ET VUE D'ENSEMBLE

LA NOUVELLE ENCYCLIQUE SOCIALE que S. S. Jean XXIII vient d'adresser à l'Église universelle constituée, dans la vie de la communauté catholique, un événement de première importance; en effet, ce n'est, en soixante-dix ans, que la troisième fois qu'un pareil événement se produit, je veux dire une intervention aussi solennelle, aussi ample et aussi directe du magistère suprême en matière économique et sociale. Il est donc du devoir des catholiques de s'intéresser à ce document, et d'abord d'en connaître le contenu, de se familiariser avec ses principaux enseignements et de se disposer à les faire passer dans la pratique. Afin de faciliter à nos lecteurs l'accomplissement de ce devoir, nous présentons quelques réflexions et commentaires sur l'encyclique *Mater et Magistra*.

Si l'on veut bien saisir le sens et la portée de cette nouvelle encyclique sociale, il faut se rappeler qu'elle marque, d'abord et avant tout, un anniversaire: le 70<sup>e</sup> anniversaire de la publication de l'encyclique *Rerum novarum* par Léon XIII, en 1891. Elle est donc une œuvre de circonstances mais enracinée dans une tradition. C'est dire qu'elle traite des grands problèmes sociaux de l'heure présente en se référant constamment à l'enseignement déjà donné par les chefs de l'Église au cours des soixante-dix dernières années. Ce n'est pas, en matière économique et sociale, un début, un point de départ, mais une suite: la suite de *Quadragesimo anno*, tout comme cette dernière était la suite de *Rerum novarum*.

La première partie met fortement en relief cette continuité dans l'enseignement social des souverains pontifes: elle résume largement les deux autres encycliques précédentes ainsi que le radiomessage de Pie XII, le jour de la

Pentecôte 1941, soulignant ici et là quelques points de doctrine plus importants et encore actuels, rappelant les principales directives sociales données jusqu'à ce jour aux fidèles par le magistère ecclésiastique. Cette première partie remplit un rôle d'introduction; elle nous prépare à accueillir les enseignements nouveaux qui vont suivre.

Ces enseignements nouveaux débutent avec la deuxième partie, entièrement consacrée à préciser la position de l'Église à l'égard des grands problèmes traditionnellement inclus depuis un siècle dans ce qu'on est convenu d'appeler la question sociale et qui se posent encore aujourd'hui dans le monde du travail, tout particulièrement dans la société industrielle. Ces précisions portent sur les points suivants: 1) les rôles respectifs de l'initiative privée et des pouvoirs publics en matière économique et sociale; 2) les avantages et les inconvénients de la socialisation; 3) la rémunération du travail et l'adaptation qui s'impose entre le développement économique et le progrès social; 4) les exigences de la justice au regard des structures des entreprises; 5) la propriété privée. Il s'agit, on le voit, de problèmes extrêmement importants et toujours d'actualité, même si l'Église leur a déjà consacré maintes et maintes déclarations de son enseignement social, notamment en ce qui touche le rôle économique de l'État, la juste rémunération du travail et la légitimité de la propriété privée.

Ces problèmes de la société industrielle ont constitué jusqu'ici le nœud de la question sociale, entendue au sens traditionnel et classique de l'expression. L'encyclique va maintenant dépasser ce sens et, dans une troisième partie, s'attacher aux « nouveaux aspects de la question sociale ». Ils découlent de l'état de déséquilibre qui caractérise le

monde d'aujourd'hui, déséquilibre qu'on retrouve partout, notamment: 1) entre le secteur sous-développé de l'agriculture et les secteurs plus favorisés de l'industrie et des services; 2) entre certaines régions arriérées et les régions économiquement plus développées d'un même pays; 3) entre les communautés politiques économiquement développées, qui jouissent d'un niveau de vie élevé, et les pays en voie de développement économique, qui « souffrent de privations souvent graves »; 4) entre l'accroissement démographique, le développement économique et les moyens de subsistance disponibles, soit sur le plan mondial, soit dans les pays sous-développés; 5) entre le souci de l'indépendance nationale et le besoin d'une collaboration à l'échelle mondiale. A l'égard de tous ces déséquilibres, causes de désordre et de malaise, l'encyclique indique la position de l'Église et suggère certains remèdes propres à les atténuer, sinon à les réduire.

Encore faut-il — et c'est la quatrième et dernière partie — que des idéologies tronquées ou erronées ne viennent pas fausser le sens des progrès scientifiques et techniques en méconnaissant, par exemple, les exigences spirituelles de l'homme et en tentant de le séparer de son Créateur. Le grand problème de l'heure est encore celui « de relations sociales plus humainement équilibrées tant à l'intérieur de chaque communauté politique que sur le plan international »; il s'agit de renouer des liens de vie en commun dans la vérité, la justice et l'amour. Pour y parvenir, pour renouer ces liens de vie, il faut recourir à la conception toujours actuelle de la vie sociale que l'Église apporte et annonce aux hommes. Les catholiques, en particulier, ont le devoir, non seulement de connaître la doctrine sociale chrétienne, mais encore de s'en imprégner eux-mêmes, afin qu'elle inspire leur action et se traduise ainsi dans la réalité sociale. Aussi les laïcs, loin de chercher à diminuer leur engagement chrétien dans le monde, « doivent, au contraire, le renouveler et l'accentuer », se perfectionnant chacun dans son métier ou dans sa profession, collaborant ainsi à la tâche immense qu'affronte aujourd'hui l'Église: « donner un accent humain et chrétien à la civilisation moderne, accent que cette civilisation même réclame, implore presque, pour le bien de son développement et de son existence même ».

\* \* \*

De cette nouvelle encyclique sociale, dont je viens de présenter, très brièvement, une vue d'ensemble, les journalistes et les premiers commentateurs n'ont pas manqué de

signaler l'ampleur et la réalisme, de noter la sérénité de ton et le souci pastoral. J'ajouterais à ces traits *le caractère éminemment positif et constructif de l'enseignement donné.*

Sans doute, l'encyclique rappelle, dans sa première partie, les positions prises par les souverains pontifes à l'égard du communisme et du socialisme, et met en garde, dans sa quatrième partie, les catholiques contre les théories et mouvements qui nient Dieu ou la nécessaire dépendance de l'homme envers Dieu, mais elle ne s'attarde pas, comme *Rerum novarum* et *Quadragesimo anno*, à démontrer le caractère nocif des doctrines adverses, et ne contient aucune condamnation nouvelle. Partout, au contraire, s'exprime une pensée éminemment positive, orientée vers une action constructive. Aux catholiques le Pape demande de ne pas s'épuiser en discussions interminables, et, « sous prétexte du mieux », de ne pas négliger « le bien qui peut et doit être fait ». La vérité et l'efficacité de la doctrine sociale catholique, leur rappelle-t-il explicitement, « se prouvent surtout par l'orientation sûre qu'elle offre à la solution des problèmes concrets ». Lui-même, tout en manifestant paternellement ses encouragements aux associations professionnelles et aux mouvements syndicaux d'inspiration chrétienne, observe qu'il faut prendre en considération l'action exercée dans un esprit chrétien par les catholiques, « dans les autres associations professionnelles et syndicales qu'animent les principes naturels de la vie commune, et qui respectent la liberté de conscience ». Enfin, il salue avec joie l'œuvre bienfaisante accomplie par les grands organismes internationaux dans le domaine économique et social, tels que l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (la F. A. O.).

Il resterait à signaler beaucoup d'autres aspects (par exemple, le fait que l'encyclique, si elle réaffirme avec force le principe de subsidiarité et la nécessité des corps intermédiaires dans la société, n'en fait cependant aucune application à l'organisation professionnelle ou corporative). Il faut toutefois me borner à cette brève vue d'ensemble. La série d'articles que nous publions s'appliquera, en suivant autant que possible le plan même de l'encyclique, à en expliciter le contenu et à mettre en lumière ses enseignements principaux. Puisse ce modeste travail répondre au vœu même du Souverain Pontife: que la doctrine sociale de l'Église soit « propagée par tous les moyens modernes de diffusion: presse quotidienne et périodique, ouvrages de vulgarisation ou à caractère scientifique, radiophonie, télévision ».

Richard ARÈS, S. J.

## ACTUALITÉ DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

L'Église apporte et annonce aux hommes une conception toujours actuelle de la vie sociale.

Suivant le principe de base de cette conception..., les êtres humains sont et doivent être fondement, but et sujets de toutes les institutions où se manifeste la vie sociale. Chacun d'entre eux, étant ce qu'il est, doit être considéré selon sa nature intrinsèquement sociale et sur le plan providentiel de son élévation à l'ordre surnaturel.

Partant de ce principe de base qui protège la dignité sacrée de la personne, le magistère de l'Église, avec la collaboration de prêtres et de laïcs avertis, a mis au point, spécialement en ce dernier siècle, une doctrine sociale. Celle-ci indique clairement les voies sûres pour rétablir les rapports de la vie sociale selon des normes univer-

selles en conformité avec la nature et les divers milieux d'ordre temporel, comme aussi avec les caractéristiques de la société contemporaine; normes qui, par suite, peuvent être acceptées par tous.

Il est cependant indispensable, aujourd'hui plus que jamais, que cette doctrine soit connue, assimilée, traduite dans la réalité sociale sous les formes et dans la mesure que permettent ou réclament les situations diverses. Cette tâche est ardue, mais bien noble. C'est à sa réalisation que Nous invitons ardemment non seulement Nos frères et fils répandus dans le monde entier, mais aussi tous les hommes de bonne volonté.

*Mater et Magistra.*

## II. — L'IMAGE DE LA SOCIÉTÉ MODERNE, D'APRÈS L'ENCYCLIQUE

UN SOCIOLOGUE RÉPUTÉ faisait remarquer qu'aucune institution dans l'histoire n'a jamais acquis une somme d'expérience sociale comparable à celle de l'Église catholique: tout, sociologiquement, y est arrivé, tout y a été observé. *Mère et éducatrice* de tous les peuples, l'Église universelle connaît la société humaine par une sorte d'expérience séculaire et d'intuition qui lui sont propres. Hier comme aujourd'hui, Rome est par vocation présente au monde entier et l'image qu'elle se forme de la cité terrestre est unique de pénétration, de bienveillance, d'universalité. C'est ce qui frappera plus d'un observateur à la lecture de l'encyclique *Mater et Magistra*.

Ce document, il est vrai, n'est pas à considérer comme une analyse sociologique au sens strict; on y trouve néanmoins une vision du monde actuel dont l'envergure et l'objectivité seraient difficiles à surpasser. Nous voudrions ici dégager cette image qui ressort de l'encyclique. On se trouvera par le fait même à formuler les principales inquiétudes de la conscience moderne ainsi que les préoccupations dominantes du Saint Père en matière sociale. Ce sera aussi une façon de mettre en lumière l'originalité de l'encyclique et de souligner les nouveaux secteurs d'application de la doctrine sociale chrétienne.

### I. — LE TABLEAU D'ENSEMBLE

Dès la première partie de l'encyclique, un bref tableau résume les traits majeurs qui donnent sa physionomie à notre époque. Dans le *domaine technique*, nous vivons actuellement une révolution caractérisée par les premières utilisations de l'énergie nucléaire, par l'immense développement de l'industrie chimique et des produits synthétiques, par l'introduction de l'automation, par la modernisation de l'agriculture, par la suppression des distances ou des délais dans les communications et les transports; nous entrevoyons déjà « le début de la conquête des espaces interplanétaires ».

Dans le *domaine social*, notre époque assiste à une amélioration constante des conditions de vie; ce qui met en plus grand relief les différences économiques subsistant entre les secteurs de production, entre les régions, et entre les pays inégalement développés. D'une part, se répandent les avantages sociaux: l'instruction de base, la sécurité sociale, les moyens d'information, la mobilité sociale, une meilleure formation et un sens accru de la responsabilité dans les mouvements ouvriers. D'autre part, on déplore presque partout le retard économique des agriculteurs, le développement inégal des régions à l'intérieur de chaque pays et surtout un « déséquilibre économique et social encore plus flagrant » entre pays développés et pays sous-développés.

Dans le *domaine politique*, on note une participation accrue des masses à la vie publique, de même qu'une extension plus grande de l'État dans le domaine socio-économique. Sur le plan international, on observe « le déclin des régimes coloniaux » et l'accession des peuples d'Asie et d'Afrique à l'indépendance. Les rapports se multiplient entre peuples; leur interdépendance apparaît mieux et l'on

constate « le développement d'un réseau toujours plus dense d'organismes à la dimension du monde... ». C'est sur cet arrière-fond que se profile l'analyse sociale tout au long de l'encyclique. Arrêtons-nous aux traits qui nous apparaissent les plus caractéristiques.

Tout le contenu descriptif de la lettre nous semble commandé par deux observations majeures: 1) Notre époque, comme nulle autre, a multiplié et élargi les *rappports de solidarité* entre les personnes, les groupes, les États. 2) Mais notre temps reste marqué par de profonds *déséquilibres sociaux et économiques* à l'intérieur des nations et aussi entre les pays. Nous ne croyons pas faire violence au document en reprenant les observations de détail dans cette double perspective.

### II. — EXTENSION DES SOLIDARITÉS SOCIALES

L'un des phénomènes typiques du monde actuel, c'est le haut niveau d'organisation de la vie collective, c'est la multiplication des rapports sociaux et la prolifération d'associations et d'institutions de toutes sortes. Ce processus de *socialisation*, comme l'appelle l'encyclique, « est un des aspects caractéristiques de notre époque ». Il s'explique d'une part, par une tendance plus accentuée à la « collaboration autonome » dans les domaines économiques, culturels, récréatifs, professionnels, politiques et internationaux. D'autre part, la *socialisation* est suscitée par « l'intervention croissante des pouvoirs publics » et par la diffusion des avantages économiques et sociaux. Pour ces raisons la vie collective s'est intensifiée.

La *socialisation* réduit, certes, « le rayon d'action libre des individus », mais elle n'est pas à concevoir comme le résultat d'un simple déterminisme. Elle s'explique au contraire par plus de responsabilité, par le fait qu'elle offre la satisfaction « de nombreux droits personnels, en particulier ceux qu'on appelle économiques et sociaux »: entretien plus humain, soins médicaux, éducation de base, formation professionnelle, logement, travail, récréation et ouverture à l'universel, grâce à une meilleure organisation des moyens modernes de diffusion de la pensée: « il est loisible à toute personne de participer aux vicissitudes humaines sur un rayon mondial ».

Ce mouvement de *socialisation* est conçu par le Saint Père comme un avantage indéniable: « Il est clair que la *socialisation*, ainsi comprise, apporte beaucoup d'avantages. » La *socialisation* dénote un progrès dans la mesure où elle respecte le juste équilibre des personnes et des groupes coordonnés par l'État.

Elle est... œuvre des hommes, êtres conscients, libres, portés par nature à agir comme responsables, même s'ils sont tenus, dans leur action, à reconnaître et respecter les lois du développement économique et du progrès social...

Un ordre nouveau s'échafaude, un nouvel équilibre se dessine. Le Saint Père en prend acte avec sérénité et optimisme. C'est comme si le dynamisme interne et conscient du mouvement de *socialisation* contenait en lui-même ses principales garanties de rectitude.

Les organisations de la société contemporaine se développent et l'ordre s'y réalise de plus en plus, grâce à un équilibre renouvelé: exigence d'une part de collaboration autonome apportée par tous, individus et groupes; d'autre part, coordination en temps opportun et orientation venue des pouvoirs publics.

Ces perspectives nous font comprendre toute l'importance que l'encyclique accorde à deux principes fondamentaux: la liberté de *l'initiative des particuliers* concourant au bien commun; et le *principe de subsidiarité*, en vertu duquel l'État intervient positivement dans le domaine économique tout en respectant la fonction primordiale des groupes spontanés.

### Dans les organismes de production

De nouvelles solidarités se nouent également entre les principaux agents de la vie économique. De nos jours, on note une aspiration des travailleurs à une participation plus stricte à la vie des entreprises comme à la vie des organismes où se décident les politiques économiques. Que l'entreprise devienne « une communauté de personnes » où chacun se sente respecté, estimé, responsable. Que les ouvriers aient une « part active à la vie des entreprises », qu'on les fasse même « participer à la propriété des entreprises ». L'encyclique retient cette dernière expérience comme « des plus désirables ».

Le fait que les ouvriers exercent leur responsabilité dans les organismes de production répond à une aspiration tout à fait naturelle et qui est particulière à notre temps, constate l'encyclique; c'est « en harmonie avec le déroulement de l'histoire en matière économique, sociale et politique ».

Ces aspirations à la participation ne s'arrêtent pas à l'entreprise elle-même, elles embrassent les pouvoirs publics et les institutions nationales ou mondiales qui ont pouvoir de décision en matière économique.

L'encyclique note avec satisfaction l'action positive des mouvements ouvriers dans cette tâche novatrice. Les syndicats chrétiens sont paternellement et affectueusement encouragés. Leur action s'exerce bien au delà de leurs cadres immédiats; elle atteint « l'ensemble du monde du travail » où elle apporte « une impulsion chrétienne novatrice ». Sont également pris en considération les autres syndicats « qu'animent les principes naturels de vie commune, et qui respectent la liberté de conscience ».

Ces aspirations à participer plus étroitement à la vie économique sont également partagées par les artisans, les coopérateurs et surtout par les agriculteurs. L'isolement les condamne aujourd'hui à l'inefficacité. Il leur faut s'unir et collaborer. « De nos jours, une voix isolée n'a quasi jamais le moyen de se faire entendre, moins encore de se faire écouter. » L'association s'impose: « dans le secteur agricole, comme au reste dans tous les secteurs productifs, l'association est aujourd'hui de nécessité vitale... ».

### Entre peuples

Notre temps est surtout marqué par un nouveau type de rapports entre pays inégalement développés. C'est l'enjeu même de notre époque: « Le problème le plus important de notre époque est peut-être celui des relations entre communautés politiques économiquement développées et pays en voie de développement économique. » Le pape note comme un fait « l'interdépendance de plus en plus étroite

entre peuples », et il souligne les conséquences et les devoirs qui en découlent.

C'est également un fait que l'éveil de la conscience moderne à ce problème du développement de tous les pays:

Nous savons fort bien qu'en ces dernières années une conscience plus universelle, plus approfondie, a été prise du devoir de s'employer à favoriser le développement économique et le progrès social dans les pays qui se débattent dans les plus grandes difficultés.

Ces solidarités mieux perçues commencent à se concrétiser dans de multiples formes de collaboration: coopération technique, accueil d'étudiants, apports de capitaux, initiatives économiques, organisations et fondations spécialisées. Mais, par rapport aux urgences et aux besoins, ces efforts restent infimes, « la coopération scientifique, technique et économique... veut une autre ampleur que celle que nous connaissons ».

Ces nouvelles conditions d'interdépendance et de solidarité ont élargi la « question sociale » aux dimensions du monde. « Le déroulement de l'histoire met en plus grand relief les exigences de la justice et de l'équité. » Les problèmes de justice et d'équité ne concernent pas seulement les employeurs et les ouvriers. Ces questions englobent aujourd'hui les rapports entre secteurs et zones économiques d'un même pays. La « question sociale » s'étend même aux relations socio-économiques entre pays diversement développés. « Par suite, on peut dire que tout problème humain de quelque importance... revêt aujourd'hui des dimensions supranationales et souvent mondiales. »

### III. — DÉSÉQUILIBRES DE NOTRE ÉPOQUE

Les progrès économiques du monde moderne et ses solidarités plus étroites mettent en un relief saisissant les inégalités qui subsistent à tous les niveaux. L'encyclique revient constamment à ce thème du *déséquilibre*. C'est avec celui de la *solidarité* un concept-clé pour décrire les phénomènes contemporains. Les individus, les groupes, les régions, les secteurs de production, les pays nous sont présentés avec leurs contrastes, leurs disparités, leurs inégalités, en un mot, avec leurs déséquilibres socio-économiques porteurs d'injustices.

Il y a d'abord le fait qu'en de nombreux pays et même « sur des continents entiers » une foule de travailleurs et leurs familles sont réduits à « des conditions de vie sous-humaines ». Souvent le contraste est « criant et outrageant » entre le luxe des privilégiés et la misère des multitudes. En d'autres pays, au nom d'un « prestige national mal compris » ou par désir d'une accélération économique disproportionnée, on contraint la génération actuelle à des privations inhumaines, ou on dépense une large part du revenu national en armements.

Même dans des pays développés, il arrive que les rétributions touchées par certains citoyens sont sans rapport avec la valeur de leurs prestations et « disproportionnées à leur apport au bien commun ».

Ces déséquilibres sont la manifestation d'une inadéquation fondamentale entre le progrès social et les développements économiques; en définitive, ils sont le signe d'« erreurs profondes » affectant les buts, les structures, le fonctionnement de l'économie; « nombreux sont, de notre temps, les déséquilibres économiques et sociaux qui blessent la justice et l'humanité ».

Sur le plan de la *propriété*, une dissociation s'est opérée entre la sécurité des citoyens et la possession concrète d'un patrimoine. Grâce à une valorisation des droits du travail, on place sa sécurité dans sa capacité professionnelle plutôt qu'en « des droits fondés sur le capital ». Selon l'expression de l'encyclique, « on aspire à conquérir une capacité professionnelle plus qu'à posséder des biens ». Dans la mentalité actuelle, un doute s'est ainsi élevé sur le principe même du droit de propriété privée. C'est dans cette perspective sociologique, que l'encyclique s'applique à réaffirmer les principes du droit de propriété privée, même pour les biens de production.

L'encyclique s'attarde à deux phénomènes particulièrement graves de notre temps, la situation d'inégalité dans laquelle se trouvent les agriculteurs presque partout, et celle où se débattent les pays sous-développés.

### Dans l'agriculture

C'est un « problème de fond » pour tous les États: comment réduire « le déséquilibre de la productivité » du secteur agricole en face du secteur industriel et des services? Comment atténuer le déséquilibre entre le niveau de vie des ruraux et celui des citadins? Comment empêcher que les agriculteurs n'aient « un complexe d'infériorité »? Cette situation d'inégalité caractérise notre temps: « le secteur agricole, à peu près partout, est un secteur déprimé », sous-développé, mal équipé par rapport aux autres. Ce déséquilibre tient à un manque de coordination économique et à une inégalité des chances de développement. Les revenus du secteur agricole se forment plus lentement. Les risques y sont plus notables. Par ailleurs, les porteurs de capitaux sont peu enclins à pratiquer des investissements dans ces secteurs.

Ces graves disparités appellent une politique audacieuse de soutien, de coordination, de modernisation. L'encyclique s'y étend longuement. Elle insiste également sur le fait que les agriculteurs seront eux-mêmes les agents de leur propre promotion. Elle souligne de même que l'association est ici, comme dans les autres secteurs, de « nécessité vitale ».

Les déséquilibres socio-économiques s'étendent non seulement aux secteurs de production, mais ils atteignent des régions entières à l'intérieur de plusieurs pays. Certaines régions sont prospères, d'autres sont « économiquement arriérées ». Ici encore l'initiative privée et les pouvoirs publics sont appelés à une action conjointe et efficace.

L'encyclique dénonce avec la même vigueur les déséquilibres qui affectent les modes de peuplement de la terre: « il existe en plusieurs pays des déséquilibres marqués entre terre et peuplement »; ici, les « hommes sont rares et les terres cultivables abondent »; ailleurs, c'est la situation inverse, la terre est rare et les hommes abondent. Seul l'appel à la solidarité internationale peut remédier à ces disparités. Le rôle bienfaisant de la F. A. O. est cité en exemple.

### Entre pays

Le déséquilibre frappant qui sévit entre pays inégalement développés est la préoccupation sociale la plus lourde de notre époque. Certains pays « jouissent d'un niveau de vie élevé »; d'autres « souffrent de privations », leurs habitants « se débattent dans les difficultés de l'indigence, de la

misère, de la faim, ne jouissent même pas des droits élémentaires reconnus à la personne humaine ».

Ces inégalités dans le développement économique prennent une signification encore plus grave si on y ajoute le problème des accroissements démographiques actuels. La présente cause de déséquilibre c'est l'inadéquation entre peuplement et subsistance. L'encyclique y consacre une section substantielle et indique comment la seule solution se trouve dans une collaboration consciente à l'échelle du monde entier.

Cette situation engage la responsabilité collective de tous les hommes; la paix entre les peuples y est même en jeu:

une paix durable et féconde n'est pas possible entre eux si sévit un trop grand écart entre leurs conditions économiques et sociales.

Les secours d'urgence s'organisent, ils sont indispensables; mais c'est aux causes mêmes du déséquilibre qu'il faut s'attaquer: « ces causes proviennent avant tout d'un régime économique primitif ou arriéré ».

L'analyse du Saint Père ne s'arrête pas aux faits extérieurs; elle se fait incisive et elle découvre, en même temps que les obligations de la conscience moderne, les écueils et les tentations qui guettent les pays riches face aux nations pauvres. Tentation de s'en tenir au développement économique, sans veiller à ce que celui-ci s'accompagne d'un progrès social harmonieux. Tentation plus subtile de « projeter leur propre image sur les pays en voie de développement ». Tentation toujours possible de chercher leur propre intérêt « en esprit de domination », ce qui serait « une colonisation d'un genre nouveau ». Mais « l'embûche la plus dissolvante » serait d'apporter à ces pays un bien-être exclusivement matériel qui risque de tuer la conscience morale des peuples secourus.

\*

Les anomalies, les inégalités et les injustices de notre époque prennent racine dans un autre déséquilibre, encore plus profond, celui des consciences elles-mêmes: déséquilibre dans « les relations sociales », idéologies tronquées, illusion de bâtir la cité sans fondement religieux; « l'aspect plus sinistrement typique de l'époque moderne se trouve dans la tentation absurde de vouloir bâtir un ordre temporel solide et fécond en dehors de Dieu... ». Malgré ses admirables progrès techniques, l'humanité n'a pas su développer au même rythme son avancée spirituelle, elle semble plutôt régresser de façon alarmante; « notre époque se distingue par le contraste existant entre l'immense progrès scientifique et technique et un recul effrayant de l'humanité ».

Malgré sa franchise et son réalisme sans fard, la description du Saint Père ne laisse à aucun moment une impression de nostalgie, de pessimisme ou d'abattement. L'Église accepte avec bienveillance ce monde tel qu'il est. Ses erreurs et ses déviations y sont dénoncées sans ménagement ni fausse diplomatie; mais, par dessus tout, subsiste l'espérance toujours vive chez les chrétiens de recréer une vie collective « dans la vérité, la justice et l'amour ».

Hervé CARRIER, S. J.,  
professeur de sociologie  
et  
secrétaire de l'Institut des Sciences sociales  
de l'Université Grégorienne, Rome.

### III. — LA SOLLICITUDE CATHOLIQUE DE L'ÉGLISE

DANS NOTRE MONDE PRESSÉ qui ne lit guère dans les journaux de textes un peu longs, surtout s'ils sont sérieux, austères, nous risquons la plupart, à propos de la récente encyclique, publiée à pleines pages pendant plusieurs jours, de rester à la surface, de ne connaître que les titres ou quelques extraits plus voyants. Un pareil document au contraire, préparé pendant des mois par la plus haute autorité spirituelle de la terre, devrait être lu en entier et relu par tout catholique cultivé, car, par-delà les paroles il révèle une présence, par-delà les enseignements un amour; en des atours singulièrement gracieux, il découvre l'authentique visage de l'Église, notre Mère, l'Éducatrice par excellence de l'Humanité, *Mater et Magistra*. Nous signalerons rapidement ces traits du visage maternel.

De cette mission dévolue par le Christ et de la dignité qu'elle confère, l'Église a conscience claire, fière et modeste, et Elle nous le rappelle en un noble langage aux premières lignes de l'encyclique:

Elle a été instituée par Jésus-Christ pour que tous les hommes au long des siècles trouvent en son sein et dans son amour la plénitude d'une vie plus élevée et la garantie de leur salut...

une double tâche Lui est confiée: engendrer des fils, les éduquer et les diriger, en veillant avec une providence maternelle sur la vie des individus et des peuples, dont Elle a toujours respecté et protégé avec soin la dignité.

enfin « bien que son rôle soit d'abord de sanctifier les âmes et de les faire participer aux biens de l'ordre surnaturel, Elle est cependant soucieuse », imitant en cela le Christ lui-même, « des exigences de la vie quotidienne des hommes en ce qui regarde leur subsistance et leurs conditions de vie, mais aussi la prospérité et la civilisation dans ses multiples aspects et aux différentes époques ».

Cette auguste présence qui s'affirme si vive aux premières lignes de l'encyclique, il nous arrivera, à mesure que se succèdent les enseignements précis, techniques, rigoureux, d'en perdre le sentiment, de la croire disparue; elle s'est voilée seulement car elle demeure par l'esprit de sagesse qui ajuste ces exposés, par l'esprit d'humanité profonde partout présent.

Il n'y a pas lieu de relever ici par le détail, après des spécialistes en la matière, le sérieux, la qualité technique des exposés qui font le corps de l'encyclique. L'Église, même en matière sociale, nourrit les hommes de vérité, non de fadaïses, et une preuve, entre bien d'autres, est l'unanimité faite autour de l'encyclique *Rerum novarum*, « reconnue comme la *Grande Charte* de la reconstruction économique et sociale de l'époque moderne ».

Second trait: une prudence singulière ajuste partout les conseils, les suggestions, l'enseignement aux possibilités, comme à propos de la multiplication des secours d'urgence aux pays sous-développés. La sûreté est la marque de la doctrine sociale de l'Église. Elle s'y reconnaît:

... la vérité et l'efficacité de la doctrine sociale catholique se prouvent surtout par l'orientation sûre qu'elle offre à la solution des problèmes concrets.

Un autre trait visible à tous dans l'encyclique est la continuité sans défaillance dans la vérité. L'Église ne craint pas de reprendre son enseignement sur le salaire, sur la propriété privée, même celle des moyens de production, sur les droits primordiaux de la personne, sur les lois de la transmission de la vie, etc. Elle accepte sans émoi d'être

confrontée à ses paroles d'hier. Car sous son regard perspicace, la vérité d'hier demeure la vérité d'aujourd'hui, mieux saisie, plus épanouie, comme la figure que le sculpteur avait d'abord esquissée et qu'il dégage ensuite en relief. L'Église progresse dans la vérité; Elle ajoute sans avoir besoin d'effacer. Pascal a écrit de l'homme pris dans la continuité de l'histoire qu'il s'instruit sans cesse, ajoutant aux connaissances d'hier les connaissances d'aujourd'hui. L'affirmation, discutable en certains domaines, est l'exacte vérité à propos de l'Église. Car Elle est la conscience de l'Humanité en sa montée spirituelle.

Plus émouvante peut-être encore, parce que plus révélatrice de sa tendresse, est la sollicitude dont l'Église enveloppe l'Humanité entière; attentive en effet comme d'instinct aux plus humbles, aux groupes, comme au bercail tout entier. Son cœur est assez vaste, assez riche pour entendre tous les appels.

Ainsi les droits de chacun à ses yeux sont inviolables et un des passages les plus solennels de l'encyclique rappelle le caractère sacré de la vie humaine et des actes qui la transmettent. La dignité de la personne humaine dont Elle a fait comme le pôle de sa doctrine sociale, elle la reprend, l'approfondit, l'enrichit sans cesse; ce n'est pas tout de multiplier les avantages matériels; ils ne doivent pas émousser chez l'homme le sens et l'exercice de la responsabilité. Elle souhaite pour tous l'accès à la propriété privée. Le travail fini et délicat de l'artisan a fixé son regard et elle demande qu'on le respecte, qu'on sauvegarde son mérite et son prix.

Les plus faibles singulièrement émeuvent sa compassion et sa voix avec gravité, avec vigueur, dénonce les « abus criants et outrageants » dont sont victimes des salariés, ou revendique en faveur des pays sous-développés des secours d'une « autre ampleur ».

Aux jeunes nations qui accèdent à l'indépendance, fières et jalouses des valeurs de leur mystérieux passé, Elle adresse des paroles d'accueil et des vœux dont Elle a seule le secret. Même s'ils l'ignorent, Elle est leur Mère et sa venue, Elle le leur déclare, « comporte toujours d'heureuses conséquences dans le domaine économique et social ». Elle ne vient pas, qu'ils se rassurent, comme une étrangère, jamais naturalisée; au contraire

entrant dans la vie des peuples, elle n'est pas une institution imposée du dehors et Elle le sait. Sa présence, en effet, coïncide avec la nouvelle naissance et la résurrection des hommes dans le Christ. Celui qui naît à nouveau ou ressuscite dans le Christ n'éprouve jamais de contrainte extérieure.

Enfin, reprenant les paroles particulièrement heureuses de Pie XII, Elle les assure que

fidèle dépositaire, de la divine sagesse éducatrice, elle ne peut penser ni ne pense à attaquer ou à mésestimer les caractéristiques que chaque peuple avec une piété jalouse et une compréhensible fierté, conserve et considère comme un précieux patrimoine... Toutes les orientations, toutes les sollicitudes, dirigées vers un développement sage et ordonné des forces et tendances particulières qui ont leurs racines dans les fibres les plus profondes de chaque rameau ethnique, pourvu qu'elles ne s'opposent pas aux devoirs, dérivant pour l'humanité de son unité d'origine et de sa commune destinée, l'Église les salue et les accompagne de ses vœux maternels.

C'est le sourire toujours frais de l'aïeule à ses fils nouveaux qui arrivent.

Mais par-delà les individus, les groupes, les régions, les pays, il y a l'humanité entière et c'est la grande rumeur du monde que perçoit le cœur de l'Église et à laquelle Elle répond. La quatrième partie de l'encyclique est la réponse de sa tendresse insondable à cet appel innombrable du monde. Elle est splendide.

Les problèmes sociaux actuels en effet sont à l'échelle du monde, ainsi le problème de l'aide aux pays sous-développés. Ils ne peuvent recevoir de solution satisfaisante que dans la collaboration de tous. Or cette collaboration suppose la confiance mutuelle. Si l'humanité employait à secourir les malheureux les milliards qu'elle consomme à s'armer, quelle ampleur soudain et quelle efficacité en l'aide qu'elle apporterait! Seulement, il y faut la confiance mutuelle et celle-ci ne peut s'édifier que dans une commune foi en Dieu. L'Église qui voit jusqu'au fond de l'homme, découvre ainsi l'assise sur laquelle seule l'homme peut bâtir.

Il est faux que « à l'époque des triomphes de la science et de la technique, les hommes peuvent construire leur civilisation sans avoir besoin de Dieu »...

... les sciences mathématiques peuvent bien manifester les phénomènes; elles sont incapables de saisir et encore moins d'exprimer entièrement les aspects les plus profonds de la réalité.

... l'expérience de tous les jours continue à attester, au milieu des désillusions les plus amères ce qu'affirme le Livre inspiré: *Si ce n'est Dieu qui bâtit la maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la construisent.*

Ayant donc, par le sens qu'Elle a de l'indéfectible Providence et sa confiance en la puissance inventive de l'homme, exorcisé l'épouvantail qu'est à plusieurs le problème de la surpopulation, ayant, d'autre part, mesuré la tâche immense qu'Elle affronte aujourd'hui, « donner un accent humain et chrétien à la civilisation moderne », avec optimisme, avec sérénité, avec instance, Elle convie à l'œuvre l'humanité entière. Ses fils d'abord, clercs et laïcs, qui doivent tous, c'est sa volonté expresse, s'instruire de sa doctrine sociale, s'y former jusque dans la pratique car cette doctrine est vie: enfin, ils doivent la vivre à longueur de jours et d'années, en plénitude si possible.

L'œuvre sociale étant d'abord temporel, c'est aux laïcs qu'elle échoit en très grande partie. L'Église le leur déclare sans regret, sans inquiétude, sans réticence ni mise en garde tatillonne, mais simplement, comme une chose qui va de soi. Car, laïcs et clercs, tous sont ses enfants, abreuvés d'un

même Esprit, appelés à la même tâche grandiose de consacrer le monde. L'action sociale dans la charité, Elle le rappelle plus explicitement que jamais, est un apostolat social. Et cet apostolat pour ses enfants qui veulent être dociles à l'Esprit n'est pas soustraction ni diversion à leur union à Dieu; elle peut être et doit être la voie où ils trouvent Dieu, le lieu même de leur sainteté. S'ils savent discerner par delà les apparences l'œuvre profonde qui s'accomplit, ils découvriront émerveillés qu'ils collaborent avec le Christ à l'œuvre même de la Rédemption, pour la gloire du Père. Aussi l'appel de l'Église à ses enfants n'est pas à la retraite ni au désengagement, mais à l'engagement « renouvelé et accentué ». Il faut l'accomplir avec optimisme, avec élan, avec joie. C'est l'appel de l'Église à ses fidèles, c'est l'appel du Pasteur universel à toutes nations. Car l'Église est l'Église de tous, à qui Elle apporte lumière, force et vie.

Après leur avoir signifié tout au long de l'encyclique qu'Elle fait confiance et qu'Elle applaudit aux efforts généreux d'où qu'ils viennent (O. I. T., F. A. O., syndicats non confessionnels...), Elle s'en explique ouvertement à la dernière page:

En effet il s'agit de la doctrine de l'Église catholique et apostolique, Mère et Éducatrice de tous les peuples, dont la lumière illumine et enflamme; dont la voix pleine de céleste sagesse appartient à tous les temps; dont la force apporte toujours un remède efficace et adapté aux nécessités croissantes des hommes, aux difficultés et aux craintes de la vie présente.

Ce sera, croyons-nous, une des surprises, une des joies des non-catholiques de découvrir que cette encyclique *Mater et Magistra*, par delà les enfants expressément nommés, s'adresse aussi à eux. La table est garnie pour tous et tous sont conviés. L'Église du concile œcuménique l'a dressée, l'Église du Corps mystique, qui sait que toute la vie des âmes se répand par Elle sur le monde, visiblement sur ceux qui lui sont rattachés formellement, invisiblement sur toutes les âmes de bonne volonté qu'un lien mystérieux rattache à Elle. Même s'ils l'ignorent, son cœur, à Elle, les reconnaît et de sa voix pour tous maternelle Elle les convie.

L'encyclique *Mater et Magistra* avec un rare bonheur exprime ce cœur catholique de l'Église et c'est un titre de plus d'en témoigner très respectueusement à Sa Sainteté Jean XXIII notre gratitude filiale.

Georges ROBITAILLE, S. J.

## CONNAÎTRE ET PRATIQUER LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

Nous réaffirmons avant tout que la doctrine sociale chrétienne est partie intégrante de la conception chrétienne de la vie.

Tout en observant avec satisfaction que dans divers instituts cette doctrine est déjà enseignée, depuis longtemps, Nous insistons pour que l'on en étende l'enseignement dans des cours ordinaires, et en forme systématique, dans tous les séminaires, dans toutes les écoles catholiques à tous les degrés. Elle doit de plus être inscrite au programme d'instruction religieuse des paroisses et des groupements d'apostolat des laïcs; elle doit être propagée par tous les moyens modernes de diffusion: presse quotidienne et périodique, ouvrages de vulgarisation ou à caractère scientifique, radiophonie, télévision.

A cette diffusion, Nos fils du laïcat peuvent contribuer beaucoup par leur application à connaître la doctrine, par leur zèle à la faire comprendre aux autres et en accomplissant à sa lumière leurs activités d'ordre temporel.

Qu'ils n'oublient pas que la vérité et l'efficacité de la doctrine sociale catholique se prouvent surtout par l'orien-

tation sûre qu'elle offre à la solution des problèmes concrets. De cette manière, on réussit même à attirer sur elle l'attention de ceux qui l'ignorent ou qui l'attaquent parce qu'ils l'ignorent; peut-être même à faire pénétrer dans leur esprit une étincelle de sa lumière.

Une doctrine sociale ne doit pas seulement être proclamée, mais aussi traduite en termes concrets dans la réalité. C'est d'autant plus vrai de la doctrine sociale chrétienne, dont la lumière est la Vérité, dont l'objectif est la Justice et la force dynamique l'Amour.

Nous attirons donc l'attention sur la nécessité qu'il y a pour Nos fils à ne pas être seulement instruits de la doctrine sociale, mais d'être éduqués d'une manière sociale.

L'éducation chrétienne doit être intégrale. Elle doit s'étendre à tous les devoirs. Elle doit donc faire naître et s'affirmer chez les chrétiens la conscience du devoir qui consiste à accomplir chrétiennement même les activités de nature économique et sociale.

*Mater et Magistra.*

## IV. — L'ÉTAT ET LA VIE ÉCONOMIQUE

IL EST SIGNIFICATIF que, tout de suite après le rappel des enseignements passés, le premier problème à retenir l'attention du Souverain Pontife, soit celui de l'équilibre à maintenir entre l'initiative privée et l'action des pouvoirs publics, tout particulièrement de l'État, dans le monde de l'économie. En quelques paragraphes — six tout au plus — l'encyclique synthétise la doctrine et indique la position concrète de l'Église sur ce problème, devenu l'un des plus graves et des plus controversés de l'heure présente.

Au point de départ, deux principes généraux établissent clairement la doctrine: le premier réaffirme la primauté de l'initiative privée, le second reconnaît la nécessité et indique le caractère propre de la présence des pouvoirs publics. « Qu'il soit entendu avant toute chose, écrit l'encyclique, que le monde économique résulte de l'initiative personnelle des particuliers »; mais, d'un autre côté, le devoir existe pour les pouvoirs publics d'être présents et de « promouvoir le développement de la production, en fonction du progrès social et au bénéfice de tous les citoyens ». Il ne s'agit pas de tout faire par eux-mêmes en ce domaine, car « leur action a un caractère d'orientation, de stimulant, de suppléance et d'intégration; elle doit être inspirée par le principe de subsidiarité », c'est-à-dire qu'elle ne doit intervenir que pour aider les membres du corps social à mieux accomplir les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes, et non pas pour les détruire ni pour les absorber.

Jusqu'ici c'est la doctrine traditionnelle que l'encyclique réaffirme avec force et clarté. Maintenant elle va observer la situation dans le monde actuel, porter un jugement de fait et formuler un principe à maintenir face à l'emprise grandissante de l'État dans la vie économique. La situation actuelle est la suivante: grâce au développement des sciences et des techniques de production, les pouvoirs publics ont aujourd'hui de plus amples moyens: 1) « de réduire les déséquilibres entre les divers secteurs de production, entre les différentes zones à l'intérieur des communautés politiques, entre les divers pays sur le plan mondial »; 2) « de limiter les oscillations dans les alternances de la conjoncture économique, de faire front aux phénomènes de chômage massif, avec la perspective de résultats positifs ». En bref, les progrès scientifiques et techniques offrent aujourd'hui aux pouvoirs publics d'amples moyens de travailler efficacement au progrès économique et social.

Suit ce que j'ai appelé un jugement de fait. L'encyclique se contente de constater le fait de la réaction des pouvoirs publics en face de ces nouvelles possibilités qui s'offrent à eux: ils « ne peuvent manquer de se sentir engagés à exercer dans le domaine économique une action aux formes multiples, plus vaste, plus profonde, plus organique; à s'adapter aussi, dans ce but, aux structures, aux compétences, aux moyens, aux méthodes ». Les termes même utilisés par l'encyclique laissent clairement entendre qu'il s'agit là d'une réaction normale de la part des pouvoirs publics, et qu'en conséquence il faut considérer comme une nécessité de notre temps ce fait de leur intervention plus poussée dans le domaine économique.

Mais, une fois cela reconnu et admis, le Pape formule aussitôt le principe qui précise les objectifs et les limites

de cette intervention. Il le fait dans un texte d'une grande densité, un texte qu'il faut citer ici en son entier, non seulement à cause de l'importance de la doctrine qu'il expose, mais encore parce qu'il est, semble-t-il, destiné à devenir l'un de ces textes classiques, sans cesse invoqués, de la doctrine sociale de l'Église.

La présence de l'État dans le domaine économique, si vaste et pénétrante qu'elle soit, n'a pas pour but de réduire de plus en plus la sphère de liberté de l'initiative personnelle des particuliers, tout au contraire elle a pour objet d'assurer à ce champ d'action la plus vaste ampleur possible, grâce à la protection effective pour tous et pour chacun, des droits essentiels de la personne humaine. Et il faut retenir parmi ceux-ci le droit qui appartient à chaque personne humaine d'être et de demeurer normalement première responsable de son entretien et de celui de sa famille. Cela comporte que, dans tout système économique, soit permis et facilité le libre exercice des activités productrices.

Les familiers de l'enseignement social des papes auront sans doute reconnu ici une nouvelle expression de ce souci constant de l'Église de défendre envers et contre tous la dignité de la personne humaine et de faire servir à la reconnaissance concrète de cette dignité toutes les institutions de la vie sociale, à commencer par l'institution politique suprême, l'État.

Mais cette prise de position fondamentale en faveur de la personne, de sa dignité, de ses droits et de sa liberté, même dans le domaine économique, ne signifie nullement que le Souverain Pontife s'oppose à l'intervention de l'État; il en a déjà, au contraire, reconnu la légitimité et admis la nécessité. Voici maintenant qu'il ajoute que les deux — initiative privée et action publique — sont indispensables à l'instauration d'une vie commune ordonnée et féconde, et que le problème est plutôt de doser, d'harmoniser ce double apport, « en des proportions qui répondent aux exigences du bien commun, eu égard aux situations changeantes et aux vicissitudes humaines ».

Et pour démontrer la nécessité de ce double apport dans la vie économique, l'encyclique fait appel aux leçons de l'expérience:

L'expérience enseigne que là où fait défaut l'initiative personnelle des individus surgit la tyrannie politique, mais languissent aussi les secteurs économiques orientés surtout à produire la gamme indéfinie des biens de consommation et services satisfaisant en plus des besoins matériels les exigences de l'esprit: biens et services qui engagent de façon spéciale le génie créateur des individus. Tandis que là où vient à manquer l'action requise de l'État, apparaît un désordre inguérissable, l'exploitation des faibles par les forts moins scrupuleux...

L'encyclique reviendra en d'autres endroits sur ce rôle de l'État, notamment dans le chapitre consacré à la propriété privée, mais c'est ici qu'elle formule son enseignement fondamental. Action de l'État dans le domaine économique, oui: la justice sociale le demande, le bien commun l'exige plus que jamais de nos jours; mais action qui doit constamment s'harmoniser avec l'initiative personnelle des particuliers, et non pas chercher à la supplanter, car c'est chaque personne humaine qui est et demeure normalement première responsable de son entretien et de celui de sa famille.

Richard ARÈS, S. J.

## V. — UNE CIVILISATION CHRÉTIENNE DU TRAVAIL

L'UN DES ASPECTS les plus réconfortants de l'encyclique *Mater et Magistra* pour l'apôtre social soucieux de vivre pleinement la doctrine chrétienne me paraît la place accordée, tout au long de ce document, au travail.

« Le travail..., procédant directement de la personne, doit passer avant l'abondance des biens extérieurs qui, par leur nature, doivent avoir valeur d'instrument. » Telle est, sur cette question, l'affirmation centrale dont le reste découle. S. S. Jean XXIII y voit « l'indice d'un progrès de l'humanité ». Si « aujourd'hui, on aspire à conquérir une capacité professionnelle plus qu'à posséder des biens; [si] on a confiance en des ressources qui prennent leur origine dans le travail ou des droits fondés sur le travail, plus qu'en des revenus qui auraient leur source dans le capital, ou des droits fondés sur le capital », c'est sans doute que, d'accord avec la doctrine sociale de l'Église, l'on considère le travail, plus encore que la propriété, comme une structure constitutive de la personne.

Et pourtant le Saint Père ne manque pas de maintenir plus que jamais que le droit à l'usage des biens, même de la production, est étroitement associé à la nature personnelle de l'homme et qu'en vue de l'expansion concrète de cette liberté essentielle, ce droit joue un rôle indispensable, « les expressions fondamentales de la liberté » trouvant en lui « garantie et stimulant ».

### La valeur humaine du travail

A propos du travail, Jean XXIII a conscience d'avancer et de faire avancer la doctrine sur les traces de ses prédécesseurs. Aussi, dans la première partie de l'encyclique où il trace une synthèse de l'enseignement pontifical à partir de Léon XIII, met-il l'accent sur le travail. Après le tableau de l'époque, il rappelle dès le début que « les principes de base... selon lesquels doit être réorganisé le secteur économique et social de la société humaine » d'après *Rerum novarum* « concernent d'abord le travail qui doit être traité non plus comme une marchandise, mais comme une expression de la personne humaine »; vient alors la réaffirmation, après Pie XI, que ces prises de position « ont contribué efficacement » à l'organisation du droit du travail, comme d'une nouvelle branche du droit. Plus loin, dans l'analyse de *Quadragesimo anno*, le Souverain Pontife souligne qu'« on doit considérer de la plus haute importance doctrinale et pratique l'affirmation [de Pie XI] selon laquelle il est impossible d'« estimer le travail à sa juste valeur et de lui attribuer une exacte rémunération si l'on néglige de prendre en considération son aspect à la fois individuel et social » et il tire les conséquences qui s'imposent pour la rémunération du travail selon la justice. Enfin, le résumé du message radiophonique du 1<sup>er</sup> juin 1941 remet en mémoire que Pie XII voyait les trois valeurs fondamentales de la vie sociale et économique dans l'usage des biens matériels, le travail et la famille, le travail étant pour lui « un devoir et un droit de chaque être humain ».

Sur ce point d'ailleurs comme sur bien d'autres, la nouvelle encyclique atteste une admirable continuité avec les déclarations pontificales antérieures, notamment avec

les allocutions et les lettres de Pie XII. L'on peut comparer les substantielles exhortations de ce dernier aux agriculteurs italiens avec la troisième partie où Jean XXIII aborde « un problème de fond, qui se pose à tous les États », à savoir le déséquilibre qui menace de s'établir entre les divers secteurs économiques, notamment entre le secteur agricole d'une part et le secteur industriel et des services d'autre part; au milieu des directives précises et adaptées en vue de l'organisation du monde agricole et de la promotion économique et sociale des travailleurs de la terre, l'on trouve cette réflexion qui va au cœur du problème, justifie la sollicitude pontificale et ramasse la vision chrétienne du travail humain dans le monde:

La personne humaine trouve, dans le travail de la terre, des stimulants sans nombre pour s'affirmer, se développer, s'enrichir, y compris dans le champ des valeurs spirituelles. Ce travail doit être conçu, vécu, comme une vocation, comme une mission: comme une réponse à l'appel de Dieu, nous invitant à prendre part à la réalisation de son plan providentiel dans l'histoire; comme un engagement à s'élever soi-même avec les autres; comme une contribution à la civilisation humaine.

L'écho des paroles lucides de Pie XII, patricien romain, s'est amplifié au point de nous apporter dans l'encyclique un corps de doctrine solide et réaliste comme son auteur, paysan de l'Italie du nord. De même, le passage où *Mater et Magistra* traite des exigences de la justice au regard des structures rappelle la consigne de Pie XII sur « la possibilité » que la grande exploitation « plus heureusement productive » « doit offrir... de tempérer le contrat de travail par un contrat de société »; aussi, les précisions qu'elle apporte sur la « légitime aspiration des ouvriers à prendre part active à la vie des entreprises où ils sont enrôlés et travaillent », sur les relations de travail dans l'entreprise qui doivent être « imprégnées de respect, d'estime, de compréhension, de collaboration active et loyale, d'intérêt à l'œuvre commune », sur le travail « conçu et vécu par tous les membres de l'entreprise, non seulement comme source de revenus, mais aussi comme un accomplissement d'un devoir et prestation d'un service », enfin, sur la présence active des travailleurs à tous les échelons de l'organisation de la vie économique-sociale, toutes ces précisions éclairantes et bienfaisantes découlent du principe formulé par Pie XII dans sa lettre à Charles Flory en 1947, sur le caractère social du travail:

Par-dessus la distinction entre employeurs et employés, qui menace de devenir toujours davantage inexorable séparation, il y a le travail lui-même, le travail, tâche de la vie personnelle et de tous en vue de procurer à la société les biens et les services qui lui sont nécessaires ou utiles. Ainsi compris, le travail est capable, en raison de sa nature même, d'unir les hommes véritablement et intimement; il est capable de redonner forme et structure à la société devenue amorphe et sans consistance.

On le voit, pour Jean XXIII le travail est une activité qui ne saurait être exercée pratiquement que d'une façon sociale, donc en coopération et de manière organisée. Aussi l'encyclique ne manque pas l'occasion de louer l'action jouée par les associations professionnelles et syndicales devant les pouvoirs publics et les institutions de compétence mondiale, régionale ou nationale. La louange y est

fort nuancée. Le Pape accorde sa « pensée affectueuse », son « encouragement paternel » aux mouvements d'inspiration chrétienne qui agissent « pour le relèvement matériel et moral » des classes laborieuses et « exercent une impulsion chrétiennement novatrice »; la Confédération internationale des Syndicats chrétiens (C. I. S. C.), à laquelle est affiliée notre Confédération des Syndicats nationaux (C. S. N.) voit reconnue sa part substantielle de mérite. Le Pape prend « en considération » l'action qu'exercent ses fils « dans un esprit chrétien » dans les autres mouvements « qu'animent les principes naturels de la vie commune et qui respectent la liberté de conscience »; ici, la Fédération syndicale mondiale (F. S. M.), d'inspiration marxiste, est nettement distinguée de la Confédération internationale des Syndicats libres (C. I. S. L.), à laquelle sont affiliés, et la Confédération italienne des Syndicats libres dont font partie les militants chrétiens d'Italie, et notre Congrès du Travail du Canada où se dépensent plusieurs des nôtres. Enfin, il exprime sa « cordiale estime » à l'Organisation internationale du Travail (O. I. T.), qui depuis plusieurs décennies

apporte sa contribution valable et précieuse à l'instauration dans le monde d'un ordre économique et social imprégné de justice et d'humanité, où les requêtes légitimes des travailleurs trouvent leur expression.

Les précisions d'exigences et les directives d'orientation soulignées jusqu'ici dans la nouvelle encyclique concernent l'aménagement de l'activité laborieuse elle-même. Reste à examiner ce que *Mater et Magistra* apporte de nouveau concernant le produit du travail, envisagé sous l'angle de sa rémunération.

### La rémunération du travail

Le droit au salaire tel que les souverains pontifes l'ont mis en lumière depuis Léon XIII s'appuie sur les trois caractères reconnus au travail; il est nécessaire, personnel et social. Si le travail se révèle nécessaire à la conservation de la vie, il s'ensuit un véritable droit de l'homme sur le produit de son travail; s'il est personnel, il s'ensuit que ce droit s'étend à une rétribution suffisante pour faire face aux besoins de la personne; s'il est social enfin, le produit du travail de tous doit servir aux besoins de tous, selon la mesure d'une juste répartition.

Précisément, dans la nouvelle encyclique, la rémunération du travail prend place dans la répartition sociale des revenus. La corrélation y est accentuée entre la contribution au bien commun que constitue le travail et le droit au revenu. Ce droit véritablement social exige donc que la richesse économique d'un peuple « ne résulte pas seulement de l'abondance générale des biens, mais aussi et plus encore de leur distribution effective suivant la justice ». La raison en est donnée dans un texte de Pie XII sur l'économie nationale, qui, « fruit de l'activité d'hommes qui travaillent unis dans la communauté politique, ne tend pas non plus à autre chose qu'à assurer sans interruption les conditions matérielles dans lesquelles pourra se développer pleinement la vie individuelle des citoyens ». Ainsi sera réalisé « le droit personnel de tous à l'usage des biens terrestres ».

Tout ce passage d'ailleurs est sous le signe de l'équilibre social. Le Pape constate les disproportions actuelles, qui saisissent son âme « de profonde amertume devant un

spectacle infiniment triste »: dans certains pays insuffisamment développés, c'est le contraste entre l'extrême misère des multitudes et le luxe effrené de quelques privilégiés, comme il arrive dans quelques pays riches en or noir; dans les pays économiquement développés, c'est celui trop fréquent entre les rétributions même des diverses catégories de travailleurs, sans mesure avec leur apport au bien commun, comme il arrive même chez nous; ailleurs ce sont les contraintes exagérées subies par le peuple en vue d'accroître l'efficacité de l'économie nationale ou d'entretenir le prestige national par les armements.

Le Pape estime de son devoir d'affirmer que « la rétribution du travail... est déterminée en justice et équité », par des principes qui « valent partout et toujours » même si leur application doit tenir compte des richesses disponibles. Il y a d'abord l'exigence — à qualifier d'absolue à cause de la place qu'on lui donne — d'une rémunération qui permette aux travailleurs « avec un niveau de vie vraiment humain, de faire face avec dignité à leurs responsabilités familiales ». On devra aussi tenir compte de « l'apport effectif de chacun à la production, de la situation économique des entreprises et des exigences du bien commun de la nation »; ce sont des normes classiques. Enfin, — points nouveaux qui révèlent la conjoncture internationale — l'on « prendra en spéciale considération » la répercussion du taux des salaires sur le plein emploi national et « les exigences du bien commun universel, intéressant les communautés internationales ». La doctrine chrétienne intègre ainsi l'humanisation des rapports économiques entre peuples que le Marché commun d'Europe notamment tente de réaliser. On le voit, la répartition sociale des revenus a tendance à s'effectuer à des niveaux de plus en plus divers; amorcée dans les unités de production inférieures, elle doit être aménagée en vue d'une correction humanisante par des transferts au niveau de l'économie nationale et même mondiale. Mais partout le travailleur apparaît avec le droit à un revenu suffisant pour assurer le maintien de sa dignité d'homme et satisfaire ses besoins culturels.

A cette fin, « le progrès social doit accompagner et rejoindre le développement économique, de telle sorte que toutes les catégories sociales aient leur part de produits accrus ». Au témoignage du Souverain Pontife « un principe fondamental » l'amène, dans sa vaste dénonciation des déséquilibres économiques et sociaux qui se manifestent dans l'économie mondiale, dans les économies nationales et dans les entreprises, à rappeler les exigences du bien commun à tous ces niveaux, notamment la collaboration entre économies nationales, la réduction des inégalités entre les secteurs de l'économie, l'équilibre entre l'expansion économique et le développement des services publics essentiels, la vigilance contre la formation de catégories privilégiées, même parmi les travailleurs, etc.

Au déséquilibre qui s'installe dans l'entreprise, l'encyclique consacre trois paragraphes dont l'expression suscitera bien des commentaires et dont l'application exigera beaucoup de doigté, mais dont l'orientation paraît incontestable. S'appuyant sur le principe énoncé par Pie XI: « il serait donc radicalement faux de voir soit dans le seul capital, soit dans le seul travail, la cause unique de tout ce que produit leur effort combiné », invoquant cette recommandation de Pie XII qu'il « faut donc tout mettre en œuvre afin que dans l'avenir du moins, la part des biens

qui s'accumule aux mains des capitalistes soit réduite à une plus équitable mesure... », Jean XXIII « estime pouvoir affirmer » que dans certains cas, les travailleurs ont droit à une part des fruits de l'entreprise et que ce droit est une « exigence de justice » à laquelle il peut être satisfait en bien des manières.

L'une d'elles, et des plus désirables, consiste à faire en sorte que les travailleurs arrivent à participer à la propriété des entreprises, dans les formes et les mesures convenables.

Les termes qui expriment les conditions de la détermination de ce droit: grandes et moyennes entreprises, capacité de production accrue grâce à l'autofinancement, titre de crédit, doivent être certes mûrement examinés; il reste que, dans le débat survenu entre les commentateurs de *Quadragesimo anno* sur « la participation aux bénéfices de l'entreprise », l'autorité doctrinale vient de se prononcer non dans le sens d'une simple opportunité, mais dans celui de la justice, même à l'égard des travailleurs qui reçoivent déjà plus que le salaire minimum; ce geste ouvre en tout pays libre un vaste horizon de possibilités aux négociateurs de bonne foi et aux législateurs éclairés. Comment ne pas ajouter que ce passage sur la rémunération du travail et le suivant sur les exigences de la justice au regard des structures confirment la pensée, jugée alors imprudente par plusieurs, que nos évêques avait exprimée sur la réforme des structures de l'entreprise dans leur lettre collective de 1950 sur *le problème ouvrier ?*

### Une vision chrétienne du monde

Cette place importante donnée au travail dans *Mater et Magistra* et cette préférence marquée traditionnellement aux travailleurs par l'Église se rattachent à sa vision chrétienne du monde. Le travail, à ses yeux, est « un des plus incontestables titres de noblesse » de l'homme, parce qu'il a rapport à l'activité créatrice de Dieu, parce qu'il est « destiné au perfectionnement matériel et moral de l'homme » (Pie XI) dont il exprime la personnalité, parce qu'il est au service des autres dont il satisfait les besoins, parce qu'enfin il a été élevé et sanctifié par le travail que Jésus-Christ a accepté, le faisant entrer dans le plan même de la Rédemption.

C'est à la mise au point de cette « conception toujours actuelle de la vie sociale » qu'est consacrée la dernière

partie de *Mater et Magistra*. Le principe de base ne change pas, même si son expression, de ton juridique, est héritée de Pie XII: « les êtres humains sont et doivent être fondement, but et sujets de toutes les institutions où se manifeste la vie sociale »; il protège « la dignité sacrée de la personne » intrinsèquement sociale par nature et élevée à l'ordre surnaturel selon le plan providentiel et il fonde une doctrine sociale mise au point par le magistère de l'Église, « avec la collaboration de prêtres et de laïcs avertis », doctrine qu'il faut propager à tous les degrés de l'enseignement, dans tous les milieux d'action ecclésiale et par tous les moyens modernes de diffusion.

Si les activités temporelles des fidèles, ajoute le Souverain Pontife, « s'exercent dans la mouvance des principes et des directives de la doctrine sociale chrétienne », alors le travail ne tendra plus « à devenir un instrument de dépravation » (parole de Pie XI reprise par Jean XXIII) et notre époque ne transformera plus l'homme « en un géant du monde physique aux dépens de son esprit » (parole de Pie XII reprise par Jean XXIII). Au contraire, conformément au plan de la Providence, « chacun se perfectionne[ra] par son travail quotidien, qui pour la presque totalité du genre humain est un travail à matière et finalité temporelles »; lorsque cette activité est exercée en union avec Jésus,

tout travail devient comme une continuation de Son travail et pénétré de vertu rédemptrice... Le travail grâce auquel on réalise sa propre perfection surnaturelle contribue à répandre sur les autres les fruits de la Rédemption et la civilisation dans laquelle on vit et travaille est pénétrée du levain évangélique.

La lettre encyclique de S. S. Jean XXIII sur les récents développements de la question sociale à la lumière de la doctrine chrétienne se termine sur cette perspective grandiose. « L'Église affronte aujourd'hui une tâche immense: donner un accent humain et chrétien à la civilisation moderne. » Pour que cette civilisation, qui se révèle de plus en plus celle du travail, devienne chrétienne, il s'impose que tous les membres du Corps mystique du Christ, tant du clergé que du laïcat, surtout du laïcat parce qu'ils sont plus engagés dans le temporel, collaborent à la réalisation du Royaume de Dieu sur la terre, en écoutant la voix si pressante de l'Église, Mère et Éducatrice de tous les peuples.

Jacques COUSINEAU, S. J.

---

## VI. — LA PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS À LA VIE DE L'ENTREPRISE

« **A** VANÇANT SUR LES TRACES DE NOS PRÉDÉCESSEURS... » C'est par cette belle formule de fidélité que Jean XXIII ouvre le passage de l'encyclique consacré à la place des travailleurs dans l'entreprise. Fidélité non dans l'immobilisme, mais dans l'accentuation d'un effort déjà ancien. Léon XIII avait énoncé les règles de la justice dans le contrat de salariat. Quarante ans plus tard, Pie XI avait, clairement encore que prudemment, introduit la question d'une participation plus étroite des ouvriers à l'entreprise. Tout en proclamant que le contrat

de travail pur et simple n'a, en soi, rien d'immoral, il estimait cependant que, en raison de l'évolution sociale, il y avait lieu de l'humaniser en le complétant par des éléments pris au contrat de société. Depuis lors, les choses ont encore bien avancé. Le Pape actuel en indique les causes principales: l'instruction et la formation professionnelle de plus en plus poussées des travailleurs, leur participation accrue à la vie politique, leur rend de moins en moins tolérable une situation dans laquelle ils sont de simples exécutants, où ils ont trop souvent l'impression

de n'être qu'un élément infime, sans nom et sans visage, d'un processus inexorable, simple « facteur de production » au même titre que les matières premières et l'outil. On comprend qu'après avoir conquis la démocratie culturelle (encore relative!) et la démocratie politique, ils ambitionnent d'arriver aussi à une démocratie économique. Pie XII, au demeurant, a souvent insisté sur cette idée que dans toute l'activité économique l'homme doit être non seulement, non principalement, objet, mais sujet, libre et responsable.

Diverses formules ont été tentées pour humaniser les rapports de travail: le service social patronal ou les « relations humaines », l'actionnariat ouvrier, la participation aux bénéfices, la communauté de travail du type Boimondau... Après la seconde guerre mondiale, une vive controverse s'éleva au sujet du *Mitbestimmungsrecht*, de la « cogestion ». Dans plusieurs pays d'Europe, la législation introduisit les conseils d'entreprises dans les établissements de moyenne ou de grande dimension. Il est donc bien compréhensible que le Pape ait voulu faire le point de la doctrine en cette matière.

*Mater et Magistra* situe d'emblée le débat au niveau le plus élevé: il ne s'agit pas seulement de garantir aux travailleurs quelques avantages matériels, pécuniaires: participation aux bénéfices voire à la propriété, meilleures conditions d'hygiène ou de sécurité, allègement du travail; ces aspects ne sont pas méconnus, ils sont même explicitement traités dans d'autres passages de l'encyclique. Mais organisations patronales et ouvrières, pouvoirs civils et opinion publique resteraient fort en deçà de ce que veut le Pape s'ils arrêtaient leurs visées à ces points. C'est de la personnalité du travailleur, avec ce qu'elle a de plus profond, qu'il s'agit.

### Le principe

Le principe en la matière est fortement établi:

Il est inscrit dans la nature des hommes qu'ils aient la possibilité d'engager leur responsabilité et de se perfectionner eux-mêmes là où ils exercent leur activité productrice.

Et la conséquence en est immédiatement tirée:

Si les structures, le fonctionnement, l'ambiance d'un système économique sont de nature... à émousser systématiquement leur sens des responsabilités, à faire obstacle à l'expression de leur initiative personnelle, pareil système économique est injuste, même si, par hypothèse, les richesses qu'il produit atteignent un niveau élevé et sont réparties suivant les règles de la justice et de l'équité.

Jamais jusqu'ici il n'y avait eu un jugement aussi formel et catégorique; celui-ci entraîne, pour les dirigeants de l'économie — entrepreneurs ou travailleurs — pour les pouvoirs publics qui doivent veiller à l'établissement de relations convenables, des obligations de justice nouvelles, sinon dans l'entière de leur contenu, du moins dans leur rigueur. Après les indications, les souhaits des pontificats précédents, leurs mises en garde contre des déviations ou des principes erronés, c'est un pas décidé en avant, une acquisition ferme pour la doctrine sociale de l'Église. Sous réserve des précisions à donner plus bas, c'est l'affirmation d'un droit pour les ouvriers et les employés, d'une obligation de justice pour tous ceux dont dépendent les structures économiques. Droit, notons-le bien, qui ne trouve pas son fondement essentiel dans quelque forme de copropriété, mais dans la contribution par le travail.

Pour la mise en œuvre de ce principe, l'encyclique distingue différents champs d'application: les entreprises artisanales, la profession, la nation, les organisations internationales; entre les premières et les suivantes se situent les moyennes et grandes entreprises auxquelles nous nous arrêterons uniquement ici.

La nature de cette « présence active » ressort de tout le contexte. Ce n'est évidemment pas la seule production matérielle, ni même le partage des fruits. Il s'agit de l'organisation des rapports du travail pour autant qu'elle donne aux ouvriers et employés la possibilité d'engager leur personnalité intelligente, leur initiative et leur responsabilité. Elle concerne la structure générale de l'entreprise, où le travailleur doit savoir la place qu'il occupe, quels sont les liens qui unissent son travail à celui des autres; elle concerne les relations entre les exécutants et les cadres, depuis le contremaître jusqu'au directeur général: « qu'il soit possible aux ouvriers, dit le Pape, de faire entendre leur voix, d'apporter leur collaboration, de faire valoir leur expérience, de n'être pas entièrement passifs au regard des décisions qui dirigent leur activité »; elle concerne, enfin, la marche générale de l'entreprise, sa prospérité, ses difficultés, pour autant qu'elles donnent un sens aux apports de chacun et influent sur la sécurité de l'emploi, les possibilités de rémunération, les conditions de travail.

Quant aux formules concrètes, l'encyclique se montre réservée. C'est par loyauté, par reconnaissance de la diversité des situations par respect et par confiance pour l'action des laïques, des parties directement intéressées.

Les chefs de l'Église se sont toujours refusés aux manœuvres hypocrites ou aux slogans démagogiques. Ailleurs, on crie « tous les pouvoirs aux soviets » pour faire des conseils d'usine — lorsqu'on les laisse subsister — de simples instruments d'une dictature dite prolétarienne; on place tous les espoirs dans les nationalisations, dans la « mine aux mineurs » pour s'apercevoir rapidement que la formule n'est pas réalisable et ne peut conduire qu'à des déceptions.

Le Pape n'entend pas présenter un plan qui pourrait être appliqué comme un brevet vendu en Amérique ou en Europe et pouvant servir à construire un mécanisme dans n'importe quel pays. Vouloir trouver cela dans la doctrine sociale de l'Église est illusion et paresse. Les circonstances sont trop variables dans l'espace ou dans le temps; dans une même entreprise et à une même époque les principes doivent même être appliqués différemment suivant la diversité des questions à résoudre; les travailleurs ne sont pas dans tous les domaines également compétents, également engagés. C'est ainsi que la législation sur les conseils d'entreprise peut reconnaître aux ouvriers un pouvoir délibératif dans l'établissement du règlement d'atelier, la fixation de la date des congés payés, la détermination des critères généraux de l'embauche et du renvoi; un pouvoir consultatif dans d'autres domaines; un droit d'information périodique, enfin en ce qui concerne la situation générale de l'entreprise. Nous présentons ces dispositions à titre d'illustration, sans vouloir ici nous prononcer sur leur valeur. Mais, on comprendra que l'encyclique affirme: « on ne peut déterminer à l'avance le genre et le degré de la participation des travailleurs, car ils sont en rapport avec la situation concrète de chaque entreprise »; nous pouvons ajouter: avec l'évolution sociale de chaque pays.

Il y a ici un vaste champ ouvert à l'invention des employeurs, particulièrement aux dirigeants de leurs associations professionnelles, comme aux dirigeants ouvriers, comme enfin aux hommes politiques ou aux juristes dont c'est la tâche d'élaborer les cadres de la vie commune.

Il importe de noter, en terminant ce paragraphe, que la discrétion de l'encyclique ne saurait en aucune manière être invoquée comme une justification de l'immobilisme, un prétexte pour affirmer que les directives si pressantes du Pape peuvent concerner des milieux plus avancés, d'autres catégories d'entreprises. Jean XXIII écrit, en effet:

Nous estimons que le problème de la présence active des travailleurs existe toujours dans l'entreprise, soit privée, soit publique.

### Les conditions

Le Pape précise enfin à quelles conditions cette participation active sera réalisable. L'autorité requise pour le bien commun de l'entreprise doit être sauvegardée. La participation des travailleurs doit être proportionnée à leur compétence et à leur acceptation de responsabilités. Il faut surtout, de part et d'autre, le respect, l'estime, la compréhension. En fait, il y a ici une action réciproque. Si un minimum d'entente et de confiance est nécessaire au départ, l'association des travailleurs à la vie de l'entreprise peut être une des voies les meilleures pour faire tomber malentendus, soupçons, oppositions d'intérêts. Appartenant à un pays où, depuis une bonne dizaine d'années, la loi a rendu obligatoires les conseils d'entreprise dans les établissements de moyenne ou de grande dimension, où l'association des patrons catholiques a insisté auprès de ses membres pour qu'ils « jouent loyalement le jeu », l'auteur de ces lignes peut affirmer que, honnêtement pratiqués, les conseils d'entreprise sont un moyen très efficace de communication entre la direction et le personnel, un instrument d'élévation graduelle de la classe ouvrière, un facteur important de paix sociale et de prospérité.

Mais, une fois encore, Jean XXIII nous semble regarder plus haut, au delà des conditions immédiates d'une entente suffisante lorsqu'il écrit:

Que le travail soit conçu et vécu par les uns et par les autres, non seulement comme une source de revenus, mais aussi comme l'accomplissement d'un devoir et la prestation d'un service.

Il ne s'agit pas d'arriver seulement à un compromis, à un équilibre entre des intérêts divergents, même légitimes. Il faut se considérer comme engagés les uns et les autres dans une œuvre qui dépasse ces différences, dans un service à accomplir en commun: service à la nation, service même — une des parties les plus importantes de l'encyclique y insiste avec combien de force — service aux peuples moins favorisés. Ne regardez pas l'entreprise comme un simple moyen de faire de l'argent, que ce soient des profits ou des salaires. Patrons, vous qui, en dépit de lourdes responsa-

bilités et d'une tâche souvent ardue, êtes favorisés par l'éducation reçue, par la forme de votre travail, par votre revenu, concevez-la comme un moyen d'épanouissement pour vos travailleurs; patrons et ouvriers considérez le service que, ensemble, vous rendez aux autres; surtout, si vous appartenez à ces nations déjà bien pourvues. Ne cherchez pas tellement à augmenter sans cesse votre bien-être, mais à secourir cette majorité des hommes qui souffrent encore de la faim, de la maladie, de l'ignorance. Dans une pareille perspective les divergences, les conflits sociaux perdraient singulièrement de leur âpreté. Pour mieux se comprendre et s'estimer, a-t-on écrit, il ne faut pas tellement se regarder l'un l'autre que marcher ensemble vers un but élevé.

« Utopie! » dira-t-on. Nous ne le croyons pas. Il a suffi, dans une usine, qu'un ingénieur expliquât aux ouvriers que les tubes fabriqués par eux allaient améliorer considérablement les conditions de vie de milliers d'enfants, de femmes, d'hommes jusqu'ici privés d'eau potable, infestés des parasites qui pullulent dans les mares et les ruisseaux, pour modifier considérablement le climat du travail. L'idée d'une aide aux pays défavorisés, le sentiment de la solidarité humaine, de la charité chrétienne aux dimensions du globe, progresse considérablement. Elle peut, elle doit pénétrer, plus qu'elle ne l'a fait jusqu'ici, dans les relations même du travail. Si par les seules collectes d'un Carême, les évêques allemands réussissent à obtenir de leurs fidèles dix mille dollars pour la lutte contre la faim, il doit être possible de faire passer un idéal de générosité même dans la vie des entreprises. Bien entendu, cela requiert une loyauté entière; il serait odieux, criminel, que pour une des parties cet idéal serve de trompe-l'œil afin d'exploiter l'autre. Mais la grâce du Christ qui habite au cœur des chrétiens est assez puissante pour leur faire pratiquer la charité dans la vérité.

Les consignes de Jean XXIII sur les relations au sein de l'entreprise, sur l'organisation de celle-ci non en une simple combinaison des facteurs de production, pour reprendre une définition courante, mais en « une communauté de personnes, dans les relations, les fonctions et les situations de tout le personnel » constituent un apport à la doctrine sociale de l'Église dont on ne saurait minimiser l'importance. Elles sont en même temps un appel pressant — puisqu'il s'agit de justice — aux responsables de la vie sociale. En particulier, elles orientent avec une insistance nouvelle les recherches des moralistes, des juristes, des associations catholiques d'employeurs, de travailleurs, de fonctionnaires dans une direction précise et suivant des principes fermement établis. Elles exigent des réalisations.

Clément MERTENS, S. J.,  
professeur de sciences sociales aux facultés  
Saint-Albert-de-Louvain.

A ce stade de l'application concrète des principes, des divergences de vue peuvent surgir, même entre catholiques droits et sincères. Lorsque cela se produit, que jamais ne fassent défaut la considération réciproque, le respect mutuel et la bonne volonté qui recherche les

points de contact en vue d'une action opportune et efficace; que l'on ne s'épuise pas en discussions interminables; et sous le prétexte du mieux, que l'on ne néglige pas le bien qui peut et doit être fait.

*Mater et Magistra.*

## VII. — LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

**L**ES DEUX GRANDES ENCYCLIQUES SOCIALES ANTÉRIEURES *Rerum novarum* et *Quadragesimo anno* avaient longuement traité de la propriété privée; elles en avaient démontré la légitimité, le fondement en droit naturel, insistant sur le double aspect individuel et social de la fonction qu'elle remplit. Pourquoi y revenir encore? Tout n'a-t-il pas été dit?

### Légitimité

C'est que la vie économique et sociale, surtout depuis la deuxième guerre mondiale, a subi de telles transformations que certains en sont venus à se demander si les arguments par lesquels on défendait le droit de propriété privée ont encore valeur de nos jours. Autrefois, par exemple, il existait une liaison étroite entre la propriété et la direction d'une entreprise; aujourd'hui, l'encyclique le constate, la brèche s'est élargie de plus en plus entre la propriété des biens de production et les responsabilités de direction dans les grands organismes économiques, en sorte que les pouvoirs publics éprouvent des difficultés à exercer leur contrôle et à s'assurer que « les objectifs poursuivis par les dirigeants des grandes entreprises... ne s'opposent pas aux exigences du bien commun ». De même, autrefois, on s'appuyait sur la possession d'un patrimoine, même modeste, pour envisager l'avenir avec sérénité; aujourd'hui, la faveur va de plus en plus aux organismes d'assurances ou de sécurité sociale. Autrefois, enfin, on mettait sa confiance en des revenus ayant leur source dans le capital; aujourd'hui on aspire davantage à acquérir une capacité professionnelle et on met sa confiance « en des ressources qui prennent leur origine dans le travail ou en des droits fondés sur le travail ».

Tout cela est vrai et, à certains égards, marque un progrès de l'humanité, mais on aurait tort de penser que, par suite de cette évolution, le principe de droit naturel de la propriété privée, y compris celle des biens de production, aurait perdu de sa force et de son importance. Ce droit a valeur permanente et il faut la réaffirmer même dans le domaine des biens de production. Les motifs ne manquent pas à l'appui d'une telle prise de position; ils se tirent de la doctrine et de l'expérience. L'encyclique indique ceux-ci: 1) le droit de propriété privée « est un droit naturel, fondé sur la priorité, ontologique et téléologique, des individus sur la société », c'est-à-dire qu'il se fonde sur la nature même de la personne humaine, laquelle a primauté d'être et de fin sur la société; 2) il est la conséquence logique de l'affirmation initiale que « le monde économique résulte de l'initiative personnelle des particuliers »: comment un tel principe pourrait-il s'appliquer, à moins qu'on ne reconnaisse « à cette initiative la libre disposition des moyens indispensables à son affirmation »? 3) l'histoire et l'expérience attestent que la liberté de la personne trouve en ce droit garantie et stimulant, car « sous les régimes politiques qui ne reconnaissent pas le droit de propriété privée des biens de production, les expressions fondamentales de la liberté sont comprimées ou étouffées »; 4) d'autre part, on constate un changement d'attitude chez certains mouvements sociaux et politiques, qui se proposent de

concilier dans la vie commune justice et liberté: ces mouvements,

hier encore nettement opposés à la propriété privée des moyens de production, aujourd'hui mieux instruits de la réalité sociale, reconsidèrent leur position et prennent à l'égard de ce droit une attitude substantiellement positive.

Aussi l'Église n'estime-t-elle pas devoir changer sa doctrine traditionnelle à l'égard de la propriété privée. Non pas qu'elle prétende soutenir purement et simplement l'état actuel des choses, « ni protéger par principe le riche et le ploutocrate contre le pauvre et le prolétaire »; elle vise plutôt à faire en sorte que la propriété privée devienne ce qu'elle doit être: « à la fois garantie de la liberté essentielle de la personne humaine et élément indispensable de l'ordre social ».

L'évolution du monde économique et social, d'ailleurs, la confirme en son attitude. Les économies accroissent rapidement leur efficacité productive, les revenus s'élèvent, et en même temps qu'eux, en toute justice et équité, doit s'élever la rémunération du travail, fournissant ainsi aux travailleurs plus grande opportunité d'épargner, et par suite de se constituer un patrimoine, de devenir propriétaires.

On ne voit pas alors comment pourrait être contesté le caractère naturel d'un droit qui trouve sa source principale et son aliment perpétuel dans la fécondité du travail; qui constitue un moyen idoine pour l'affirmation de la personne et l'exercice de la responsabilité en tous domaines; qui est l'élément de stabilité sereine pour la famille, d'expansion pacifique et ordonnée dans l'existence commune.

### Diffusion

L'Église cependant ne se contente pas d'affirmer le caractère naturel du droit de propriété privée, elle insiste pour que ce principe reçoive une application aussi universelle que possible. Aussi enseigne-t-elle que la propriété privée, loin d'être le privilège de quelques-uns, doit être « effectivement diffusée parmi toutes les classes sociales ». C'est ce que demande la dignité de la personne humaine et c'est ce à quoi doit viser un ordre social qui respecte la noblesse du travail.

Il faut d'autant plus travailler à cette plus large diffusion de la propriété privée que, de nos jours, les structures économiques se développent rapidement, et qu'il devient plus facile de susciter des initiatives, de mettre en branle une politique économique et sociale qui encourage et facilite une plus ample accession à la propriété privée des biens durables: « une maison, une terre, un outillage artisanal, l'équipement d'une ferme familiale, quelques actions d'entreprises moyennes ou grandes ». L'exemple de certains pays est là pour démontrer les heureux effets d'une politique qui vise à assurer une propriété privée à toutes les classes du peuple.

### Propriété publique

Faut-il pour cela exclure la propriété publique, rejeter que l'État et les établissements publics détiennent, eux aussi, en propriété légitime, des biens de production? Non, car

il y a des cas où s'impose l'appropriation publique, des cas où, par exemple, ainsi que le signalait l'encyclique *Quadragesimo anno*, des biens de production ne peuvent, sans danger pour le bien public, être laissés entre les mains de personnes privées, à cause de la puissance économique qu'ils confèrent à des particuliers.

La tendance, de nos jours, est à l'expansion de la propriété publique. C'est une conséquence de l'évolution économique et sociale du monde actuel qui tourne de plus en plus ses regards vers l'État et lui confère des attributions plus étendues. Ici encore, l'encyclique se contente de constater un fait: elle n'approuve ni ne condamne cette tendance, mais se borne à rappeler certains principes qu'il faut respecter dans cette marche à l'appropriation publique. D'abord, le principe de subsidiarité, qui demande à l'État de laisser les individus comme les collectivités inférieures accomplir eux-mêmes ce dont ils sont capables, en les aidant seulement plutôt à mieux remplir leurs fonctions propres; puis, le principe du bien commun, qui demande à l'État et aux établissements de droit public de n'étendre

leur domaine que dans les limites évidemment exigées par des raisons de bien commun, nullement à seule fin de réduire, pire encore, de supprimer la propriété privée.

A cet enseignement théorique, l'encyclique ajoute deux directives d'ordre pratique et de prudence gouvernementale, pourrait-on dire: 1) ne confier la gérance des propriétés publiques qu'à des personnes « qui unissent à une compétence éprouvée un sens aigu de leur responsabilité devant le pays »; 2) maintenir un contrôle attentif et constant sur leur activité, « ne serait-ce que pour éviter la formation, au sein de l'État, de noyaux de puissance économique au préjudice du bien de la communauté, qui est pourtant leur raison d'être ». Voilà certes deux conseils dont aucun gouvernement ne pourra nier la sagesse et l'utilité.

### Fonction sociale

Avant de terminer ses considérations sur la propriété privée, le Pape juge bon enfin de rappeler un point de doctrine, sur lequel *Quadragesimo anno* avait déjà particulièrement insisté, à savoir qu'« au droit de propriété est intrinsèquement rattachée une fonction sociale ». Cela découle de cet enseignement constant de l'Église que « les biens de la terre sont avant tout destinés à la subsistance décente de tous les hommes », et que les biens possédés en propre en surabondance doivent servir, non seulement au

perfectionnement personnel, mais encore au soulagement des autres.

Il est vrai que, de nos jours, l'État et les établissements publics ne cessent d'étendre le champ de leur initiative; ce serait néanmoins une erreur de penser que la fonction sociale de la propriété privée en serait devenue pour autant désuète, alors qu'« elle a sa racine dans la nature même du droit de propriété ». Il suffit d'ailleurs de jeter un coup d'œil autour de soi pour se rendre compte que la fonction sociale de la propriété privée trouve toujours à s'appliquer:

Il y a toujours une multitude de situations douloureuses, d'indigences lancinantes et délicates, auxquelles l'assistance publique ne saurait atteindre ni porter remède. C'est pourquoi un vaste champ reste ouvert à la sensibilité humaine, à la charité chrétienne et privée. Notons, enfin, que souvent les initiatives variées des individus et des groupes ont plus d'efficacité que les pouvoirs publics pour susciter les valeurs spirituelles.

Il est enfin pour un chrétien un stimulant plus grand encore à s'acquitter de l'obligation sociale attachée à la qualité de propriétaire: ce sont les pressants appels du Divin Maître aux riches de convertir leurs biens temporels en biens spirituels et c'est l'affirmation du Seigneur qu'il considérera pour faite ou refusée à lui-même l'aumône faite ou refusée au pauvre.

\* \* \*

Telles sont les grandes lignes du récent enseignement pontifical sur la propriété privée. Il suffit d'en prendre connaissance pour se rendre compte combien il est malhonnête de prétendre qu'il n'y a là qu'une nouvelle défense du droit de propriété. Ce que l'Église défend en ces exposés c'est l'homme, la personne humaine, sa dignité, ses droits et sa liberté; ce qu'elle préconise, ce n'est pas un ordre social au bénéfice de quelques riches propriétaires, c'est un ordre qui ouvre au plus grand nombre possible l'accès à la propriété privée et permette à tous une vie décente et digne; ce sur quoi elle met l'accent, ce n'est pas sur le droit, pour le propriétaire, de jouir égoïstement de ses biens, c'est sur son devoir de les faire servir aussi au soulagement des autres dans le besoin, devoir qui persiste encore de nos jours en dépit des nombreuses interventions de l'État dans le domaine de l'assistance et de la sécurité sociale. Bref, il s'agit toujours d'une doctrine de l'homme, qui ordonne tout à l'homme et s'efforce de garantir à l'homme les moyens d'être le premier et principal artisan de son propre destin.

Richard ARÈS, S. J.

## EDUCATION ET ACTION SOCIALES

Il ne suffit pas de faire prendre conscience du devoir d'agir chrétiennement en matière économique et sociale, mais l'éducation doit viser également à enseigner la méthode qui rend apte à accomplir ce devoir.

L'éducation à l'action chrétienne, même en matière économique et sociale, sera rarement efficace, si les sujets eux-mêmes ne prennent pas une part active à leur propre éducation et si l'éducation ne se réalise dans l'action.

On a raison de dire que l'on n'acquiert pas l'aptitude au bon exercice de la liberté, si ce n'est par le bon usage de la liberté. D'une manière analogue, l'éducation à l'action chrétienne en matière économique et sociale ne s'acquiert que par l'action concrète en ce domaine.

C'est pourquoi, dans l'éducation sociale, une tâche importante est réservée aux associations et aux organisations d'apostolat des laïcs, à celles en particulier qui se proposent comme objectif propre l'animation chrétienne de quelque secteur d'ordre temporel. En effet, beaucoup

de membres de ces associations peuvent utiliser leurs expériences quotidiennes pour s'éduquer toujours mieux et contribuer à l'éducation sociale des jeunes...

De l'instruction et de l'éducation il convient de passer à l'action. C'est une tâche qui concerne surtout Nos fils du laïcat, puisque habituellement ils s'adonnent en vertu de leur état de vie à des activités et à des institutions à contenu et finalité temporels.

Pour accomplir cette noble tâche, il est nécessaire que Nos fils ne soient pas seulement compétents dans leur profession et qu'ils exercent leurs activités temporelles selon les lois naturelles qui conduisent efficacement au but; mais il est aussi indispensable que ces activités s'exercent dans la mouvance des principes et des directives de la doctrine sociale chrétienne, dans une attitude de confiance sincère et d'obéissance filiale envers l'autorité ecclésiastique.

*Mater et Magistra.*

## VIII. — LE SECTEUR AGRICOLE

L'ENCYCLIQUE *RERUM NOVARUM* ne fait aucune mention du secteur agricole. La raison en est simple: le motif qui a déterminé Léon XIII à publier son document pontifical fut de donner le coup de mort à la doctrine du « libéralisme économique », doctrine funeste qui déniait à l'État tout droit d'intervention dans les conflits entre patrons et ouvriers et qui refusait à ces derniers le droit de s'organiser en associations professionnelles ou syndicales pour s'entraider dans la défense de leurs droits. Cette doctrine, qui a dominé la vie économique des pays industrialisés pendant plus d'un siècle, ne pouvait mener qu'à des abus, à des injustices criantes et à la misère des travailleurs salariés. La classe ouvrière était donc alors un secteur sous-développé de l'économie des peuples industrialisés.

Mais la doctrine sociale de l'Église n'est pas nécessairement confinée au secteur de la classe ouvrière et le pape Jean XXIII a jugé opportun de lui donner son développement normal en l'étendant à d'autres secteurs déprimés de la vie économique. C'est ce qu'il exprime dans le passage suivant de son encyclique.

Le déroulement de l'histoire met en plus grand relief les exigences de la justice et de l'équité. Elles n'interviennent pas seulement dans les relations entre ouvriers et entreprises ou direction. Elles concernent encore les rapports entre les divers secteurs économiques, entre zones développées et zones déprimées à l'intérieur de l'économie nationale et, sur le plan mondial, elles intéressent les relations entre pays diversement développés en matière économique et sociale.

Il est remarquable que l'encyclique consacre au secteur agricole une place considérable et qu'elle le décrit comme une zone sous-développée qui a besoin d'être relevée par divers moyens qu'elle signale brièvement.

Il est évident que le service rendu à l'humanité par le secteur agricole est un service essentiel de tout premier ordre. Supprimez un instant, par la pensée, le secteur agricole: le monde périrait à brève échéance par la famine. Tous les autres services, qui ont pour but d'aider l'homme à « mieux vivre » deviendraient par le fait même inutiles; car pour « mieux vivre » il faut d'abord vivre.

Il faut de plus remarquer que le secteur agricole est appelé à devenir de plus en plus important. Si l'on en croit les prévisions des statisticiens et des sociologues, la population mondiale s'accroît à un rythme tel que dans un demi-siècle, les terres arables de la planète suffiront à peine à nourrir les milliards d'hommes nouveaux qui viendront s'ajouter à la population présente. Et qu'en sera-t-il dans un ou deux siècles ?

Si on laisse le secteur agricole dans l'état de sous-développement dont il souffre actuellement, on verra se continuer et même s'accroître l'exode de la population rurale vers les centres industriels. L'encyclique en conclut qu'il est nécessaire de prendre des mesures efficaces

pour comprimer le déséquilibre de la productivité entre secteur agricole, d'une part, et secteur industriel et des services d'autre part; pour que le niveau de vie des populations rurales s'écarte le moins possible du niveau de vie des citadins; pour que les agriculteurs n'aient pas un complexe d'infériorité; qu'ils soient convaincus du contraire que, dans le milieu rural aussi, ils peuvent développer leur personnalité par leur travail et considérer l'avenir avec confiance.

L'encyclique suggère ensuite quelques-unes des mesures qui pourraient contribuer au relèvement du secteur agricole:

1. « Chacun doit s'employer, et d'abord les pouvoirs publics, à ce que les milieux ruraux disposent, comme il convient, des services essentiels: routes, transports, communications, eau potable, logement, soins médicaux, instruction élémentaire et professionnelle, service religieux, loisirs. »

2. Augmenter les revenus des agriculteurs par l'amélioration des techniques de production, le choix des cultures, etc. Le secteur agricole sera en mesure, par le fait même, de consommer une plus grande abondance de produits industriels et demander des services plus qualifiés. Il offrirait de son côté aux deux autres secteurs et à l'ensemble de la communauté des produits qui répondent mieux, en quantité et en qualité, aux exigences des consommateurs.

3. « Afin d'obtenir un développement harmonieux entre tous les secteurs de production, une politique attentive, dans le domaine rural, est nécessaire. Elle concerne le régime fiscal, le crédit, les assurances sociales, le soutien des prix, le développement des industries de transformation, la modernisation des établissements. »

L'espace dont nous disposons ne nous permet pas de développer ces différents points. L'encyclique les repasse et les explique tour à tour; il suffit de lire le texte pour en comprendre le sens et la portée. Les mesures suggérées dans ce passage intéressent surtout l'action de l'État et des gouvernements.

Mais, en définitive, ce sont les agriculteurs eux-mêmes qui doivent être les principaux agents du développement économique, du progrès social, du relèvement culturel des milieux ruraux. Et, comme les cultivateurs isolés les uns des autres ne peuvent exercer aucune action vraiment efficace en ce domaine, l'encyclique rappelle que dans le secteur agricole, comme dans les autres secteurs productifs, l'association est aujourd'hui de nécessité vitale, plus encore si le secteur est basé sur l'entreprise familiale. Voilà pourquoi les agriculteurs doivent unir leurs forces en s'organisant en associations professionnelles ou syndicales, et mettre sur pied des organisations coopératives de toute sorte — production, transformation, achat, vente, coopératives de crédit, de transport, etc.

Sur ce point, plusieurs pays avaient déjà commencé à mettre en pratique les mesures prônées par la présente encyclique. Le Canada, en particulier, possède depuis plusieurs années la Fédération canadienne de l'Agriculture, conseil national composé des représentants des principales associations agricoles de nos dix provinces. Cet organisme, qui parle au nom de tous les agriculteurs du Canada, a déjà obtenu du gouvernement fédéral des mesures d'une importance marquée: contentons-nous de citer, en particulier, le soutien des prix.

La province de Québec possède depuis plus de trois décades son association professionnelle agricole composée de ses quatre secteurs: l'Union catholique des Cultivateurs (U. C. C.); l'Union catholique des Femmes rurales (U. C. F. R.); la Jeunesse agricole catholique (J. A. C.); la Jeunesse agricole catholique féminine (J. A. C. F.).

Depuis sa fondation, l'U. C. C. n'a cessé d'engager les cultivateurs à organiser des coopératives de toute sorte,

en commençant par la coopérative de crédit, la caisse populaire. A l'heure actuelle, les paroisses agricoles qui ne possèdent pas encore cet organisme bienfaisant, ne sont, croyons-nous, que de rares exceptions.

Notre gouvernement pour sa part a aidé à la création et au développement d'écoles supérieures d'agriculture, pépinières de techniciens agricoles dont la fonction est d'enseigner aux cultivateurs les méthodes agronomiques qui assurent une plus grande quantité et une meilleure qualité de produits. Il a de plus créé dans nos diverses régions une douzaine d'écoles moyennes d'agriculture où

les fils de cultivateurs peuvent acquérir les connaissances nécessaires pour mieux s'acquitter de leur important métier.

Il reste sans doute encore beaucoup à faire pour réussir à établir entre les divers secteurs de l'économie l'harmonieuse prospérité que réclame l'encyclique; mais on peut affirmer que l'un des grands mérites de ce nouveau document pontifical aura été d'attirer l'attention des sociologues, des économistes et des gouvernants sur l'importance vitale du secteur agricole, d'où dépend la prospérité intégrale des nations et la survivance même de l'humanité.

LÉON LABEL, S. J.

## IX. — NOS PROBLÈMES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL ET LE PROGRÈS SOCIAL

PLUS QUE NOUS NE CROYONS À PREMIÈRE VUE, nous sommes éclairés et guidés par l'encyclique *Mater et Magistra* dans les problèmes économiques qui nous concernent. Il n'est, pour nous en rendre compte, que de nous y arrêter un peu sérieusement.

Dans les pays dits « développés », on parle de plus en plus de croissance et de développement économiques. Plusieurs problèmes dus au développement inégal entre régions d'un même pays amènent à parler d'aménagement du territoire et de développement régional.

### Les faits

Qui n'a entendu parler, par exemple, du problème de déconcentration en France, avec l'agglomération parisienne et ce qu'on a appelé le désert français? Ou du contraste trop marqué entre le nord et le sud de l'Italie, une grande partie du nord ayant un revenu par habitant plus du double de celui du *Mezzogiorno*?

Que certains pays comme l'Espagne, le Portugal, la Turquie, la Yougoslavie aient chacun ce problème intérieur de fortes disparités entre leurs régions, que des pays « en voie de développement », dans le reste du monde, puissent affronter ce même problème, cela ne nous étonne guère. Mais pensera-t-on qu'en Amérique du Nord le problème « des déséquilibres accentués, économiques et sociaux », « entre les régions d'économie développée et les régions d'économie moins développée à l'intérieur d'un même pays » puisse se poser?

Dans un pays immensément riche comme les États-Unis, le revenu personnel annuel par habitant, dans 7 États du sud-est, représente 60% de celui de l'ensemble de la nation, et 48 ou 49% de celui des États de New York ou de Californie. Le Mississippi a par habitant un revenu équivalant à 47% de celui de la nation, et seulement à 38% de celui de l'État de New York. Sans doute que depuis 30 ans l'éventail des disparités régionales s'est refermé. Mais l'écart reste encore fort sensible en certaines régions; d'autant plus que, depuis 1947, des États comme les deux Carolines et le Mississippi ont reculé dans leur position relativement à la moyenne nationale.

Le chômage a lui aussi une incidence sérieuse sur le problème des inégalités entre régions. En juillet, les États-Unis avaient, pour leur huitième mois d'affilée, 7% de leur main-d'œuvre en chômage, compte tenu des variations saisonnières; 1 million des 5.1 millions de chômeurs étaient sans travail depuis 27 semaines et plus. Mais nombreuses sont les zones appelées « déprimées », parce qu'elles ont eu un taux de chômage la moitié plus élevé que la moyenne nationale pendant trois des quatre dernières années, ou 75% plus élevé, pendant deux des trois dernières années. En mars 1961, 17 zones majeures avaient entre 9 et 12% de chômage; et 13 zones majeures, plus de 12%. En juin, les zones « déprimées », grandes et plus petites, s'élevaient au nombre de 121.

Le Canada a lui aussi ses disparités régionales. A Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard, de 1955 à 1960, le revenu personnel par habitant constitua 55 à 60% de celui du Canada, et 45 à 50% de celui de l'Ontario. Ce qui est plus grave, en un sens, c'est qu'une province comme le Nouveau-Brunswick, après un léger progrès dans sa position relative pendant 3 ou 4 ans après la deuxième guerre mondiale, ait ensuite reculé pour retomber à la position inférieure qu'elle occupait il y a 20 et 30 ans, avec un revenu personnel par habitant constituant 65% de celui du Canada et 55% de celui de l'Ontario. De 1946 à 1955, le taux de progrès des quatre provinces atlantiques, pour ce qui est du revenu personnel par habitant, a été presque 40% moins rapide que celui du Canada.

Le problème scandaleux de notre chômage a aussi ses facettes régionales. Depuis onze ans, les provinces atlantiques ont plus souvent qu'autrement environ 75% plus de chômage que la moyenne nationale, et de deux à deux fois et demi le taux de l'Ontario. Ce n'est pas peu dire, quand on songe qu'entre 1955 et 1959 inclusivement, ces provinces atlantiques ont eu en chômage une moyenne de 8.8% de leur main-d'œuvre et, en 1960, une de 10.6%. La province de Québec, qui a un revenu personnel par habitant inférieur de 15% à celui du Canada et de 28% à celui de l'Ontario, se pique d'avoir pris l'habitude, depuis cinq ou six ans, d'un chômage d'environ un tiers plus élevé que la moyenne nationale, et de 75% plus élevé que celui de l'Ontario.

La province de Québec, avec un territoire assez vaste pour inclure ceux de l'Allemagne de l'Ouest, du Royaume-Uni, de la France et de l'Italie, a de quoi se subdiviser à son tour en plusieurs régions économiques. Malheureusement, certains renseignements précieux pour l'étude des problèmes que pose le progrès social sont assez difficiles à obtenir, sur la base de ses dix régions économiques.

Il semble que le revenu personnel par habitant dans la région n° 1, Gaspésie-Rive-Sud, en 1956, représentait 62% de celui de la province, et seulement 52% de celui de la région de Montréal métropolitain. Plusieurs comtés sont particulièrement défavorisés: Bellechasse, Dorchester, Lotbinière, Nicolet, Labelle, Montcalm, etc. Le comté de Bonaventure, par exemple, aurait eu un revenu par habitant constituant 47% de celui de la province et 39% seulement de celui de la région de Montréal métropolitain. La situation ne peut guère avoir changé depuis.

La Gaspésie est en même temps parmi les zones de la province où la proportion des chômeurs est la plus marquée.

La concentration qui s'est effectuée dans la région de Montréal métropolitain soulève le problème de l'industrialisation décentralisée de la province. En 1956, avec 36.5% de la population totale de la province, cette région avait 57.3% de la valeur brute de la production manufacturière de la province; en 1959, elle avait 67% de la valeur des permis de bâtir. La région de Montréal métropolitain continuera-t-elle à se développer plus rapidement que la province?

L'encyclique aime partir de la «réalité», des faits. Elle parle aussi «des lois du développement économique et du progrès social» qu'on est tenu de reconnaître et de respecter. Les sciences sociales, en effet, ont poursuivi l'étude des structures économiques et, plus récemment, se sont engagées, au delà de l'urbanisme et en deçà du globalisme à l'échelle nationale, sur la voie d'une théorie et d'une politique du développement économique régional. Il n'est donc pas étonnant que pour la première fois un passage soit consacré à ce problème dans une grande encyclique sociale<sup>1</sup>, et qu'il se trouve dans la troisième partie de *Mater et Magistra*, celle précisément où le Pape veut traiter des nouveaux aspects de la question sociale: des déséquilibres entre secteurs de production, entre régions à l'intérieur d'un même pays, et enfin entre différents pays.

### L'objectif

Voici l'affirmation capitale de l'encyclique: la justice et l'équité demandent que les pouvoirs publics s'appliquent à éliminer entièrement ou du moins à réduire les déséquilibres accentués, économiques et sociaux, entre régions d'une même communauté politique. Il s'agit de rééquilibrer les régions par la promotion des régions économiques moins développées, afin d'arriver, dès que possible, non pas à un niveau de vie quelconque ou considéré en soi d'une façon abstraite et absolue, mais à un niveau de vie décent et convenable en rapport précisément avec celui des régions plus développées.

1. Pie XII avait parlé d'aménagement du territoire, à des groupes particuliers: le 6 juin 1955, aux chefs d'entreprise italiens; en avril 1957, aux participants de la Conférence nationale des comités régionaux d'études pour la mise en valeur de la France.

L'ensemble des régions à l'intérieur d'une même économie nationale forme, en effet, une «communauté»; non pas un agrégat économique, mais un groupe de personnes humaines vivant une «vie commune» dans une «solidarité humaine» et même une «fraternité chrétienne».

Dans cette interdépendance entre régions économiques, les plus développées d'entre elles doivent saisir que, dans leur échange avec les moins développées, elles peuvent trouver leur compte; par exemple, les bénéficiaires de l'investissement, un agrandissement de leur marché, de nouveaux produits, et souvent un réservoir précieux de ressources humaines. Le résultat net c'est qu'en contribuant à développer les régions moins développées, leur propre taux de croissance pourra s'élever. Tous y gagnent dans cette vie économique plus intense, plus équilibrée.

Mais il faut aller bien au delà du concept de développement économique comme tel pour comprendre la raison profonde qui amène le Pape à en parler. En dernière analyse, c'est l'aspect humain et social de cette «question» qui importe. Il s'agit de la dignité égale de toutes les personnes humaines, qu'elles naissent ou vivent dans des régions moins développées ou plus développées. Il s'agit des valeurs du «régionalisme» entendu plutôt dans un sens sociologique très riche: valeurs culturelles, et même religieuses, qui pourront plus facilement s'épanouir dans le contexte de cet équilibre qui permet un plus grand développement économique.

Une idée maîtresse de la doctrine sociale chrétienne trouve ici aussi son application: «Il faut donc veiller à ce que le développement économique et progrès social aillent de pair». Tous les citoyens de toutes les régions doivent avoir leur part de l'accroissement.

Admettons-le: c'est un réel problème. Comment les pouvoirs publics pourront-ils le résoudre et atteindre cet objectif?

### Les moyens

En premier lieu, les pouvoirs publics veilleront à ce que les services publics essentiels, routes, transports, communications, soins médicaux, institutions d'enseignement, formation professionnelle, etc., soient assurés dans les régions moins développées; mais d'une façon pratique et appropriée, «dans la manière et la mesure voulues par le milieu». Que dans la mesure du possible ces services répondent «au niveau de vie en vigueur dans la communauté nationale». Il faut donc équilibrer l'expansion économique et le développement des services publics essentiels. Le Rapport de la Commission Tremblay avouait que «le même besoin de régionalisation plus ou moins poussée des mêmes services» se fait sentir dans plusieurs régions de la province de Québec (vol. III, tome II, p. 315).

L'encyclique ne s'en tient pas là. Elle aborde le vaste programme des facteurs positifs qui contribuent au développement économique et permettent le progrès social. C'est toute une politique économique et sociale appropriée qui est requise,

concernant surtout l'offre de travail, les migrations, les salaires, les impôts, le crédit, les investissements, attentive en particulier aux industries à caractère stimulant.

Remarquons bien que le problème si délicat de la répartition et de la redistribution du revenu national, — que ce

soit sur le plan fédéral, provincial ou régional, — n'est pas présenté dans le cadre d'une perspective statique; dans l'insistance sur l'idée du développement économique, germe un point de vue dynamique encourageant, de nature à rassurer les régions plus développées qui devront contribuer au progrès des autres.

C'est le rôle des pouvoirs publics d'étudier, au niveau des différentes instances, comment les divers facteurs, énumérés à titre d'exemples, sont le plus efficacement applicables dans les circonstances, et agencables aussi, même au plan régional.

Depuis une dizaine d'années, plusieurs pays de l'Europe de l'Ouest ont adopté une législation en faveur du développement économique régional. Aux États-Unis, la loi *Area Redevelopment Act*, surtout orientée vers la solution du problème des zones de chômage intense et chronique, n'a été signée par le président Kennedy que le 1<sup>er</sup> mai de cette année; un bill de ce genre avait déjà été approuvé en deux occasions par le Congrès, mais chaque fois bloqué par un veto de Eisenhower. Quelle législation comparable à celle de ces autres pays, le Canada et la province de Québec possèdent-ils en vue d'un aménagement rationnel et rapide de leur territoire, en vue d'une plus grande homogénéité des niveaux de vie et de culture dans leurs diverses régions?

Toutes ces lois, et les expériences qui découlent de leur application, fourmillent de détails pouvant illustrer les points énumérés dans l'encyclique.

En somme, puisque c'est le résultat qui compte, toute la politique économique et sociale devrait être capable de promouvoir le plein emploi de la main-d'œuvre; et son emploi rentable, car le sain réalisme de notre passage indique qu'on ne compte pas sur un régime complet et permanent de pure et simple assistance.

Le résultat doit être aussi de stimuler le véritable esprit d'entreprise chez les individus et les groupes, les encourageant à délaisser l'apathie, la peur ou l'esprit de spéculation, pour accepter des risques raisonnés et engager des capitaux dans des entreprises à moindre profit ou à rendement différé. Souvent, les petites et les moyennes entreprises auront besoin d'un encouragement plus spécial et d'assistance technique.

Le résultat, enfin, doit être de veiller, dans tout ce mouvement des entrées et des sorties interrégionales de ressources, de produits à transformer et de main-d'œuvre, à ne pas oublier de faire fructifier, autant que possible, sur place, dans les régions moins avancées elles-mêmes, les ressources naturelles et humaines de l'endroit.

### Les normes

Pour guider l'action des pouvoirs publics dans ce vaste programme de moyens à choisir et à doser, quels sont les principes directeurs? Les responsables devront toujours justifier leurs décisions « par des raisons de bien commun », n'en faisant pas plus, n'en faisant pas moins non plus, que ce qu'exige exactement le bien de toute la communauté nationale. L'équité n'admet pas le favoritisme, ni le simple électoralisme qui divisent psychologiquement une population.

Les pouvoirs publics font face, en pratique, à un problème très délicat: celui de définir sincèrement les normes concrètes qui les guideront. Le Rapport Rowell-Sirois parle de « la norme canadienne »; celui de la Commission

Tremblay, de « normes minima de l'ensemble du pays », et, dans le cas des provinces maritimes, de péréquation sociale pour leur permettre de s'assurer « les mêmes services que le reste du pays ».

Mais comment déterminer ces normes? Elles seront puisées dans la considération de l'ordre à établir dans l'ensemble de la communauté, ainsi que de la riche unité morale et de la véritable paix sociale qui découlent de cet ordre. C'est en ce sens que les avantages économiques et sociaux dont pourront jouir les citoyens des régions moins développées doivent être convenables, en rapport avec les avantages du reste de la communauté. Des formules mathématiques de péréquation sociale doivent tendre à incarner ce principe. Les diverses façons de calculer, sur des bases différentes, ce qu'on veut appeler une « moyenne » nationale, ne sont pas toutes nécessairement équitables du seul fait que ce sont des « moyennes ». Même le Rapport Rowell-Sirois, invoquant « l'unité nationale », admettait que telle « égalité mathématique » n'est pas nécessairement une « égalité véritable » (vol. II, pp. 130-131).

En fonction de cette intégration harmonieuse, le Pape signale en particulier que l'action des pouvoirs publics doit se donner comme objectif constant de contribuer, autant que possible, au développement graduel, simultané, proportionnel des trois secteurs de production: agricole, industriel et des services. L'équilibre entre régions est relié à l'équilibre entre secteurs, l'agriculture étant particulièrement vulnérable dans ce jeu.

Le critère du bien commun s'exprime, d'une autre façon, dans la participation des intéressés eux-mêmes. L'utilisation des élites locales, dans la mesure où elles y sont prêtes ou doivent y être formées, sera telle que les citoyens des régions moins développées soient en fait et même sentent qu'ils sont eux-mêmes les auteurs principaux du développement de leur région. C'est leur dignité de concitoyens à part égale qui l'exige.

Cette décentralisation et ce respect des autonomies locales appelleront une participation de la base à la recherche, à l'étude des problèmes, à l'élaboration des programmes et à leur exécution. On n'oubliera pas, en particulier, la représentation des travailleurs, à l'échelon régional comme à tous les autres. La nouvelle loi américaine *Area Redevelopment Act* prévoit la présence de cinq représentants des syndicats ouvriers au comité national consultatif chargé de faire des recommandations à l'administrateur officiel.

Le Pape termine cette section de l'encyclique, où jusqu'ici il n'a parlé que de l'action multiforme des pouvoirs publics, en rappelant que l'initiative privée elle-même a un rôle à jouer dans l'établissement de l'équilibre entre régions. Cette tâche lui incombe dans toute la mesure de ses moyens. C'est pourquoi, selon le principe de subsidiarité, les pouvoirs publics doivent encourager et aider l'initiative privée et lui confier, dès que c'est efficacement possible, de prendre elle-même en main le développement économique, pour le continuer.

### Conclusions

Dans cette section de l'encyclique, le rôle des pouvoirs publics est très marqué. C'est de lui que l'on parle d'abord; et longuement, entrant dans de nombreux détails; c'est sur lui qu'on veut nettement attirer l'attention.

Le rôle des pouvoirs publics est de « protéger les droits de tous les citoyens, surtout des plus faibles »; ils auront donc, entre autres, un faible pour les régions faibles. Ceci est vrai aujourd'hui beaucoup plus qu'autrefois, parce que, avec le progrès des sciences et des techniques, ces pouvoirs publics ont

de plus amples possibilités de réduire les déséquilibres... entre les différentes zones à l'intérieur des communautés politiques.

Le mot planification ne se trouve pas dans notre texte. Mais la conception, qui se développe dans l'ensemble de l'encyclique, de l'économie et du rôle des pouvoirs publics, peut-elle correspondre à un certain type de planification ?

Pour les pouvoirs publics, promouvoir un développement harmonieux, mettre en œuvre en fonction du progrès social le caractère de stimulant et de suppléance de leur action, c'est avoir à faire des choix selon le bien commun dont ils sont responsables, choix qui supposent nécessairement une vue d'ensemble qui non seulement évoque une certaine planification, mais qui se concilie avec elle et même l'exige. Sans cela, comment leur action pourrait-elle en pratique respecter le caractère d'orientation, de coordination, d'intégration qu'elle doit avoir ?

L'ordre de justice et d'équité dans l'économie ne surgit pas spontanément du seul jeu des forces naturelles mues par un déterminisme; il n'existera que si des hommes conscients et libres le conçoivent et cherchent à le réaliser. Il ne naîtra que si ces derniers ont un plan. Or, les choix qui influent le plus sur le contexte général de la vie économique et sociale n'étant pas l'affaire des entreprises privées individuelles, les pouvoirs publics ont une responsabilité spéciale par rapport à ce plan que doit posséder la société.

Un plan se conçoit aujourd'hui dans le sens de plus en plus riche donné à l'expression « l'aménagement du territoire ». Une approche interdisciplinaire qui coordonne les points de vue des hommes de science, des démographes, des économistes et des sociologues permet de contempler cette humanisation des espaces, véritable œuvre de civilisation.

La loi du Conseil d'orientation économique de la province de Québec demande à cet organisme « d'élaborer le plan de l'aménagement économique de la province ». Un programme général implique une politique régionale et des plans régionaux. Le Rapport de la Commission Tremblay le signalait il y a cinq ans (vol. III, tome II, pp. 116-117, 316). Malheureusement, la recherche est bien en retard dans ce domaine.

Les plans exigent structures et action régionales. La réalité régionale appelle les différents pouvoirs publics à favoriser l'organisation au palier régional. Un Conseil d'orientation économique fédéral devra agir en harmonie avec des Conseils provinciaux; cela semble bien normal, et pourtant le Canada n'en est pas encore là, le Conseil fédéral n'étant pas encore né! Un Conseil d'orientation économique provincial travaillera de concert avec de véritables conseils régionaux; dans la province de Québec, presque tout reste encore à faire dans ce domaine. De même, les associations privées de toutes sortes devraient compléter ou vivifier leur propre organisation régionale, afin de mieux assurer leur participation effective à l'action des pouvoirs publics.

Le développement économique suppose donc le développement du régionalisme. Nous retrouvons ici la doctrine

concernant la grande importance des « corps intermédiaires » entre les familles et l'État, et son application au palier de la région. Le régionalisme épanoui rend notre société plus organique, en permettant sagement de développer, entre le plan micro-économique des entreprises et la sphère macro-économique de l'économie nationale (ou provinciale), des zones d'économie régionale.

La mesure du temps que nous avons perdu et de tout ce qu'il nous reste à faire est indiquée par le fait que dans le passage suivant du Discours du Budget, prononcé par le premier ministre de la province de Québec le 14 avril cette année, — il s'agit du ministère de l'Industrie et du Commerce, — tous les verbes sont au futur:

*La division du Commissariat industriel* qui comporte, outre son rôle traditionnel, qui est la promotion d'industries nouvelles, le rôle entièrement nouveau d'organisation régionale. Pour remplir ce dernier, le Commissariat industriel nommera des délégués régionaux qui résideront dans chacune des grandes régions économiques de la province. Ces délégués régionaux auront pour tâche d'améliorer les statistiques municipales, de voir à la création de parcs industriels, de susciter l'instauration d'organismes spécialisés de promotion industrielle et enfin d'aider à l'institution d'un organisme consultatif à l'échelle de la région, comprenant des représentants des municipalités et de chacune des catégories économiques. Ces conseils régionaux devront susciter la coopération des diverses villes et municipalités dans un effort commun et soutenu de développement économique et de planification régionale.

Devant ce programme, — il est bon de le rappeler avec l'encyclique, — « il convient de passer à l'action ». Les voyages entrepris dans ce but, cet été, par le sous-ministre de l'Industrie et du Commerce, dans différentes régions de la province, porteront, il faut l'espérer, les plus grands fruits. Ils ne le pourront, cependant, qu'à condition de promouvoir toujours plus l'éducation sociale de tous ceux qui sont appelés à représenter et à collaborer. La participation des élites locales et régionales est conditionnée par ce facteur stratégique que l'on est parfois un peu porté à négliger. Et la doctrine sociale chrétienne a un rôle aussi important que spécifique à jouer dans cette culture des élites.

Charité bien ordonnée commence par soi-même, mais ne s'arrête pas à soi-même. Hâtons-nous de voir à la promotion économique et sociale des régions moins développées économiquement de notre communauté nationale ou provinciale. Apprenant mieux, par la pratique, le sens du progrès social, nous comprendrons mieux notre immense responsabilité, à l'échelle mondiale, dans l'aide aux « pays en voie de développement économique » dont le cas est infiniment plus grave que le nôtre. Notre revenu personnel par habitant est encore, selon nos régions, dix ou quinze fois, par exemple, celui de l'Équateur, et quinze ou vingt fois celui de Haïti! Dans la solidarité et la fraternité, les régions du monde, — « surtout les plus faibles », — sont aussi les nôtres.

Irénée DESROCHERS, S. J.

Notre époque est enyahie et pénétrée d'erreurs fondamentales, elle est en proie à de profonds désordres; cependant, elle est aussi une époque qui ouvre à l'Église des possibilités immenses de faire le bien.

*Mater et Magistra.*

## X. — NATIONS RICHES ET NATIONS PAUVRES

**Q**UELQUES REMARQUES D'ABORD. La partie de l'encyclique que nous étudierons traite des « relations entre communautés politiques économiquement développées et pays en voie de développement ». Le sujet déborde donc le problème de l'aide économique.

Le choix des mots a son importance. Jean XXIII s'y montre très sensible. Formulant les intentions de prière pour la Semaine de l'Unité, n'a-t-il pas remplacé les mots « retour » et « soumission » par celui de « réconciliation » ? Ici, il évite les expressions « pays attardés », « pays arriérés », et même celle de « pays sous-développés » pour leur préférer l'expression « pays en voie de développement » qui ouvre les portes à l'espérance. Ce n'est qu'en remontant aux causes qu'il attribue la situation de ces pays à un régime économique « le plus souvent rudimentaire » que les traductions anglaise et française rendent par le doublet « primitif ou arriéré », trop dur à notre avis.

L'encyclique décrit les pays en voie de développement comme des pays où « les citoyens... souffrent de la misère et de la faim », où ils n'exercent même pas les « droits élémentaires reconnus à la personne humaine ». Ce qui ressemble le plus à une définition serait le passage suivant : Les communautés politiques économiquement développées « jouissent d'un niveau de vie élevé, les autres souffrent de privations graves ». Dans les traductions anglaise et française, l'adverbe « souvent » est accolé à l'adjectif « graves » ; ce mot ne se trouve pas dans le texte latin.

Quoi qu'il en soit de ces précisions — ou de cet échec —, le problème des relations entre communautés politiques économiquement développées et pays en voie de développement se présente, suivant la traduction française, comme « le plus important de notre époque peut-être » ; suivant la traduction anglaise, comme *probably the most difficult* ; suivant la traduction italienne, comme *forse maggiore*. Nul doute qu'il est « le plus grand problème » de l'heure, car l'adverbe « peut-être » ne semble posé dans la phrase qu'en guise de litote afin de mieux souligner la gravité du phénomène.

L'encyclique marquera vraisemblablement dans l'histoire par la place qu'elle accorde à ce problème. Pie XII avait, à plusieurs reprises, invité les fidèles à peser leur nouvelle obligation morale. Jamais, cependant, il ne l'avait fait avec l'ampleur de *Mater et Magistra*.

### 1. Principe de l'entraide

Empruntant la voix de Pie XII, le Saint Père rappelle, au début de l'encyclique, le droit qu'a tout homme d'user des biens matériels. Ce droit prime tout autre droit de nature économique, même le droit de propriété privée. Droit naturel, celui-ci est délimité par sa fonction sociale. Il ne doit pas mettre obstacle à « l'imprescriptible exigence que les biens, créés par Dieu pour tous les hommes, soient équitablement à la disposition de tous, selon les principes de la justice et de la charité » : vieille thèse de philosophie que les moyens modernes de communication et de diffusion de la pensée, l'énergie nucléaire, les vaisseaux de l'espace, viennent mettre en valeur, illustrer et, à leur manière, confirmer.

L'ensemble merveilleusement divers des biens de ce monde a donc été remis à l'ensemble des hommes. Si les modes d'appropriation personnels, communautaires, nationaux se révèlent comme des conditions nécessaires d'une exploitation rationnelle, ordonnée et harmonieuse de la jungle originelle, ils ne nient pas la destination générale des biens de la terre à la grande famille des hommes. D'où le droit naturel de chaque homme à son « espace vital », pour employer l'expression si forte de Pie XII, et l'obligation morale des nations riches de secourir les nations pauvres. Portez les fardeaux les uns des autres, disait saint Paul. Aux uns le fardeau d'être plus favorisés, aux autres le fardeau d'être moins favorisés. Le Pape préfère, cependant, citer saint Jean, son auteur de prédilection : « Celui qui posséderait les biens de ce monde, et, voyant son frère dans le besoin, lui fermerait son cœur, comment la charité divine pourrait-elle demeurer en lui ? »

Il importait de rappeler ce principe dont la doctrine du Corps mystique est le suprême achèvement. Mais, toute tournée vers l'action et pleine de résonances humaines, l'encyclique ne s'attarde pas aux principes. Elle ne s'embarasse pas non plus de statistiques : celles-ci vieillissent et sont, d'ailleurs, connues du grand public. L'écart entre nations riches et nations pauvres est scandaleux. Il couve de graves ressentiments. Cela suffit. Qui ne voit, en effet, que dans un monde où les pays sont de plus en plus voisins, la répartition injuste du revenu mondial est l'ennemie d'« une paix durable et féconde » ? Si la crainte ne suffit pas à rendre les peuples justes, fasse, du moins, qu'elle soit le commencement de la sagesse.

### 2. Formes d'entraide

Le Saint Père a écouté la plainte des peuples et leurs revendications d'égalité. Sa voix se fait pressante. Il parle de secours d'urgence :

En certains pays, les biens de consommation, surtout les fruits de la terre, sont produits en excédent. En d'autres, de larges couches de la population combattent la misère et la faim. Justice et humanité requièrent que les premiers viennent au secours des seconds. Détruire ou gaspiller des biens qui sont indispensables à la survie d'êtres humains, c'est blesser la justice et l'humanité.

Même si une production excédentaire, surtout agricole, peut avoir « des répercussions économiques nuisibles à certaines catégories de citoyens », cette raison ne suffit pas pour dispenser de l'obligation de porter un secours d'urgence aux indigents.

L'idée, toutefois, qu'une distribution des surplus suffirait à égaliser plus ou moins les fruits de la nature est par trop simpliste. Une forme de charité provisoire ne saurait fonder une économie. Elle laisse inexploités les plaines, les fleuves, les forêts, les gisements. Elle n'arrache pas la terre à ses ronces et à ses épines comme le peuple à qui elle est échue a le devoir de le faire. L'aide aux pays en voie de développement implique, dans les mots mêmes, une économie de plus grande productivité qui vienne au secours de la création pour la cultiver, l'organiser, la transformer et la faire chanter l'ordre, la fécondité et la gloire du Créateur. A cette fin, des capitaux sont indispensables et, surtout, la compétence technique, scientifique et professionnelle.

Sans le dire, avec un tact qui est charité exquise, le Pape met le doigt sur la plus grande misère des pays économiquement faibles. La faim et leur population galopante ? Non. La maladie, la fréquence des endémies, la courte espérance de vie ? Non plus : les progrès ici sont remarquables. Les rendements agricoles très inférieurs, leur industrie encore en enfance, leur part infime du revenu mondial ? Non plus, puisqu'il existe une cause première à toutes ces causes secondes d'infériorité relative : le retard scientifique et technique (quand ce n'est pas l'analphabétisme) chez des peuples qui, leurs besoins matériels à peu près satisfaits, ont préféré, les uns, cultiver une sagesse, les autres, pratiquer un art de vivre auxquels les inclinaient leur génie ou leur culture religieuse. Voici deux cents ans, l'Europe ne tirait pas meilleur parti de ses ressources que l'Inde ou la Chine ; l'Amérique du Nord était en friche. Voyager, aujourd'hui, n'est pas seulement changer de pays, c'est, parfois, changer de siècle.

L'encyclique évite de prendre partie pour telle ou telle forme d'entraide : bilatérale, multilatérale ou internationale. Si l'on devine où vont les préférences du Saint Père, on se rend vite compte qu'il refuse de se faire le tenant et le prisonnier du système théorique le meilleur ; qu'il entend, au contraire, utiliser tous les ressorts légitimes d'action et tirer profit des situations acquises. Il loue les instituts bancaires à rayonnement mondial qui aménagent la fluidité de la richesse, les personnes privées qui apportent des capitaux, les organisations mondiales et régionales, les États, les sociétés privées qui offrent, en mesure croissante, leur coopération technique. Il fait mention honorable de la F. A. O. et encourage, à diverses reprises, l'aide aux étudiants. Mais tout cela pour observer finalement avec regret que « la coopération scientifique, technique et économique... veut une autre ampleur que celle que nous connaissons ».

Aucun pays ne prélevait, il y a cent ans, l'impôt sur le revenu. Verrons-nous d'ici peu un impôt mondial pour atteindre à cette somme annuelle — conjecturale, il est vrai — de 13 milliards que les experts de l'O. N. U. estiment nécessaire pour la promotion des pays pauvres ?

### 3. Esprit d'entraide

C'est donc à une tâche immense et urgente de solidarité et de justice mondiale que l'Église convie, aujourd'hui, les chrétiens tout comme, hier, elle entendait les mettre devant leur tâche de solidarité et de justice sociale, la première des deux tâches prolongeant, d'ailleurs, et complétant l'autre.

À ce propos, le Saint Père juge opportuns « quelques rappels et quelques réflexions ». Au fond, il va nous indiquer les conditions d'une politique chrétienne d'entraide dont le but, par delà le progrès économique, vise à l'épanouissement d'une civilisation digne de ce nom.

*Sagesse* d'abord de la part des récipiendaires. Les pays au début de leur développement feront bien de tenir compte « des expériences vécues par les pays économiquement développés ». Il ne s'agit pas de s'humilier devant les autres, mais il n'est pas bon pour un peuple de se raidir dans ses ressentiments.

*Équité* aussi. « Produire plus et mieux est raison et inévitable nécessité. » Il est non moins nécessaire et juste que « le développement économique et le progrès social aillent de pair ». On peut conclure de là, bien que l'ency-

clique se taise sur ces points, que l'aide doit être assortie de réformes sociales et fiscales, qu'elle est inséparable d'un certain contrôle de l'emploi des fonds reçus, qu'elle exige, enfin, une économie concertée ou planifiée puisque le « développement doit être autant que possible graduel et harmonieux entre les secteurs : agriculture, industrie, services ».

*Respect des milieux.* À première vue, rien ne semble plus transmissible que les œuvres de l'esprit. Ni blanche, ni noire, ni jaune, l'algèbre est incolore. La science et la technique ne sont ni brachycéphales ni dolichocéphales. Toutefois, une économie humaine n'est pas mise en branle par le seul transfert de découvertes, de techniques, de modèles. Elle doit prendre racine dans un milieu et à une époque donnés, parmi des structures sociales et juridiques différentes, des croyances traditionnelles plus ou moins réfractaires aux techniques ouvrières et agricoles nouvelles, de coutumes familiales ou tribales qui ignorent le bien commun national, d'anciennes colonies susceptibles et même soupçonneuses, au milieu donc de paysages géographiques et psychologiques extrêmement divers d'un pays à l'autre. Tout ouverte à l'espérance, l'encyclique glisse là-dessus. Elle plaide plutôt pour que l'individualité de ces pays ne soit pas confondue, « qu'il s'agisse de leurs ressources, des caractères spécifiques de leur milieu naturel, de leurs traditions souvent riches de valeurs humaines, des qualités typiques de leurs membres ». Il n'y a pas de solution unique. Les pays économiquement développés doivent « vaincre la tentation qui les porte à projeter leur propre image sur les pays en voie de développement ». Il leur faut apprendre de ces pays ce qu'ils veulent avant de les aider à se procurer eux-mêmes ce dont ils ont besoin.

*Désintéressement politique.* « Les États économiquement développés doivent, en outre, veiller avec le plus grand soin, tandis qu'ils viennent en aide..., à ne pas chercher en cela leur avantage politique, en esprit de domination. » Dans le monde libre, du moins, l'ère des colonialismes est close. Si l'esprit impérialiste cherchait à s'y imposer sous des formes voilées, il engendrerait, par une sorte de dialectique du malheur, « une gêne pour les relations internationales et un danger pour la paix du monde ». Nous cueillerions tôt ou tard les raisins de la colère.

C'est le sort des encycliques comme celui des évangiles de servir de carrières d'où l'on peut tirer des textes et les isoler. Lire dans ce passage une apologie du neutralisme qui se lave les mains de toutes les querelles entre l'Est et l'Ouest serait malhonnêtement en solliciter le sens. À travers « le désintéressement politique le plus sincère », l'encyclique poursuit le but même de l'entraide, à savoir : « mettre les communautés en voie de développement à même de réaliser par leur propre effort leur montée économique et sociale ».

De la sorte, une contribution précieuse aura été apportée à la formation d'une communauté mondiale dont tous les membres seront sujets conscients de leurs devoirs et de leurs droits, travailleront en situation d'égalité à la réalisation du bien commun universel.

Tant il est vrai que la meilleure entraide reste celle qui se fait « mère et éducatrice » d'initiative et de liberté. Elle favorise les amitiés et les échanges, la prospérité et le progrès, et, en dernier ressort, parce que gratuite, travaille à l'avantage de tous et de chacun.

*Respect de la hiérarchie des valeurs.* Facteurs incontestables de civilisation, le progrès scientifique et technique, le développement économique, le bien-être matériel « ne sont, en aucune manière, des valeurs suprêmes, mais essentiellement des moyens en vue de la valeur absolue ». Par tout un côté, le plus noble de lui-même, l'homme échappe à la communauté politique. Travaillé par des soifs obscures, par la nostalgie du vrai, du bien, du beau, il est ordonné vers des biens supérieurs que le temps ne saurait lui apporter.

Le Pape revient ici au thème fondamental sur lequel repose toute l'encyclique: la valeur de l'homme. Comme un père défendant l'honneur, la dignité, le bien des siens, sa voix se fait sévère, intransigeante, inflexible, gênante pour nous. La richesse pour tous, nous dit-il, n'est pas l'idéal d'un humanisme économique:

Avec amertume, il nous faut observer que dans les pays économiquement développés, la conscience de la hiérarchie des valeurs s'est affaiblie, éteinte, inversée en trop d'êtres humains. Les valeurs de l'esprit sont négligées, oubliées, niées. Le progrès des sciences et des techniques, le développement économique, le bien-être matériel ont les faveurs; souvent on les recherche comme biens supérieurs, on en fait l'unique raison de vivre. C'est l'embûche la plus dissolvante, la plus délétère, insinuée dans l'action qu'exercent les peuples économiquement développés auprès des peuples en voie de développement, alors que parmi ces derniers souvent les traditions ancestrales ont conservé vif et efficace le sens de certaines valeurs humaines, et des plus importantes. Blesser cette conscience est immoral par essence.

Si ce jugement coiffe le laïcisme marxiste, il coiffe également toutes formes de laïcisme. Quel désastre pour l'homme si, en Afrique, en Asie, en Amérique du Sud, sous prétexte d'édifier un monde meilleur que celui décrit par Georges

Orwell dans le roman d'anticipation communiste intitulé *1984*, nous allions construire le *Brave New World* dont Aldous Huxley nous a donné une si hallucinante satire. L'un et l'autre de ces mondes sont des mondes d'injustice et de tyrannie.

\*  
\*   \*  
\*

Cette partie de l'encyclique se termine par un passage sur l'Église, universelle de droit divin et universelle de fait, respectueuse de toutes les civilisations et de toutes les cultures, soucieuse d'humaniser l'univers.

Il fut un temps où, sur le plan surnaturel, l'Église a dû se dégager des particularismes d'Israël; un second temps où elle a dû sauver des ruines de l'empire romain les valeurs de l'esprit et de la grâce, en abritant la culture dans ses cloîtres et ses écoles et en lançant les grands missionnaires à travers l'Europe. Un autre temps est venu où, surmontant les particularismes de cette communauté occidentale qu'elle a modelée, sa mission l'appelle à créer une communauté mondiale.

Car le monde, au milieu d'échecs et de reculs, tend vers son unité qui, seule, peut donner un sens à l'histoire des hommes. Les catholiques — et le Pape adresse ses louanges et ses encouragements à tous ceux qui travaillent dans le champ de l'entraide internationale — doivent faire la preuve de la puissance réconciliatrice et unificatrice de la doctrine de l'Église, et ainsi préparer à l'effusion du Saint-Esprit une nouvelle plénitude des temps personnaliste et communautaire.

Luigi D'APOLLONIA, S. J.

---

## XI. — ACCROISSEMENTS DÉMOGRAPHIQUES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LE SOUCI que montre le Pape de traiter la question sociale dans toute son ampleur et selon l'optique de l'actualité l'amène à reformuler « un problème souvent évoqué ces derniers temps » et ressenti par plusieurs comme une obsession, « celui des rapports entre l'accroissement démographique, le développement économique et les moyens de subsistance disponibles, soit sur le plan mondial, soit dans les pays sous-développés ».

La population du monde s'accroît à un rythme qui semble dépasser nos moyens actuels de la nourrir. Cela se vérifie surtout dans les pays dits sous-développés. Déjà, pendant le règne de Pie XII, démographes, économistes, sociologues et moralistes étudièrent ce que le journalisme à sensation se plut à nommer « l'explosion du surpeuplement » mondial. L'expression manque de nuance, mais le problème ne relève pas de l'imagination. Les lecteurs de *Relations* le savent qui ont lu l'article du P. de Lestapis (juin, p. 147). D'environ trois milliards en 1960, la population du globe dépassera les six milliards au début du siècle prochain. Présentement, près de deux milliards d'êtres humains mangent trop peu ou trop mal. Or, si l'on en croit les experts, la mise en valeur parfaite des ressources aujourd'hui

d'hui utilisables remédierait à ce désordre, mais ne suffirait pas aux besoins de l'univers en l'an 2000.

Il n'appartient pas au Pape de dicter les solutions concrètes qui conviennent aux problèmes économiques, sociaux et politiques du monde. Son rôle se borne à énoncer les principes moraux à l'encontre desquels ces problèmes ne sauraient recevoir de solutions vraiment humaines. Après Pie XII, Jean XXIII le remplit à propos du drame de la faim, calamité scandaleuse d'une époque justement fière de ses progrès scientifiques et techniques. Trois principes résumant sa pensée.

D'abord, on ne règle pas un problème humain par des moyens contraires aux exigences morales de l'homme.

Il nous faut proclamer solennellement que la vie humaine doit être transmise par la famille fondée sur le mariage un et indissoluble, élevé pour les chrétiens à la dignité de sacrement...

La vie humaine est sacrée, puisque, dès son origine, elle requiert l'action créatrice de Dieu. Celui qui viole ses lois offense la divine Majesté, se dégrade et avec soi l'humanité, affaiblit en outre la communauté dont il est membre.

Qu'on remarque la gravité du ton, pareille à celle qui caractérise les définitions dogmatiques.

De plus, « Dieu... a doté la nature de ressources inépuisables et donné aux hommes intelligence et génie pour inventer les instruments aptes à leur procurer les biens nécessaires à la vie ».

Par conséquent, « la vraie solution » de la crise de la faim « se trouve... dans le développement économique et le progrès social ». Les avantages déjà obtenus par les sciences et les techniques ouvrent des horizons illimités. Reste à établir « une collaboration mondiale qui permette et favorise une circulation ordonnée et féconde des connaissances, des capitaux et des hommes ». On éliminera de la sorte

une des contradictions les plus déconcertantes qui affligent notre époque: d'une part, on met l'accent sur les pires éventualités et l'on agite le spectre de la misère et de la famine; d'autre part, on utilise largement les inventions scientifiques, les réalisations techniques et les ressources économiques pour produire de terribles instruments de ruine et de mort.

Inutile de commenter longuement ces principes. D'autres l'ont fait à l'occasion de discours prononcés naguère par Pie XII, dont Jean XXIII reprend les thèmes essentiels. Aux lecteurs pressés, recommandons au moins la dernière partie de *la Limitation des naissances*, maître ouvrage du P. de Lestapis (Paris, Spes, 1959), puis les deux premiers chapitres de l'« Initiation aux problèmes familiaux » que la Chronique sociale de France a publiée récemment sous le titre de *Population, Famille, Éducation* (Lyon, 1960). On y apprend que le problème a des données complexes. En effet, le monde actuel se compose de territoires:

- surpeuplés (certaines régions de la Chine et du Vietnam);
- qui semblent avoir atteint leur optimum de population (Belgique, Hollande);
- qui n'ont pas atteint cet optimum (la France, le Canada);
- sous-peuplés et riches (l'Australie, la Nouvelle-Zélande), ou pauvres, c'est-à-dire insuffisamment mis en valeur (les savanes, les forêts équatoriales);
- en voie de dépeuplement (l'Irlande);
- qui ne sont pas encore peuplés et qui pourraient l'être (le Grand Nord).

On y apprend surtout que l'application des méthodes anticonceptionnelles ou abortives n'améliore nulle part la situation ni démographique ni économique des peuples sous-développés, tandis qu'elle démoralise les peuples socialement évolués.

Une organisation mondiale des migrations, l'industrialisation des régions encore purement agricoles, le développement des échanges économiques entre les diverses régions, enfin une aide technique et économique aux pays sous-développés et surpeuplés, voilà ce que les nations doivent promouvoir et réaliser sans délai. C'est l'affaire de tous. Et chacun peut contribuer à sa réussite, comme on l'explique dans une des *Christopher Notes* récemment publiée (n° 113, juin-juillet 1961: *Help a Hungry World to Help Itself*). Les Christophers y traduisent dans leur style vif l'exhortation par laquelle Jean XXIII presse les chrétiens non seulement d'assumer leurs responsabilités envers la famille entière du Père, mais d'éduquer les générations montantes dans un esprit de fraternité.

A cette fin, deux tâches capitales s'offrent à nous: l'instauration d'une paix juste et durable dans le monde, le

respect théorique et pratique de la sainteté de l'amour humain et de la famille. Incalculable, le tort que cause aux populations affamées la rivalité qui divise Est et Ouest, marxisme et christianisme, communisme et capitalisme. Conformément à l'intention missionnaire de l'Apostolat de la Prière (août 1961), il importe de tout essayer pour dissoudre cette rivalité, sans oublier qu'on ne soulagera point la misère matérielle et spirituelle des peuples en les livrant au despotisme de l'erreur, au désordre de l'immoralité. Il importe donc de comprendre également, à la suite du P. de Lestapis (*Relations*, juill. 1961, p. 190), que la maîtrise des forces cosmiques à laquelle le Créateur convie les hommes ne se réduit pas à la capacité de lancer des navigateurs dans l'espace, mais désigne d'abord la chasteté, vertu qui permet au couple humain de procréer, selon les intentions du Créateur, des hommes et des femmes aptes à vivre leur vocation de fils de Dieu ici-bas. Chez des catholiques, le scandale consisterait à discréditer par leur ignorance et leur inconduite, au lieu de le promouvoir par leur culture et leur vertu, l'effort de civilisation et de sanctification de l'Église de Jésus-Christ. Dans les difficultés que connaît la population de notre monde, toute réclame faite par des chrétiens à l'incroyance et à l'irrégion, sous quelque prétexte que ce soit, apparaît comme un délit social autant que comme une apostasie.

Cela aussi, Jean XXIII le suggère dans son encyclique. L'ordre humain est un ordre moral; liberté et responsabilité commandent « les orientations et les solutions à donner aux problèmes de la vie individuelle et sociale, à l'intérieur des communautés nationales et dans leurs rapports mutuels ». Or, « l'ordre moral ne peut s'édifier que sur Dieu », dont l'Église est la mandataire infallible. C'est pourquoi

l'insertion de l'Église dans un peuple comporte toujours d'heureuses conséquences dans le domaine économique et social, comme le montrent l'histoire et l'expérience. Nul, en effet, de ceux qui deviennent chrétiens ne pourrait ne pas se sentir obligé d'améliorer les institutions temporelles, par respect pour la dignité humaine et pour éliminer les obstacles à la diffusion du bien.

Dans cette perspective, la mission du Canada français, dont se moquent seulement les esprits superficiels ou déracinés, prend un regain d'actualité: étendre le rayonnement de l'Église sur la terre où nos ancêtres l'ont plantée; porter la lumière de la foi avec celle de la culture aux peuples qui les attendent de nous; donner au monde l'exemple de foyers fondés sur l'amour qui vise d'abord à la sainteté des époux et des enfants, non sur l'égoïsme à deux. Bref, préserver et répandre, dans sa pureté, l'évangile de la charité.

Joseph D'ANJOU, S. J.

Que Nos fils veuillent bien noter que lorsque dans l'exercice des activités temporelles ils ne suivent pas les principes et les directives de la doctrine sociale chrétienne, non seulement ils manquent à un devoir et lésent souvent les droits de leurs propres frères, mais ils peuvent même arriver à jeter le discrédit sur la doctrine elle-même, comme si sans doute elle était noble en soi, mais dépourvue de toute vigueur efficace d'orientation.

*Mater et Magistra.*

## XII. — DEUX PROGRAMMES MONDIAUX

1. VERS LA MÊME ÉPOQUE QUE *MATER ET MAGISTRA*, mais à l'autre pôle de l'horizon, est apparu le Projet de Programme du Parti communiste d'U. R. S. S. Le but est identique: un monde où les rapports humains, régis par la justice sociale, s'épanouiront dans la paix civile et internationale. Les moyens proposés, la philosophie qui les préconise, diffèrent au point d'être incompatibles. Il faudrait un volume pour dresser une comparaison adéquate des deux documents.

Rédigé au nom du comité central du parti communiste d'U. R. S. S., sous la direction personnelle de M. Khrushchev, le Projet fut approuvé au *Plenum* du 19 juin après un discours du chef soviétique et publié le 30 juillet; après avoir été « discuté » de juillet à octobre, il sera approuvé par le congrès du Parti communiste soviétique, auquel participeront tous les partis communistes du monde, et deviendra la norme universelle de conduite des communistes. La première partie du projet, quatre pages de la *Pravda* sur neuf, traite surtout de la révolution anticapitaliste et anti-impérialiste; elle a été rédigée, par conséquent, pour les citoyens de nos pays qui reçoivent leurs consignes de Moscou. C'est elle qui nous arrêtera davantage.

Ce document est un programme d'action et surtout de combat. Il n'est pas encore approuvé et déjà il encadre les troupes, les entraîne, les mène à la bataille. La « discussion » consiste ici à s'assimiler les instructions données et participe déjà de l'exécution. *Mater et Magistra*, par contre, expose une doctrine. Préparée sur les indications du Pape, par une équipe de brillants sociologues et théologiens, retravaillée par tout ce qu'il y a de plus éminent dans l'administration de l'Église, elle fut soigneusement revue par Sa Sainteté Jean XXIII avant d'être promulguée.

Dans les deux cas, on procède par voie d'autorité: ici, ouvertement, au nom du magistère apostolique; là, de façon larvée, en encadrant les discussions de façon à rendre le désaccord impossible. L'autorité du Saint-Siège s'exerce au nom de l'Évangile et de la Tradition. L'autorité soviétique se réclame elle aussi d'une doctrine, le « communisme scientifique », mais celui-ci s'appuie sur les forces militaires, la police, les prisons, et les autres moyens de coercition dont disposent les gouvernements totalitaires, depuis les pharaons jusqu'à nos jours.

2. Les deux documents sont destinés à l'humanité tout entière. L'encyclique s'adresse aux catholiques, prêtres et fidèles, et leur demande l'obéissance qu'ils doivent à l'Église, leur Mère; elle sollicite aussi l'attention et la bonne volonté de quiconque veut bien collaborer à un plan qui leur est proposé au nom de la raison humaine, de la justice et de l'évangile; mais comme le Saint-Siège est au service de la vérité et fait appel à l'intelligence et au cœur droit, il ne dispose pas de moyens pour exercer une pression matérielle.

Le projet communiste, qui est un plan de combat, fixe aux combattants leurs objectifs, développe la stratégie, fournit les armes:

Le succès de la lutte de la classe ouvrière pour la victoire de la révolution dépendra de ce qu'elle-même et son parti auront maîtrisé toutes les formes de combat, pacifique et non pacifique, parlementaire et non parlementaire, et seront prêts à passer d'une forme de combat à l'autre de la façon la plus rapide et la plus inattendue.

Ces consignes s'adressent à tous les communistes, aussi bien à ceux des pays où existe un régime parlementaire qu'à ceux des autres pays. Rappelons que les communistes n'ont aucun droit de parler au nom de la « classe ouvrière » dont ils sont les plus implacables oppresseurs. Les ouvriers sont leur premier objectif, parce qu'ils occupent le champ de bataille le plus important de la révolution: l'usine et le syndicat.

3. Le Saint-Siège revendique le droit d'affirmer qu'une doctrine ou une action est conforme au contraire à l'Évangile ou à la Loi divine, mais il s'interdit toute ingérence dans la politique intérieure des autres pays, comme dans les conflits internationaux. Cela s'est manifesté de façon éclatante au cours de la dernière guerre quand tous les belligérants, à commencer par Staline, s'inclinèrent devant l'impartialité politique du Pape et admirèrent la grandeur spirituelle de celui qui parlait au nom de la conscience du monde. Dans la même tradition, *Mater et Magistra* se tient en dehors et au dessus de toute politique.

L'Union soviétique, elle, se réserve le droit d'intervenir dans les affaires intérieures des autres pays pour y appuyer la révolution; elle s'oppose de toute son énergie à ce que d'autres interviennent pour empêcher cette révolution. Cela, elle l'appelle l'exportation de la contre-révolution. Ceci est conforme à sa doctrine. Pour un communiste, la révolution est le plus sacré des devoirs, tant qu'elle ne se fait pas contre le « camp socialiste »; en ce deuxième cas, elle devient « contre-révolution », le plus odieux des crimes:

Avec les autres partis marxistes léninistes, le parti communiste de l'Union soviétique estime que son devoir international lui impose l'obligation d'appeler les peuples de tous les pays à s'unir, à mobiliser toutes leurs forces intérieures, à agir activement et, s'appuyant sur la puissance du système socialiste, à empêcher toutes les interventions des impérialistes dans les affaires de n'importe quel peuple qui se soulèvera pour la révolution. En même temps, ils ne toléreront pas l'exportation impérialiste de la contre-révolution.

Au fond, la différence essentielle entre les deux programmes, est la suivante: le texte communiste est un document de guerre. Il nie toute vérité chez l'adversaire car celle-ci, une fois reconnue, deviendrait une base de pourparlers. Or, la seule négociation qu'admettent ceux qui veulent être demain les maîtres du monde est celle qui fait prévaloir les intérêts communistes. Le communiste fanatise ses militants autour d'une vérité partielle qui, en l'occurrence, est surtout un intérêt matériel immédiat, et détourne leur attention de ce qu'il peut y avoir de vrai et d'honnête chez l'adversaire. La discussion devient impossible, puisque le communiste pose, comme prémisse, que toute science, tout droit, toute justice, toute bonté, toute honnêteté est de son côté, tandis que de l'autre, il n'y a que des monstres et des dévoyés. Il ne reste que la solution de force, la guerre universelle, mais celle-ci est tellement horrible que bien des hommes sont prêts, pour l'éviter, à capituler sans conditions devant les exigences communistes qui grandissent à mesure que le camp adversaire se retrécit. Et c'est cette suprême lâcheté qu'on voudrait qualifier de « coexistence pacifique »!

L'encyclique, par contre, est un document de raison, donc de discussion. Les catholiques l'acceptent, mais comme ils n'ambitionnent de l'imposer que par la persua-

sion, ils accueillent au débat toute vérité partielle et s'engagent à démontrer logiquement la fausseté de l'erreur. C'est pourquoi *Quadragesimo anno* est un progrès sur *Rerum novarum*, *Mater et Magistra* sur *Quadragesimo anno*; les idées de justice sociale dont les papes se sont faits les champions sont tellement entrées dans nos mœurs que nous avons oublié les abus qui existaient il y a soixante-dix ans. Il n'y a pas de progrès *doctrinal* dans les plans communistes; on y répète les rengaines marxistes mille fois démontrées fausses, mais il y a une croissance phénoménale de la puissance militaire et politique communiste. Tel est le fait qu'il est important d'analyser correctement avant que la catastrophe ne se produise. D'autres pouvoirs, depuis Nabuchodonosor, Attila et Gengiskhan ont eu une ascension prodigieuse. Aucun tyran, jusqu'ici, ne s'est révélé éternel.

Joseph LEDIT, S. J.

### Les laïcs et l'engagement chrétien dans le monde

Il serait cependant erroné de déduire de ce que Nous avons brièvement exposé ci-dessus que Nos fils, surtout les laïcs, doivent chercher avec prudence à diminuer leur engagement chrétien dans le monde. Ils doivent, au contraire, le renouveler et l'accentuer. Le Seigneur, dans sa prière sublime pour l'unité de l'Eglise, ne demande pas au Père de retirer les siens du monde, mais de les préserver du mal... Il est parfaitement conforme au plan de la Providence que chacun se perfectionne par son travail quotidien, qui, pour la presque totalité du genre humain, est un travail à matière et à finalité temporelles. L'Eglise affronte aujourd'hui une tâche immense; donner un accent humain et chrétien à la civilisation moderne... L'Eglise accomplit cette tâche surtout par le moyen de ses fils, les laïcs qui, dans ce but, doivent se sentir engagés à exercer leurs activités professionnelles comme l'accomplissement d'un devoir, comme un service que l'on rend, en union intime avec Dieu, dans le Christ et pour sa gloire...

*Mater et Magistra.*

#### Vient de paraître

### L'ENCYCLIQUE MATER ET MAGISTRA

de S. S. JEAN XXIII

Texte intégral, version française de l'Osservatore Romano

Introduction et questionnaires pour les cercles d'étude par

Claude RYAN

128 pages, photographie originale en couleur du Saint Père par Karsh d'Ottawa

L'unité : \$1

La douzaine : \$10

#### LES ÉDITIONS DU JOUR

3411, rue Saint-Denis, Montréal - VI. 9-2228

VEUILLEZ M'EXPÉDIER

Quantité	Montant
..... exemplaires de l'Encyclique	.....
<input type="checkbox"/> Montant inclus	<input type="checkbox"/> C. O. D.

nom ..... adresse

ville ..... comté

----- Découpez et postez -----

#### AU SERVICE DU FRANÇAIS

### La règle ou l'usage ?

LA CRÉATION D'UNE LANGUE relève du peuple qui la parle; mais qui doit en guider l'évolution? Un idiome vivant ne se fossilise pas; mais les règles qu'on tire des trouvailles spontanées n'ont-elles qu'une valeur provisoire? N'importe quel usage prévaudra-t-il contre elles? Un linguiste réputé, M. Étienne Le Gal, hésite à se prononcer dans son dernier ouvrage auquel il a donné pour titre: *le Parler vivant au XX<sup>e</sup> siècle*, et pour sous-titre: « L'usage en face de la règle » (Denoël, 19, rue Amélie, Paris, 1961, 175 pp., 18.5 cm.). Non pas un traité; recueil d'exemples commentés. A gauche, la règle; à droite, l'usage. Les deux parfois coïncident et souvent divergent. L'A., lui, transige complaisamment: voyez son développement relatif au genre des noms de bateaux.

S'il appartient à la raison de sanctionner un usage, ne doit-elle pas rejeter celui qui la contredit? Dans le cas du français, riche de chefs-d'œuvre étudiés par les spécialistes, qui a chance de raisonner conformément au génie de la langue? L'homme de la rue, le scribouillard à gages, le feuilletoniste pressé? M. le Gal ne le pense pas. Pourquoi, alors, faire crédit à des polygraphes sans scrupules ni compétence? Suffit-il de mettre son nom sur la couverture d'un livre pour avoir le droit d'écrire le substantif *repartie* (vive riposte) comme le participe *répartie* (distribuée par parts)? La célébrité acquise par un grand romancier excuse-t-elle ses licences linguistiques? Même dans des ouvrages de maîtres se glissent des fautes de typographie, des distractions, des négligences. L'opuscule de M. Le Gal en contient: l'adverbe *deçà* et le nom de Châteaubriant, l'auteur de *la Brière*, privés de leur accent; l'épithète *responsable* appliquée à une chose. Enfin, l'Académie, les grammairiens discutent entre eux et ne s'entendent pas. Que faire? Tolérer tout, à la manière de *Petit Larousse* (dernière édition) pour le vocabulaire, ou de *Grevisse (le Bon Usage)* pour les tours de phrase? Attendre le verdict de l'Académie, ... qui attend l'unanimité de la coutume et de la philologie?

Le Gal invoque forcément des principes. D'abord, préserver la pureté de la langue sans risquer appauvrissement ou sclérose. Vu le progrès du savoir et les changements de mentalité, une langue vivante doit innover et emprunter. En pratique: a) ni absolutisme grammatical ou lexicologique, ni concessions irraisonnées à la mode; b) inventons mots et tournures selon les besoins de la clarté; c) ne modifions pas au hasard le sens courant et juste des mots; d) écartons l'inutile; e) pour maints usages spéciaux, consultons les autorités.

Fidèle à ces consignes, l'A. condamne le pléonisme suivant: « la moindre petite chose »; censure la cascade d'adjectifs que présente le nom de l'Union féminine civique et sociale, corrigeant par l'Union civique et sociale des femmes; raille le snobisme qui préfère la *relaxation* à la simple *détente*... Moins logique, à mon avis, il tient compte des gaucheries de certains écrivassiers; accepte le pléonisme auquel expose le galvaudage du pronom *dont*; sourit à des incorrections parce qu'elles ont échappé à des immortels de l'Académie; or, il critique le dictionnaire et la grammaire de la docte assemblée. Son ouvrage a toutefois le mérite de l'érudition et de la bonhomie. Même ses flottements démontrent que la qualité d'une langue de haute culture ne saurait dépendre du caprice d'un chacun.

J. D'ANJOU.

RELATIONS

# Les livres



Gerald ELLARD, S. J.: **La Liturgie en marche.** Traduit de l'américain par R. d'Halluin et A. Honoré. Coll. « In lumine fidei ». — Tours, Mame, 1961, 528 pp., 19,5 cm.

**L**IVRE PRÉCIEUX que l'ouvrage du P. Ellard. Il collige *in extenso* les documents essentiels publiés par le Saint-Siège sur la liturgie, durant les soixante dernières années. Le chercheur qui dispose d'une bibliothèque exhaustive en cette matière est une bête rare. Tandis que le grand public n'a pas facilement les moyens d'accéder à ces richesses et d'en profiter pleinement. Autre mérite du P. Ellard: il retrace, dans les divers pays, l'évolution du mouvement liturgique et nous met en contact avec les manifestations de ce renouveau. Simplification des rubriques, participation active des fidèles, chant liturgique, rituel bilingue, adoucissement du jeûne eucharistique, messes du soir, dimension communautaire de la communion, art sacré, architecture, langue de la messe, sens profond de la liturgie, etc., tous les aspects sont traités. Une telle documentation abondante et choisie est une bénédiction pour le chrétien avide de mieux connaître la liturgie. Rendront grand service l'index général et l'index des documents pontificaux. Nous ne saurions trop recommander, non seulement aux prêtres, mais aussi aux laïcs, cette mine de documents, renseignements, réflexions, qui fournira à ceux qui veulent vraiment vivre la liturgie un vigoureux stimulant.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

G. VAUTHIER: **Le Psautier des jeunes,** Recueil de prières adaptées des psaumes. Lettre-préface de S. Em. le cardinal Gerlier. — Bruges, Desclée de Brouwer, 1960, 96 pp., 16,5 cm.

**G.** VAUTHIER avait déjà réussi magnifiquement à adapter quelques psaumes aux tout-petits; cette fois, elle s'est efforcée d'en rendre un certain nombre accessibles aux adolescents. Il ne s'agit pas de *traduction* proprement dite, mais d'*adaptation* souple et nuancée. Les psaumes ont été groupés par thèmes répondant le mieux aux besoins spirituels des jeunes. Une fois familiarisés avec cette prière qui est très proche de Dieu et très proche d'eux, ils pourront plus tard mieux profiter du psautier lui-même, dans le texte intégral. Ce recueil, nous l'espérons, sera bien accueilli des parents et des éducateurs qui ne manqueront pas de le mettre dans les mains des adolescents. Pourvu que ceux-ci, au préalable, soient introduits au sens de cette prière.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

Dom Georges LEFEBVRE: **Aimer Dieu.** — Bruges, Desclée de Brouwer, 1960, 165 pp., 17 cm.

**L**E PROBLÈME QUOTIDIEN de tout chrétien n'est-il pas d'aimer Dieu? Dom Georges Lefebvre nous expose en ce nouvel ouvrage, avec sûreté et sous une forme aimable, les moyens de cultiver l'amour de Dieu. Dieu est présent dans notre vie et la foi nous enseigne que tout vient de Lui. Cette pensée de Sa présence, nous la fortifions dans la prière. Celle-ci a ses difficultés bien connues des saints; elles nous apprennent l'humilité: Dieu seul mérite nos attentions; ils ne régnera pleinement dans nos vies que si nous condamnons une bonne fois à mort notre collant égoïsme. Nous deviendrons ainsi vraiment disponibles au service de notre Créateur et Maître, nous trouverons son « joug suave et son fardeau léger ». Nous serons prêts à nous dévouer aux œuvres d'apostolat, en prenant appui sur Jésus Christ, le Divin Modèle, par qui nous sont venues « la grâce et la vérité » (Jean, 1, 17). Et quand autour de nous tout semblera crouler, nous tiendrons, ayant donné à notre vie son sens. Le lecteur retrouvera ici les mêmes richesses que dans les précédents ouvrages de l'auteur: *Prière pure et pureté de cœur*, *La Grâce et la Prière*, *Vie et Prière* et *Le mystère de la divine charité*.

Rosaire LEGAULT.

Maison Bellarmin.

Lorenzo SALES, M. C.: **La Perfection religieuse à la lumière du Divin Amour.** — Mulhouse, Ed. Salvator, 1960, 140 pp., 18,5 cm.

**E**XPOSÉ, court mais sérieux, centré sur la perspective essentielle, puisque la perfection est de suivre Jésus et, conséquemment, de le connaître et de l'aimer. En des pages vibrantes particulièrement limpides, l'A. nous trace la voie sans oublier que le renoncement s'impose comme la marque du véritable amour. Cinq parties: La fin de l'état religieux à la lumière du divin amour (I); Les vertus religieuses dans cette lumière (II); L'âme doit consacrer tout son être au divin amour (III); Le rayonnement du divin amour dans la vie religieuse (IV); enfin, L'aliment du divin amour dans la vie religieuse (V). Rien peut-être de substantiellement neuf; l'auteur lui-même nous en prévient dans la préface. Les religieux retrouveront avec satisfaction, sous une forme stimulante et pressante, une doctrine qu'ils connaissent bien. Et pour les laïques désireux de connaître sérieusement la vie religieuse, voici un tableau autrement objectif et édifiant que ce que lui présentent romans et films en vogue ces temps derniers.

Rosaire LEGAULT.

Maison Bellarmin.

F.-X. RONSIN: **Obéir, c'est... régner.** *Beautés et grandeurs de la vie religieuse.* — Paris, Spes, 1960, 239 pp., 20,5 cm.

**D**ANS CET OUVRAGE, au titre mystique, l'A. nous présente la vie religieuse. Mieux que les romans ou les scénarios à succès; car son livre est le fruit de quarante ans d'expérience sacerdotale auprès de religieuses de multiples communautés. C'est, en effet, comme un tour d'horizon de la vie religieuse à partir de ses aspects intérieurs: beautés et grandeurs; passions qui la structurent: les vœux; vie commune, charité fraternelle; sources qui l'alimentent: la prière, la souffrance; apostolat; fruits. Bien des idées s'en trouvent redressées. La vie religieuse ne stérilise ni n'étouffe les personnalités et les talents. Le sacrifice y est de mise parfois jusqu'à l'héroïsme. La réussite grandiose de la Rédemption appelle des services moins voyants; il faut laisser Dieu choisir pour les œuvres plus spectaculaires; il trouvera bien. Les religieuses, dont le nombre s'élève aujourd'hui au million, ennoblissent le mot servir; elles se font les « colporteurs de la beauté de Dieu »; par leurs exemples souvent héroïques, elles apportent au monde son message de charité et de paix. La joie ne leur est pas étrangère car elles ne s'abandonnent pas au pessimisme déprimant. Leur apostolat ne connaît pas de frontières; en toutes sortes d'œuvres, par tous les climats, elles s'ingénient à s'adapter dans la meilleure compréhension et la plus sincère générosité. Notre O. N. U. gagnerait à s'inspirer de leur exemple.

L'ouvrage est un splendide traité de la vie religieuse: clair, vivant, nourri d'écriture sainte, facile à consulter grâce à une table analytique détaillée. Il s'adresse d'abord aux religieuses, mais il intéressera vivement les laïcs par le témoignage de qualité qu'il leur propose sur la vie religieuse.

Rosaire LEGAULT.

Maison Bellarmin.

Valentin - M. BRETON, O. F. M.: **Aux âmes consacrées. Lettres de direction.** Vol. I. — Mulhouse, Salvator; Paris et Tournai, Casterman; 1960, 236 pp., 19 cm.

**L**E P. V.-M. BRETON n'est pas un inconnu au Canada. Les plus de soixante ans se rappellent qu'il fut aux environs de 1920 l'un de nos prédicateurs les plus estimés. Rappelé en France, il n'oublia pas notre pays où il avait vécu, avouait-il, ses années peut-être les plus heureuses. Le présent ouvrage recueille une première tranche de ses lettres de direction; il les adressa surtout à des religieuses. Il s'y montre un directeur spirituel de grande classe. De doctrine sûre et très étendue, il comprenait les âmes et savait les éclairer et les soutenir. Aucune mièvrerie. La religieuse, écrit-il, s'engage par vocation à suivre le Christ dans la voie royale de la Croix; il ne s'agit pas de « jouer à la religieuse ». Elle bâtit sa spiritualité sur la foi; malgré les ténèbres où jettent les doutes, les incompréhensions inévitables, elle continue avec la grâce de Dieu, à se donner à chaque instant, au devoir présent sans jamais penser à soi. Le P. Breton se livrait lui-même comme un disciple de saint Paul et de saint Jean; il ne trompe pas. Il touche parfois en passant — qui lui en ferait reproche? — aux discussions historiques sur la grâce, aux théories des différentes écoles de spiritualité; ce qui importe à ses yeux est de servir Dieu généreusement;

comme son père François d'Assise au matin de sa mort, il aurait pu s'écrier: « Commençons enfin à servir Dieu. » Le P. V. B. a exercé une influence considérable et son apostolat se prolongera par ce recueil. Son ton encourageant, sa rare compréhension des âmes, son style prenant, son tact qui ne brusquait jamais mais ne fardait pas non plus la vérité, font de lui un des directeurs d'âmes contemporains les plus puissants.

Rosaire LEGAULT.

*Maison Bellarmin.*

F. DERKENNE: **Vie et joie au catéchisme.** 3<sup>e</sup> année. Première profession solennelle de la foi. — Paris (15, rue Cassette), J. de Gigord, 1960, 128 pp., 22 cm.

VIVANTE ET EFFICACE, la méthode observée dans ce manuel. Pour leur inculquer la doctrine catholique et les pousser à l'action, l'A. fait appel à l'activité créatrice des enfants. Photos (qui ne font pas figure de simples ornements), documents anciens, scènes d'actualité servent de points de départ à des réflexions qui introduisent au cœur de la leçon. Partout, également, la Bible, par des extraits bien choisis, établit la concordance entre la Parole de Dieu et le résumé doctrinal. De plus, le vocabulaire est soigneusement expliqué: pas un mot un peu savant ou technique qui ne soit rendu concret ou du moins compréhensible. L'A. suggère d'utiliser le cahier de catéchisme pour y conserver maints exercices, dessins avec commentaires, pensées, etc. Quant au contenu, l'A. tient compte, en le présentant, des dernières acquisitions de la catéchèse. Après ce que « Nous croyons » (credo et sacrements), vient la morale, toute centrée sur l'amour de Dieu, comme dans l'œuvre monumentale du P. Haring. L'A. parle d'obligations, certes, mais surtout d'un idéal de vie où l'amour de Dieu et du prochain transfigure l'existence quotidienne. A la fin du livre, le catéchisme des diocèses de France est reproduit en entier; d'ailleurs, dans chaque leçon, le renvoi à ce catéchisme national est clairement indiqué. L'ouvrage ne peut sans doute devenir le manuel des classes canadiennes; mais nos catéchistes gagneront sûrement à se familiariser avec ses procédés et surtout avec son esprit.

Jean-Paul LABELLE.

*Maison Bellarmin.*

Georges GORRÉE: **Les plus belles histoires du monde.** — Paris, La Colombe, 1960, 415 pp., 20 cm.

L'OUVRAGE se recommande par le nom de l'A., spécialiste des questions missionnaires, à qui nous devons une biographie du Père Charles de Foucauld, fort appréciée. Il nous présente ici une histoire des missions catholiques d'un genre nouveau: quarante fresques où il a retracé la vie des missionnaires les plus prestigieux du christianisme, depuis saint Paul jusqu'au disciple de Charles de Foucauld, le Père Peyriguière. Nulle hésitation sur l'idéal de ces héros de la seule gloire de Dieu et non de l'entreprise colonialiste de l'un ou l'autre pays d'Europe. Fidèles à la parole du Christ: « Allez, enseignez toutes les nations », ils n'ont reculé devant aucun sacrifice, même celui de leur vie, sachant que « les persécuteurs ont toujours oublié qu'on ne tue pas une idée en tuant ses adeptes et que la palme croit plus belle à l'ombre des tombeaux ». Ils connurent succès et revers;

jamais abattus, ils continuèrent de rendre au Christ leur témoignage héroïque. Saint Paul, François Xavier, Marie de l'Incarnation, les saints Martyrs canadiens, Mgr Grouard, Pauline Jaricot, Thérèse de l'Enfant-Jésus, etc., c'est toujours la même Eglise qui progresse par le même héroïsme. Les adultes comme les jeunes s'instruiront en cet ouvrage sur les missions et les organisations de l'apostolat missionnaire, v. g. la fondation de la Congrégation de la Propagande, celle de la société de la Propagation de la Foi, etc., et leur désir croîtra d'aider plus généreusement les missions en nos temps où les papes ne cessent de nous exhorter à être tous missionnaires.

Rosaire LEGAULT.

*Maison Bellarmin.*

Arturo Carlo JEMOLO: **L'Église et l'État du Risorgimento à nos jours.** Traduit par Madeleine et Robert Juffé. Préface de Robert Juffé. Coll. « Esprit ». — Paris, Editions du Seuil, 1960, 285 pp., 22,5 cm.

OUVRAGE CAPTIVANT où revit, avec ses intrigues tragiques, l'histoire des relations de l'Eglise et de l'Etat en Italie durant les cent dernières années. Elle commence avec les débuts du pontificat de Pie IX; la lutte pour l'unité italienne l'a dépouillé de ses Etats; Pie IX ne conserve que le Vatican d'où il ne sortira plus. Ce sera l'attitude de ses successeurs jusqu'aux fameux « Accords du Latran » conclus sous le régime fasciste entre Pie XI et Mussolini. Toutes relations se trouvaient rompues et les catholiques, par fidélité à l'Eglise, se voyaient coupés de toute activité gouvernementale. L'ensemble forme une histoire passionnante où dominent les figures de nos grands papes contemporains: Pie IX, intransigeant sur les principes mais bon; Léon XIII, politique d'envergure, d'abord plus facile; Pie X, gardien vigilant de l'intégrité de la doctrine; Benoît XV, martyr de la première guerre mondiale; Pie XI, intelligence vigoureuse et ouverte à tous les problèmes; enfin, le sage Pie XII. Ils ont dû lutter au milieu de courants politiques qui s'affrontaient violemment avec pour chefs successivement: Cavour, Garibaldi, Don Sturzo (ce prêtre à la carrière politique originale et discutée), Mussolini, qui dut à sa parfaite connaissance de la psychologie des foules d'imposer le régime totalitaire, et le démocrate chrétien de Gasperi. Pour connaître l'histoire contemporaine de l'Eglise en Italie, il faut lire ce volume. La documentation atteste un historien solide et consciencieux. Un des traducteurs rappelle dans la préface que l'auteur est reconnu pour l'un des professeurs d'histoire de l'Italie les mieux informés, à l'heure actuelle, à la fois catholique convaincu et passionnément attaché à la liberté. Cette dernière tendance explique ses craintes à l'égard des régimes genre Salazar; nous ne croyons pas que son impartialité en ait souffert. Pour notre part, nous craignons moins « la camisole de force du régime salazarien », même s'il s'y rencontre certains dangers pour la démocratie, que la poigne brutale et sournoise du communisme. L'ouvrage présente un panorama complet et vivant de la situation de l'Eglise en Italie depuis Pie IX. Il s'anime autour du grand débat, toujours actuel, des relations de l'Eglise et de l'Etat, dont la solution doit s'ajuster sans cesse.

Rosaire LEGAULT.

*Maison Bellarmin.*

René KHAWAM: **Propos d'amour des mystiques musulmans.** Textes présentés et traduits de l'arabe par R. K. — Paris, Editions de l'Orante, 1960, 254 pp., 19 cm.

CETTE ANTHOLOGIE DE TEXTES MYSTIQUES MUSULMANS me semble de qualité. Ils attestent une recherche ardente et sincère du Dieu unique (les musulmans ne connaissent pas la Trinité), une soif de dépouillement, d'ascèse, de prière, tout à l'honneur de ces spirituels qui ont vécu en divers siècles, depuis l'avènement du mahométisme. Les femmes ne le cèdent en rien aux hommes dans la sincérité de leur témoignage. Un danger d'illusion guette le lecteur chrétien non averti. Le vocabulaire des mystiques musulmans ressemble étrangement à celui des mystiques catholiques; seulement, il ne faut jamais oublier qu'ils s'inspirent non de l'Evangile, mais du Coran. Les deux messages diffèrent substantiellement: ils sont de deux ordres. Le Coran a en effet ses mérites mais l'Evangile, d'inspiration divine, est d'une plénitude spirituelle transcendante. Il ne faut donc pas entendre ces textes mystiques comme s'ils venaient d'un contexte chrétien, mais les replacer dans leur contexte musulman qui les a inspirés. Nous saisissons ainsi leurs richesses et leurs limites. Le mystique musulman, en particulier, aime à raisonner sur son sentiment religieux; le mystique chrétien, au contraire, s'attache plus directement à une Personne, au Christ, qui lui révèle la Trinité. L'introduction judicieuse, les notes historiques, l'excellence du style nous font entrer, je crois, par le truchement de ces textes profonds, dans le monde musulman.

Jean-Paul LABELLE.

*Maison Bellarmin.*

42<sup>e</sup> SEMAINE SOCIALE WALLONNE: **Évolution des loisirs et promotion des travailleurs.** — 1960(?), Mouvement ouvrier chrétien, 240 pp., 21 cm.

SUJET D'ACTUALITÉ: ici même, au Canada français, l'Action catholique a choisi, comme thème de l'année 1961-1962, les loisirs. C'est dire que ce livre pourra être utile chez nous, en particulier aux mouvements d'action catholique ouvrière. Après la civilisation bourgeoise et la civilisation du travail, accède la civilisation des loisirs. Il importe que la classe ouvrière prenne dès maintenant position. Car les loisirs peuvent être occasion d'avilissement, d'abêtissement ou d'épanouissement humains. Il faut savoir gré aux organisateurs de cette semaine sociale de n'avoir jamais perdu de vue la famille. Cette préoccupation est tout à leur honneur. Deux exposés généraux sur les loisirs et la société, les loisirs et l'humanisme chrétien ouvrent le volume. Puis, trois chapitres substantiels exploitent des enquêtes menées auprès des foyers ouvriers sur leurs congés, leurs loisirs quotidiens et de week-ends; suit un témoignage vibrant de la J. O. C. Enfin, les deux derniers chapitres définissent l'orientation des loisirs en tenant compte de la famille ouvrière. L'ensemble est plein de santé, d'optimisme, mais aussi de réalisme. Dernière remarque: nos ouvriers constateront que, chez nous, les loisirs sont encore plus développés qu'en Belgique et qu'ils posent, en conséquence, un problème peut-être plus grave, il est vraiment temps de l'étudier.

Jean-Paul LABELLE.

*Maison Bellarmin.*

Michel GASNIER, O. P.: **Un officier français: Gérard de Cathelineau (1921-1957)**. — Paris, Nouvelles Editions latines, 1960, 221 pp., 18,5 cm.

VOILÀ UNE BIOGRAPHIE d'un jeune de notre temps qui devrait servir de modèle à toute la jeunesse, non seulement celle qui exerce le métier des armes, mais toute celle qui étudie et prépare son avenir avec intelligence, celle des jeunes ménages qui ont de l'idéal. Avec raison, les jeunes se cherchent des héros éblouissants; trop souvent ils s'identifient aux étoiles de cinéma asservies au sexe, aux vedettes sportives désaxées qui déçoivent amèrement parce que fausse est leur image du bonheur. Gérard de Cathelineau appartient à la glorieuse lignée de Vendéens qui combattirent vaillamment pour la cause religieuse et patriotique. Après avoir mené une vie exaltante et sublime, il trouve en 1957, à 36 ans, une mort glorieuse. L'âme est exceptionnelle, la santé morale, à toute épreuve. Tous proclament sa droiture, sa loyauté, sa bonté et sa justice. Il ne cesse d'accroître ses connaissances mais dans la santé de l'esprit. « Malheur à ces intellectuels ou à ces professeurs qui ont appris au monde le scepticisme, le sarcasme, la négation. Car le monde a soif de grandeur, l'homme a soif d'absolu. L'homme qui croit en quelque chose se relève, sent en lui une force neuve, une force mystérieuse qui lui donne le courage de recommencer, de repartir. » (P. 168.) Nul ne le considère comme un arriéré ou un puritain, parce qu'il a une foi agissante, un christianisme authentique, qu'il pousse ses études religieuses et les nourrit de philosophie thomiste et des enseignements pontificaux. Le mariage est pour lui le temple de l'amour vrai et une école de sainteté. Pour ses quatre enfants qu'il chérit, il désire une éducation saine et complète dans des écoles chrétiennes. Il ne transige pas avec les devoirs d'état: il obéit à ses chefs, il est profondément humain avec ses subordonnés et même ses adversaires. S'il met une telle énergie à combattre le communisme, c'est parce qu'il reconnaît dans cette idéologie de haine, une erreur monstrueuse qui dissout l'homme (pp. 142, 143, 144). Dans les heures graves et périlleuses, jamais la sérénité et l'espoir ne le quittent. Homme équilibré, soldat consciencieux, chrétien d'élite; n'est-ce pas l'explication de cette vie réussie? Le P. Gasnier a rendu service en faisant revivre ce héros.

Ave Woodbury,  
Montréal.

Albert TESSIER, P. D.: **Histoire du Canada**, Tome I: *Neuve-France*; Tome II: *Québec-Canada*. — Québec, Editions du Pélican, 3 éd., 1959, 231 et 308 pp., 21 cm.

DANS SA PRÉFACE, l'auteur commente une citation de Saint-Exupéry. Apprivoiser le passé pour créer des liens profonds et pour voir avec le cœur: tel est le programme de l'historien qui veut faire œuvre vivante.

Dans cette perspective, Mgr Tessier présente un manuel unifié. Depuis les tâtonnements des découvertes jusqu'au défaitisme de la France, la période de l'enracinement et de l'essor colonial renferme des traits héroïques et variés. L'auteur ne s'attache pas aux seuls grands noms, c'est l'histoire d'un peuple qu'il nous livre et c'est là le caractère principal de son œuvre. Cette histoire démocratique est basée sur

des documents solides et des textes rares cités et grandement lumineux.

Le second tome révèle les mêmes qualités. La lutte pour la défense de nos droits fut une lente et pénible ascension, qui réclame de la génération présente fierté et engagement.

Paul-Émile RACICOT.

Maison Bellarmin.

Léon POULIOT, S. J.: **Aventurier de l'Évangile, le P. Enemond Massé, premier missionnaire jésuite au Canada**. Les Editions Bellarmin, Montréal, [1961], 115 pp., 17,5 cm.

CET OPUSCULE est la réédition d'une biographie du P. Massé, déjà publiée en 1940 sous le titre *Premiers ouvriers de la Nouvelle-France, les PP. Enemond Massé et Anne de Nouë, missionnaires jésuites* (Montréal, Le Messager canadien). La biographie du P. de Nouë a été omise dans la présente publication. Le texte n'a pas été retouché, à l'exception de quelques pages, ajoutées à la fin. Le P. Massé est l'un des premiers jésuites qui débarquèrent à Port-Royal, le 22 mai 1611. Chassé deux fois de la Nouvelle-France par les Anglais, il devait pourtant finir sa carrière à Sillery, le 12 mai 1646. Un monument honore sa mémoire, à l'endroit de son tombeau. Cette réimpression de la vie du P. Massé est tout à fait opportune, en cette année qui marque le trois cent cinquantième anniversaire de

son arrivée au Canada. On lira avec plaisir ce texte plein d'intérêt et de sympathie. L'A. trace ainsi son programme: « Inférieur à beaucoup d'autres dans le domaine de l'esprit, il (le P. Massé) fut l'égal des plus grands dans l'ordre de la perfection religieuse et du zèle apostolique. C'est là ce que nous voudrions rappeler aujourd'hui. » (14.) Le livre, lui, n'est pas « inférieur » à l'attente du lecteur et sa présentation extérieure, moderne, discrète et suggestive, signée A[lain] B[ienvenue], aguçera le bibliophile. On retrouvera aussi avec plaisir les belles gravures de la première édition, dessinées par Louis Archambault.

Lucien CAMPEAU.

Scolasticat de l'Immaculée-Conception,  
Montréal.

Rachel JODOIN: **Marie des Neiges. Contes**. — Montréal, Editions de l'Atelier, 1961, 164 pp., 20 cm.

TOUTS LES CONTES que renferme cet ouvrage ont un fond historique. Ils constituent comme autant de tableaux d'atmosphère artistiquement peints à la gloire de Marguerite Bourgeoys, « mère de la colonie ». Mais la bienheureuse ne pouvait évoluer sans entraîner sur ses pas cette légère ombre de clarté, Marie des Neiges, jeune Huronne orpheline qu'elle avait arrachée à la mort, un soir d'hiver. D'où le titre du livre. Jeunes lecteurs et lectrices

## VOLS QUOTIDIENS sans escale vers L'EUROPE

à bord des  
RAPIDES RÉACTÉS DC-8  
ou des  
ÉCONOMIQUES DC-7C

Consultez votre agence de voyages  
ou téléphonez à KLM

Bureaux KLM dans les 14  
principales villes du Canada



C'est

un plaisir  
de magasiner  
chez

**dupuis** Frères  
RAYMOND DUPUIS, président

MAGASIN A RAYONS  
865 est, rue Sainte-Catherine  
Montréal

COMPTOIR POSTAL  
780, rue Brewster  
Montréal

Haute fidélité

Stéréophonie

Magnétophones

Haut-parleurs

Rubans magnétiques

cité  
électronique

3165, rue Hochelaga  
Montréal 4, LA. 5-2551

Épargnez

tout en protégeant les vôtres  
avec un plan de

**La Saubegarde**

COMPAGNIE  
D'ASSURANCE  
SUR LA VIE

Siège social : Montréal

aimeront retrouver, à côté de l'exceptionnelle personnalité de Mère Bourgeoys, les nobles figures de Jeanne Mance, de Kateri Tekakwitha et de Jeanne Le Ber. Ils prendront plaisir à retracer, à travers d'alertes récits, les origines de nos maisons d'enseignement, de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et de la croix du mont Royal. Sans compter d'ailleurs la très délicate joie esthétique que leur réservent les beaux dessins de Thérèse Robichon.

René DAOUST, *ptre.*

Presbytère Saint-Vincent-Ferrier,  
Montréal.

Louis-D. DURAND: **Laborieux, Diligents, Débrouillards!** Coll. « L'histoire régionale », n° 20. — Trois-Rivières, 1959, 355 pp., 22.5 cm. Prix: 3 dollars.

CEUX QUI AFFECTIONNENT LA PETITE HISTOIRE et surtout celle de Trois-Rivières se délecteront dans cet ouvrage. A la bonne franquette, l'A. raconte, au rythme de ses souvenirs, les menus faits sur les choses et les hommes de sa ville, qu'il connaît bien et qu'il aime. En fait, il converse longuement avec son lecteur et sans se hâter, comme ferait un bon grand-père avec ses petits enfants, tout en fumant sa pipe et se berçant près du poêle. Le ton est gaillard et souvent savoureux car le conteur est fin et cultivé. Toutefois les gens pressés, habitués aux digests, le trouveront verbeux et un peu trop friand de digressions. C'est une aventure fréquente en ce genre d'ouvrages.

Georges-Henri D'AUTEUIL.

Anne FONTAINE: **Armand Godoy.** — Armand GODOY: **De vêpres à matines. Anthologie** (poétique). — Paris (61, rue des Saints-Pères), Bernard Grasset, 1959, 1944, 1960; 213, 121, 359 pp., 19 cm. Prix: 6,75, 4,80, 8,40 NF.

LES ÉLOGES que décernèrent à Godoy d'aussi fins connaisseurs que Jean de La Varende, poète et romancier, et Jean Royère, « le grand esthéticien de son époque », justifient l'intérêt et la ferveur qu'Anne Fontaine témoigne au poète cubain. Etude psychologique et poétique plus que biographie, le livre d'A. F. vise à communiquer une admiration que de nombreuses citations aident à partager. Virtuose du sonnet et du vers régulier, ce qui ne veut pas dire monotone ou figé, Godoy est « passé maître dans ce que l'on

appelle la polymétrie » (La Varende); c'est « un empereur des rythmes » (Royère). La variété de ses thèmes égale celle de ses mètres. Il chante la nature, « le faste du végétal », le rossignol (« Ta voix, comme un jet d'eau, monte vers l'infini »), l'amour, les patries (Cuba, la France, la poésie), la Vierge, Dieu et l'inépuisable richesse qu'offre au génie le mystère rédempteur. Lisez d'abord Anne Fontaine. Pardonnez-lui son style trop poétique: il a pour but de vous syntoniser avec des accents dont votre âme et votre mémoire s'enchanteront.

Joseph D'ANJOU.

Pascal P. PARENTE: **Père Pio, premier prêtre stigmatisé.** Trad. R. Virrion. — Mulhouse, Salvator, 1960, 153 pp., 19.5 cm.

C'EST LA BIOGRAPHIE du premier prêtre stigmatisé; elle porte l'imprimatur. Autour du P. Pio, une violente polémique avait surgi il y a trente ans: le P. Gemelli, O. F. M., puissant recteur de l'Université de Milan, prétendit que, sauf saint François d'Assise et sainte Catherine de Sienne, la plupart des cas de stigmatisation dans l'Eglise trouvaient leur explication dans l'hystérie. *La Civiltà cattolica* répondit que l'article était « inexact et imprudent ». Le Saint-Office coupa court au débat en interdisant toute visite et toute correspondance au P. Pio. Il vit depuis, comme exilé, à San Giovanni Rotondo (Foggia). Aujourd'hui, il a toute liberté de recevoir les pèlerins qui viennent nombreux malgré l'accès difficile du monastère. Ils peuvent contempler une œuvre merveilleuse de charité spirituelle et corporelle. Le P. Pio a toujours manifesté une obéissance admirable, signe par excellence de sa sincérité et de sa vertu. Il ne cesse d'enseigner, dans ses conversations aussi bien que dans ses lettres, « que la grâce est en proportion de l'humilité bien établie; ce n'est jamais insignifiant pour l'âme qui a choisi Dieu pour sa part. Le plus beau credo, c'est celui que nous disons quand nous sommes dans les ténèbres, à l'heure du sacrifice et de l'affliction, dans le suprême effort de la volonté inflexible de faire le bien. »

Ce petit volume est attrayant par ses nombreuses illustrations et surtout émouvant; sans préjuger de la décision de l'Eglise, il nous semble être en présence d'un saint actuellement vivant.

Rosaire LEGAULT.

Maison Bellarmin.

## Mater et Magistra

La grande encyclique sociale de Sa Sainteté le pape Jean XXIII

Traduction de l'Imprimerie Polyglotte Vaticane,  
revue d'après le texte latin.

Table analytique 144 pages 50 cents

Chez tous les libraires

Dans tous les dépôts de journaux

Dans tous les kiosques

Une édition Fides

25 est, rue Saint-Jacques, Montréal, UN. 1-9621

## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

### Collection « Pro juventute »

Pierre D'URSEL: **Dans la nuit des abîmes.** — Namur (33, rue Emile-Cuvelier), Les Editions du Soleil levant, 1961, 64 pp.

Initiation à la spéléologie ou à la science des cavernes. Brochure abondamment illustrée et fort bien présentée.

Georges HUBER: **Vers le concile. Dialogues sous la colonnade de Saint-Pierre.** — Paris (5, rue Bayard), Editions de la Bonne Presse, 1961, 128 pp.

L'Eglise est en état de concile et nous sommes tous concernés par l'événement. Clercs ou laïcs, nous ne sommes pas seulement dans l'Eglise, ni seulement de l'Eglise, nous sommes de quelque manière l'Eglise. Chacun à son poste doit contribuer au succès du concile. L'ouvrage se présente sous forme d'un dialogue entre un journaliste et un religieux bibliothécaire, qui « connaît assez bien le sujet ». Ouvrage d'initiation.

Guy BROUSSEAU: **L'Étoile de Cham.** — Montréal, Editions Beauchemin, 1961, 96 pp.

Conte plein d'humour et de sensibilité pour les jeunes; l'inspiration en est biblique et les applications très actuelles.

**Rapport général des fêtes du Cinquantenaire et du XV<sup>e</sup> congrès général de l'Association canadienne-française d'Education d'Ontario, les 20, 21 et 22 avril 1960.** — Ottawa, 1961, 180 pp.

Aperçu des cinquante dernières années de vie franco-ontarienne. On y trouvera l'important message de S. Exc. Mgr le délégué apostolique au Canada, Sebastiano Baggio: « Le peu que je connais de l'histoire universelle et de celle de la race canadienne-française me permet de me demander où l'on pourrait trouver un pareil exemple de décision, d'abnégation, de persévérance. »

**Bulletin de la Société historique franco-américaine, 1959.** — Boston, 1960, 286 pp.

Il faut louer la persévérance des auteurs de cet ouvrage à conserver le souvenir des principaux événements de la vie franco-américaine. 1959 marque le soixantenaire de la fondation de la Société historique; aussi, les discours y sont-ils plus nombreux.

**SÉMINAIRE SOCIAL PIE-XII. Cours par correspondance.** — Nicolet.

Le Séminaire social Pie-XII de Nicolet continue sa belle œuvre d'éducation et de formation. Les cours qu'on nous a fait parvenir portent sur les points suivants: 1) la géographie économique; 2) le civisme; 3) la religion; 4) l'apostolat laïque; 5) les matières juridiques ou éléments de droit

commercial; 6) l'économie sociale (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> leçons: le droit au travail); 7) l'économie politique (33<sup>e</sup> et 34<sup>e</sup> leçons: l'Etat et la vie économique).

**Encyclopaedia Britannica of Canada, 1961, Supplément canadien.** — Britannica Book of the Year. Toronto (207 Queen's Quay West), 32 pp.

Supplément canadien spécial au livre annuel de l'Encyclopaedia Britannica. Pour la première fois, il paraît, cette année, en français et contient un long article du professeur Léon Lortie sur le Canada français.

**Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement. Premier rapport sur l'état des travaux.** — Ottawa, 1961, 28 pp.

Renseignements sur les travaux entrepris par la Commission Glascoe.

### Collection « Alouette des jeunes »

Guy BOUCHARD: **Vénus via Atlantide.** — Pierre FUVAl: **Le Serment du petit chanteur.** — Le Parchemin de la reine. — G. CERBELAUD-SALAGNAC: **Les Egarés de la Louisiane.** — L'Année Carillon. — Montréal (25 est, rue Saint-Jacques), Fides, 1961, chacun 142 pp. Prix: \$0.50.

Tomes 4 à 8 de la nouvelle collection lancée par les Editions Fides. Il s'agit de romans d'aventures pour les jeunes; l'action se passe en différents pays, au Canada dans le roman *L'Année Carillon*. Ouvrages vivants et instructifs.

Gabriel BERNIER, O. M. I.: **Adolescence et Personnalité.** — Montréal (2585, av. Letourneux), Editions Rayonnement, 1960, 134 pp., 16 cm.

Cet opuscule sans prétention rappelle à l'éducateur que, pour accomplir sa mission, — transformer les adolescents normaux ou difficiles, en hommes de devoir, — il doit les amener à se connaître, à tremper leur volonté, à s'exercer aux vertus personnelles et sociales.

Catherine DE HUECK: **Lettres à mon évêque.** Introduction et traduction par Françoise de Castro. — Paris, Editions du Cerf, 1960, 150 pp.

L'introduction nous présente l'auteur de ces lettres: une Russe polonaise, émigrée aux Etats-Unis, puis au Canada, qui vit parmi les pauvres, et cherche à faire entendre « le cri des hommes vers Dieu ». Dans ces « Lettres », elle décrit la vie qu'elle mène parmi les *cocktail girls* ou les *party girls*, ces « femmes-hameçons », destinées à attirer le client, à le retenir, à le faire consommer; elle appelle au secours pour elles. Ouvrage émouvant et où transpire la charité du Christ.

## Lalonde & Valois

INGÉNIEURS-CONSEILS

615, rue Belmont, Montréal-3

TOUS  
LES  
ACCESSOIRES  
ELECTRIQUES  
(Strictement en gros)

« Le temple  
de la lumière »



BEN BÉLAND, prés.  
JEAN BÉLAND, Ing. P., secr.-trés.

7152, boul. Saint-Laurent, Montréal  
CR. 4-2465\*

### L'expérience n'a pas de prix

Bien que nous soyons des spécialistes en chauffage-plomberie pour hôpitaux, églises, maisons d'enseignement, bâtiments industriels, nous ne négligeons pas pour tout cela les particuliers. *Construisez-vous? Avez-vous des réparations à faire exécuter chez vous? Nous mettons à la portée de toutes les bourses l'expérience de nos techniciens et de nos ouvriers spécialisés.*

INSTALLATEURS EXPERTS



Victor 9-4107  
360 EST, RUE RACHEL, MONTRÉAL

## LE PAPE NOUS PARLE

### La nouvelle encyclique

**14 mai:** *Allocution lors de la rencontre mondiale des travailleurs chrétiens, organisée par la Fédération internationale des mouvements ouvriers chrétiens.* — Présentation de la nouvelle encyclique sociale. L'influence de *Rerum novarum*. « Les exigences de la justice ne peuvent être vraiment satisfaites si la société ne réorganise pas ses structures en reconstituant des corps intermédiaires à finalités économiques et sociales. » Aperçu de la nouvelle encyclique sociale. Quatre parties: 1° synthèse des enseignements de trois papes: Léon XIII, Pie XI et Pie XII; 2° présentation d'un premier groupe de problèmes d'action sociale qui pèsent encore sur la question sociale; 3° énoncé des nouveaux problèmes; 4° rapprochements à opérer dans les rapports sociaux.

« Un autre problème de proportions mondiales, qui attire et retient l'attention angoissée de Notre ministère apostolique avec la coopération de tous ceux qui croient au Christ et à son Eglise et vivent de leur foi, c'est l'état d'indigence, de misère et de famine dans lequel se débattent des millions et des millions d'êtres humains. D'où le malaise qui parfois est une réalité cruelle des rapports entre communautés politiques économiquement développées et celles qui sont sous-développées. C'est là, à proprement parler, le problème de l'époque moderne... Justement, saintement, il faut réaffirmer et exalter le principe de la solidarité de tous les êtres humains, il faut rappeler et prêcher bien haut le devoir pour les communautés et les individus qui disposent d'un superflu de moyens de subsistance d'aider ceux qui se trouvent dans la gêne... Une œuvre de collaboration s'impose sur le plan mondial, comme œuvre désintéressée, multiforme, directe, pour mettre à la disposition des pays économiquement sous-développés de grands capitaux et d'intelligentes compétences techniques capables de favoriser et de promouvoir en même temps le développement économique et le progrès social, en veillant avec une saine et bienfaisante prudence à intéresser les premiers et principaux protagonistes du travail humain à la réalisation de leur propre élévation individuelle, familiale et sociale.

« C'est là une grande entreprise, un objectif noble et urgent pour la paix même du monde. Pour la réaliser et lui conférer une constante vigueur, il faut que s'établissent sans délai des rapports de compréhension sincère et d'active collaboration entre les peuples... Cela suppose... le précepte du Seigneur, qui affirme et proclame la reconnaissance et le respect d'un ordre moral valable pour tous; qui reconnaît que celui-ci est fondé sur Dieu, tuteur et vengeur, distributeur de bien-être et de richesse et de miséricorde, et qui exige avec une rigueur terrible à laquelle nul n'échappe, la justice et l'équité.

« C'est là le motif fondamental de l'intervention de la religion et de la sainte Eglise également dans le domaine économique et social... La défense et l'élévation des faibles et des indigents font découvrir les merveilles de la charité, ces merveilles qui assurent le salut et la résurrection des hommes et des communautés ethniques, la transformation des zones arriérées et des secteurs sous-développés. C'est la grande responsabilité qui s'impose à tous, absolument à tous, et à laquelle personne ne peut se soustraire. Le jugement final de l'univers, au terme de son destin, le voici: « Venez les bénis de mon Père, retirez-vous maudits. » Ces mots sont le résumé et la conclusion de l'histoire du monde, laquelle se consomme et se décide dans l'acceptation ou le refus des formes les plus variées de l'assistance sociale d'homme à homme, de famille à famille, de nation à nation. »

**15 mai:** *Lettre pontificale (par l'intermédiaire de S. Em. le cardinal Domenico Tarantini) à l'occasion de la Conférence générale du Bureau catholique de l'enfance, à Paris.* — Ni mépriser ni exploiter l'enfance, mais la servir. « Placé par la Providence au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, le chrétien d'aujourd'hui ne saurait faire abstraction de l'importance croissante des facteurs d'unité dans le monde ni des répercussions internationales qu'entraîne le moindre événement. Cela impose, en effet, la nécessité de mesurer ses initiatives aux dimensions du monde, si l'on veut qu'elles soient efficaces... »

**21 mai:** *Allocution lors de la consécration de quatorze évêques missionnaires provenant de trois continents différents.* — « Nous bénissons Dieu de ce que l'accession de ces peuples aux relations internationales sur une plus large échelle soit accueillie par tous les hommes honnêtes et de bon jugement comme un noble encouragement à la consolidation des communautés supranationales, mises au service commun de la culture, du bien-être spirituel et matériel et de la paix... »

**23 mai:** *Allocution au Conseil municipal de Paris.*

**4 juin:** *Allocution lors de l'audience accordée aux souverains belges.*

**12 juin:** *Allocution lors de la première réunion de la Commission centrale préparatoire du Concile.* — « Le concile est un événement destiné à laisser une empreinte indélébile dans l'histoire de l'Eglise. Il en fut de même pour tous ceux du passé: ces vingt constellations qui resplendissent au firmament de l'Eglise, grâce auxquelles l'intégrité de la doctrine, la sainteté des mœurs, la piété religieuse, la discipline

ecclésiastique, l'élan missionnaire ont connu de grands progrès. »

**14 juin:** *Allocution aux supérieurs majeurs de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes.* — « Vous occupez dans le grand organisme catholique une place de choix, à laquelle vous avez porté votre vocation si riche de Frères enseignants. Il faut le souligner avec force: la formation chrétienne de la jeunesse est une tâche primordiale. Rien ne peut remplacer cette lente imprégnation des vertus chrétiennes que procure un enseignement donné par des maîtres qui y ont voué leur existence. La floraison des écoles catholiques dans le monde entier est une des plus nobles gloires de l'Eglise... Le travail presse et il demande beaucoup d'ouvriers. Partout, dans le monde, grandissent de jeunes intelligences en quête de la vérité, aussi bien dans le vieux continent que sur les plages plus lointaines où de nouvelles nations s'éveillent à leurs propres responsabilités et prennent en main la direction et la gestion de leurs affaires. Quelle œuvre admirable, bien digne de susciter l'enthousiasme des jeunes catholiques, que de se consacrer à la formation humaine et surnaturelle de ceux qui seront les adultes responsables de demain! »

### Le Concile

**20 juin:** *Allocution lors de la clôture de la première session de la Commission centrale préconciliaire.* — « Quant au latin, il est clair qu'il doit être la langue officielle du Concile; cependant, si l'occasion et la nécessité s'en présentent, il sera également permis d'exprimer sa pensée en langue vulgaire et de la voir transcrite en cette langue... On peut dire en toute vérité que, dans la préparation du concile œcuménique, il a été tenu compte des desiderata des prêtres et des laïcs... Il nous est agréable de pouvoir vous confier en ce colloque familial (Notre réconfort) de voir l'attention toujours plus grande avec laquelle les laïcs, spécialement ceux qui collaborent avec la hiérarchie sacrée, suivent la progression des travaux des Commissions, et surtout l'intensité de leurs prières... Nous les prions de bien vouloir suivre avec tout autant de recueillement et d'attention les travaux commencés et de ne douter aucunement que Nous recevons leurs suggestions et leurs vœux avec la bienveillance qui leur est due... »

[Quant aux journalistes], Nous les invitons paternellement à ne pas oublier qu'un concile œcuménique n'est ni une académie ni un parlement, mais bien une solennelle rencontre de la hiérarchie, ayant pour objectifs la vie et l'activité de l'Eglise, ainsi que le bien commun des âmes. Cela, comme chacun le voit, suscite l'intérêt, mais requiert du respect, de la réserve et une prudence toute particulière...

En bref, les objectifs du concile sont les suivants: que tous les ordres du clergé connaissent un renouveau de sainteté; que le peuple soit efficacement instruit des vérités de la foi et de la morale chrétiennes; que les adolescents, espoir de temps meilleurs, soient formés comme il convient à une vie droite; que les œuvres d'apostolat social soient encouragées; que les chrétiens aient l'âme missionnaire, c'est-à-dire qu'ils aient une attitude fraternelle et amicale envers tous... »

**Fashion-Craft**

Les vêtements  
de distinction

**Lechasseur**  
LIMITÉE

"Magasins de haute distinction pour hommes"

974, rue Sainte-Catherine Ouest  
281, rue Sainte-Catherine Est  
MONTRÉAL

DU **3**  
DANS **1**

- UN CAPITAL À VOTRE DISPOSITION
- DES REVENUS POUR LA RETRAITE
- PROTECTION AU DÉCÈS

## L'Entraide Immobilière Laurentienne

1344 EST, RUE SHERBROOKE, MONTRÉAL — LA. 1-3698 - 3847

Complétez ce coupon et mettez-le à la poste, ou bien écrivez ou téléphonez pour de plus amples renseignements.

L'Entraide Immobilière Laurentienne est une coopérative autonome d'épargne et de crédit, constituée en vertu de la loi des Syndicats Coopératifs de Québec.

*Sans obligation de ma part, veuillez me donner des détails complets sur les points ci-dessus.*

NOM..... AGE.....

ADRESSE.....

VILLE.....

Les savants les plus réputés au monde ont contribué à ces oeuvres de théologie, philosophie, littérature, histoire, art et autres de la maison Edizioni di Storia e Letteratura.

Editions de textes originaux, dont plusieurs furent découverts récemment.

Tous ces livres sont indispensables aux bibliothèques, universités et séminaires.

*Entre autres :*

### LA STORIA DELLA PIETÀ

2 vol. - 796 pages \$25 le volume

(textes originaux, en français, italien, allemand, espagnol)

### RERUM NOVARUM

234 pages, 14 tableaux, format folio \$9

Texte authentique avec illustrations des manuscrits annotés. Publié par Mons. Giovanni Antonazzi. Préface par le cardinal Domenico Tardini.

*Catalogue et informations sur demande*

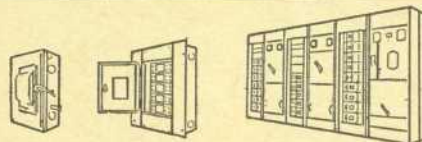
**Éditions LA PALME Ltée**

1949, 55<sup>e</sup> Avenue, Dorval, Montréal, Qué.

ME. 1-3507

### APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE

connu  
et apprécié



**DANS TOUT LE CANADA**  
du simple interrupteur à la sous-station complète.



**MONTEL** INC.

CLAUDE ROUSSEAU  
président  
Cas. post. 1300, Montmagny, Qué.

et

170-180 est, boul. Dorchester - suite 109  
Montréal, Qué. UN. 1-1519

- Des témoignages, venus de plusieurs milieux, démontrent l'importance et l'influence de *Relations*.

Abonnez-vous sans tarder afin d'être assuré de recevoir notre prochain numéro.

CE NUMÉRO DE *Relations*  
EST-IL LE VÔTRE?

Abonnez-vous et recevez votre revue régulièrement.

Prix spéciaux fournis sur demande pour plusieurs exemplaires ou plusieurs abonnements.

DITES, VOUS AUSSI,  
**“J’ai choisi  
le  
Centre de Psychologie et de Pédagogie”**

**MANUELS SCOLAIRES**

Manuels scolaires canadiens et européens,  
pour tous les degrés de l’enseignement

**LIBRAIRIE GÉNÉRALE**

Ouvrages canadiens et européens  
Livres de bibliothèques  
Livres de récompenses

PLUS DE 10,000 TITRES  
PRÉSENTÉS DE FACE

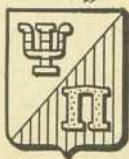
**SERVICE AUDIO-VISUEL**

Projecteurs. Magnétophones.  
Tourne-disques. Caméras. Écrans.  
Diapositives.  
Laboratoire Edwards de langue parlée.

EXPOSITION ET DÉMONSTRATION  
PERMANENTES

PRIX ÉDUCATIONNELS

EXPÉDITION GRATUITE  
DANS  
LA PROVINCE DE QUÉBEC



*Centre de Psychologie et de Pédagogie*

Régi par la loi des syndicats coopératifs de Québec

260 ouest, rue FAILLON, MONTRÉAL-10 — TÉLÉPHONE : CRéscent 3-1761

IMMENSE TERRAIN DE STATIONNEMENT GRATUIT

